

PGMR

2016
2020

Plan de gestion des matières résiduelles révisé



Municipalité régionale de comté de Manicouagan

768, rue Bossé

Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Téléphone : 418 589-9594

Télécopieur : 418 589-6383

Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca

Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

800, avenue Léonard-E.-Schlemm

Baie-Comeau (Québec) G4Z 3B7

Téléphone : 418 589-4557

Télécopieur : 418 589-6450

Courriel : info@regiemanicouagan.qc.ca

Internet : www.regiemanicouagan.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	VI
ABRÉVIATIONS	VII
LEXIQUE	VIII
1. CONTEXTE ET ENJEUX	1
2. PORTRAIT DE LA MRC DE MANICOUAGAN.....	3
2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE	3
2.1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES AYANT UN IMPACT SUR LA GMR.....	5
2.2 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE	7
2.2.1 PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE	10
2.3 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	11
2.3.1 CATÉGORIES D'HABITATIONS.....	11
2.3.2 ÂGE, SCOLARITÉ DE LA POPULATION.....	14
2.3.3 REVENU DES MÉNAGES.....	15
2.3.4 EMPLOI	16
2.3.5 STRUCTURE ÉCONOMIQUE	16
3. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	23
3.1 CADRE GÉNÉRAL ET LÉGISLATIF	23
3.2 MUNICIPALITÉS ET GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	23
3.2.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES	24
3.2.2 MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES.....	24
3.2.3 GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	24
3.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES	26
3.3.1 ENTENTE DE CRÉATION DE LA RGMR.....	26
3.3.2 ENTENTES RELATIVES À LA GESTION DES ÉCOCENTRES SATELLITES	27
3.4 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS.....	27
3.5 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GMR	28
4. ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS EN GMR	30
4.1 ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR.....	30
4.1.1 ORGANISMES ET ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION, DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION.....	30
4.1.2 ENTREPRISES DE COLLECTE ET TRANSPORT	30
4.2 INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE	30
4.2.1 INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION	30
4.2.2 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE BOUES ET DE SOLS CONTAMINÉS	32
4.2.3 INSTALLATIONS DE TRANSFERT ET DE CONDITIONNEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	34
4.2.4 INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION DE RÉSIDUS DE CRD.....	35
4.2.5 ÉCOCENTRES	37
4.3 INSTALLATION À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGES
5. DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS.....	40
5.1 PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ).....	40
5.2 MODE DE COLLECTE	42
5.2.1 ORDURES.....	42
5.2.2 ENCOMBRANTS.....	43
5.2.3 MATIÈRES RECYCLABLES	43
5.3 MODE DE DISPOSITION	44
5.3.1 MATIÈRES ORGANIQUES.....	45
5.3.2 TEXTILES.....	45
5.3.3 MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS POUR RÉEMPLOI	45
5.3.4 MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES.....	45
5.3.5 RÉSIDUS CRD	46
5.3.6 MÉDICAMENTS ET MUNITIONS.....	46
5.3.7 AUTRES INITIATIVES	48
5.4 GESTION DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES.....	48
5.4.1 BOUES MUNICIPALES DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	48
5.4.2 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	48
5.5 GESTION DES BOUES ET RÉSIDUS INDUSTRIELS.....	49
6. MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE	50
6.1 CATÉGORIES DE MATIÈRES.....	50
6.1.1 MATIÈRES RECYCLABLES	50
6.1.2 MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES (TONNES HUMIDES)	50
6.1.3 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)	51
6.1.4 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD).....	51
6.1.5 RÉSIDUS NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE	51
6.1.6 RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE INCLUANT LES RÉSIDUS DU SECTEUR PRIMAIRE	52
6.1.7 RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES	52
6.1.8 RÉSIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITÉS DE GMR.....	52
6.1.9 VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)	52
6.1.10 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.....	52
6.2 SAISONNALITÉ ET RÉALITÉ RÉGIONALE.....	53
6.2.1 SAISONNALITÉ	53
6.2.2 CONTEXTE RÉGIONAL.....	55
6.3 INVENTAIRE QUANTITATIF RÉGIONAL	55
6.4 SECTEUR RÉSIDENTIEL	59
6.4.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES.....	59
6.4.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES	59
6.4.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE	60

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGES
6.4.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES - SECTEUR RÉSIDENTIEL (MUNICIPAL)	61
6.5 SECTEUR ICI	70
6.5.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES.....	70
6.5.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES	70
6.5.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE	70
6.5.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES – SECTEUR ICI.....	71
6.6 SECTEUR CRD.....	75
6.6.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES.....	75
6.6.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES	75
6.6.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE	75
6.6.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES - SECTEUR CRD	75
7. DROIT DE REGARD.....	78
8. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	80
8.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX.....	80
8.1.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2004.....	80
8.1.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL/MUNICIPAL	81
8.1.3 SECTEURS ICI ET CRD.....	81
8.1.4 GESTION DES BOUES	81
8.1.5 GESTION DES TERRES PUBLIQUES	82
9. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	84
9.1 OBJECTIFS NATIONAUX	84
9.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR DE LA MRC DE MANICOUAGAN.....	84
9.3 PLAN DE MISE EN ŒUVRE	88
9.3.1 BESOINS FUTURS EN ÉLIMINATION – 10 ANS.....	92
9.3.2 BESOINS FUTURS EN MISE EN VALEUR DES RÉSIDUS DE CRD	93
10. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES	94
10.1 COÛTS BUDGÉTAIRES DE LA GMR.....	94
10.2 COÛTS BUDGÉTAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR.....	95
10.3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES QUINQUENNALES DE LA GMR.....	97
11. SURVEILLANCE ET SUIVI	101
ANNEXES.....	102
BIBLIOGRAPHIE	207

LISTE DES TABLEAUX

	PAGES
Tableau 2.1	Répartition et variation de la population..... 7
Tableau 2.2	Densité de la population (2011) 10
Tableau 2.3	Perspective de la population et des ménages, Québec – MRC de Manicouagan (2011-2036) 11
Tableau 2.4	Nombre de logements privés 12
Tableau 2.5	Mode d'occupation des logements privés..... 12
Tableau 2.6	Nombre de logements par type d'unité d'évaluation résidentielle (2014) 13
Tableau 2.7	Répartition par tranche d'âge (2011) 14
Tableau 2.8	Niveau de scolarité (2011) 15
Tableau 2.9	Mode d'occupation des logements privés 15
Tableau 2.10	Données sur l'emploi 16
Tableau 2.11	Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présents dans chacune des municipalités locales selon les sommaires du rôle d'évaluation (2015)..... 18
Tableau 2.12	Répartition des entreprises par secteur d'activités (Emploi Québec, 2015) 21
Tableau 2.13	ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC de Manicouagan..... 22
Tableau 3.1	Principaux générateurs des secteurs ICI et CRD et types de matières disposées..... 25
Tableau 3.2	Règlements municipaux encadrant la GMR sur le territoire de la MRC de Manicouagan..... 28
Tableau 5.1	Information sur la collecte des ordures gérée par la RGMRM..... 42
Tableau 5.2	Information sur la collecte des matières recyclables gérée par la RGMRM 44
Tableau 5.3	Matières acceptées aux écocentres et leurs destinations/programmes de gestion..... 47
Tableau 5.4	Gestion des boues de fosses septiques (FS) (2015)..... 49
Tableau 6.1	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – MRC de Manicouagan (Chiffrier de la RGMRM) 56
Tableau 6.2	Ventilation de certaines catégories de matières – MRC de Manicouagan (Chiffrier de la RGMRM)..... 57
Tableau 6.3	Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – MRC de Manicouagan (outil d'inventaire)..... 58
Tableau 6.4	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) 61
Tableau 6.5	Ventilation de certaines catégories de matières - secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) 62
Tableau 6.6	Ventilation par municipalité de provenance et quantités par habitant – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)..... 63
Tableau 6.7	Bilan de gestion des matières résiduelles éliminées par municipalités en 2013 et 2014 – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)..... 65
Tableau 6.8	Bilan de la collecte sélective et des matières admises aux écocentres par municipalités en 2013 et 2014 – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)..... 66

LISTE DES TABLEAUX (suite)

	PAGES
Tableau 6.9	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur résidentiel (outil d’inventaire)..... 67
Tableau 6.10	Quantités de matières résiduelles récupérées - secteur résidentiel (outil d’inventaire)..... 68
Tableau 6.11	Quantités de matières organiques - secteur résidentiel (outil d’inventaire) 68
Tableau 6.12	Quantités de boues municipales - secteur résidentiel (outil d’inventaire) 68
Tableau 6.13	Quantités de véhicules hors d’usage et de textile - secteur résidentiel (outil d’inventaire) 69
Tableau 6.14	Quantités des autres matières résiduelles - secteur résidentiel (outil d’inventaire) 69
Tableau 6.15	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur ICI (Chiffrier de la RGMRM) 71
Tableau 6.16	Ventilation des quantités de boues industrielles 72
Tableau 6.17	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur ICI (outil d’inventaire).... 72
Tableau 6.18	Quantités de matières éliminées par municipalité – secteur ICI (Chiffrier de la RGMRM) 73
Tableau 6.19	Quantités de matières recyclables – secteur ICI (outil d’inventaire) 73
Tableau 6.20	Quantités de matières organiques – secteur ICI (outil d’inventaire) 74
Tableau 6.21	Quantités des autres matières résiduelles et de résidus ultimes – secteur ICI (outil d’inventaire) 74
Tableau 6.22	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur CRD (Chiffrier de la RGMRM) 76
Tableau 6.23	Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur CRD (outil d’inventaire). 76
Tableau 6.24	Quantités de déchets matières éliminées par municipalité – secteur CRD (Chiffrier de la RGMRM)..... 77
Tableau 8.1	État d’avancement (2014) des actions prévues dans le PGMR 2004..... 80
Tableau 9.1	Comparaison du portrait GMR avec les objectifs du plan d’action québécois 2011-2015 85
Tableau 9.2	Ventilation des matières résiduelles éliminées en 2014 (RGMRM, 2015 et Larouche, 2015)..... 86
Tableau 9.3	Estimation du potentiel de détournement de l’enfouissement des matières d’origine résidentielle 87
Tableau 9.4	Orientations et objectifs régionaux en lien avec les objectifs québécois 87
Tableau 9.5	Mesures de mise en œuvre 2016-2020 90
Tableau 9.6	Répartition par catégorie et échéanciers des actions de mise en œuvre 92
Tableau 10.1	Coûts budgétaires de la GMR - 2014..... 94
Tableau 10.2	Pourcentages budgétaires de la GMR - 2014..... 95
Tableau 10.3	Coûts annuels de mise en œuvre du PGMR 96

LISTE DES FIGURES

	PAGES
Figure 2.1 Localisation de la MRC de Manicouagan.....	4
Figure 2.2 Localisation des principales infrastructures.....	6
Figure 2.3 Répartition de la population par municipalité (2011).....	8
Figure 2.4 Répartition des municipalités par superficie.....	8
Figure 2.5 Répartition des huit municipalités et du TNO par superficie	9
Figure 2.6 Répartition par tranche d'âge selon le genre	14
Figure 2.7 Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique (2007).....	19
Figure 2.8 Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés (Emploi Québec, 2015)	20
Figure 6.1 Variation mensuelle des tonnages des matières enfouies au LET de Ragueneau.....	53
Figure 6.2 Variation mensuelle des tonnages de matières recyclables (collecte sélective).....	53
Figure 6.3 Variation mensuelle des tonnages de matières reçues, valorisées et rejetées aux écocentres	54
Figure 6.4 Variation mensuelle du nombre des entrées aux écocentres	54
Figure 6.5 Répartition des matières résiduelles d'origine résidentielle par filière de gestion (2014).....	64
Figure 6.6 Répartition des RDD (2014).....	64
Figure 6.7 Comparaison des tonnages de matières résiduelles selon leur mode de gestion entre 2013 et 2014	65
Figure 6.8 Comparaison des tonnages de matières résiduelles selon leurs destinations entre 2013 et 2014.....	66
Figure 9.1 Répartition des quantités de matières éliminées selon le secteur de provenance (2014)	86
Figure 9.2 Répartition des mesures selon les secteurs visés	91
Figure 9.3 Répartition des actions selon leur catégorie	92

ABRÉVIATIONS

ACC	Accompagnement
CCM	Chambre de commerce de Manicouagan
CGIMRM	Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECN	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
DEV	Développement des connaissances et des services
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
HCN	Haute-Côte-Nord
ICI	Industries, commerces et institutions
ISE	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LOE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MOS	Mise en œuvre et suivi
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
POGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par compostage et biométhanisation
RDD	Résidu domestique dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
RGMRM	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
RMBMU	Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka
SAEP	Société d'aménagement et d'exploitation des parcs de Baie-Comeau
TMN	Transformation des métaux du Nord
TNO	Territoire non organisé
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VHU	Véhicules hors d'usage

LEXIQUE

(Tirée de Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles – Juillet 2013 du MDDEFP)

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

3RV-E

La hiérarchie des 3RV-E, selon l'article 53.4.1 de la LQE, implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

- le réemploi;
- le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol;
- toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières;
- la valorisation énergétique;
- l'élimination.

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mesure

Toute disposition que le PGMR prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.

Projet de plan de gestion des matières résiduelles

Désigne la première version du Plan de gestion des matières résiduelles qui doit être adoptée par résolution de la municipalité régionale en vertu de l'article 53.12 de la LQE.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu ultime

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Révision du PGMR

Processus de mise à jour quinquennale du PGMR prévue par l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de valorisation.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan, en vertu des articles 53.6 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui encadre la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, a adopté une résolution de démarrage du processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 20 août 2015.

Ce processus de révision est réalisé en tenant compte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de son Plan d'action 2011-2015 ainsi que des Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles de juillet 2013 et de la grille d'analyse de conformité de novembre 2014.

Le projet de PGMR doit être adopté par la MRC de Manicouagan en octobre 2015. La transmission de cette résolution avant le 31 octobre 2015, à la direction des redevances du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est une condition essentielle pour que les municipalités demeurent admissibles à la redistribution des redevances à l'élimination.

Le PGMR 2016 de la MRC de Manicouagan est élaboré conjointement par la MRC et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM). La mise en œuvre s'étale sur cinq ans, soit de 2016 à 2020, année de révision du présent PGMR.

Il couvre tout le territoire de la MRC, incluant le territoire non organisé (TNO) mais excluant la réserve indienne de Pessamit qui élabore son propre PGMR. L'année 2014 est retenue comme référence pour l'inventaire et la 2015 pour le portrait de la MRC.

Le présent projet de PGMR révisé a été adopté le 21 octobre 2015 et la commission de consultation publique a été formée le 17 février 2016 avec les membres suivants :

- M. Normand Bissonnette, représentant des groupes de protection de l'environnement;
- M^{me} Nicole Champagne, représentante des municipalités des Panoramas;
- M^{me} Joanie Fortin, représentante du milieu syndical;
- M. Joseph Imbeault, représentant des municipalités de la Péninsule;
- M. Serge Lechasseur, représentant du milieu sociocommunautaire;
- M^{me} Marie-Claude Lévesque, représentante du milieu des affaires;
- M. Claude Martel, préfet de la MRC de Manicouagan;
- M^{me} Reina Savoie-Jourdain, représentante de la Ville de Baie-Comeau

Les consultations publiques ont eu lieu le 17 mai 2016 à l'hôtel de ville de Baie-Comeau et le 19 mai 2016 à la municipalité de Godbout. Au total, 18 personnes ont participé aux consultations et un mémoire a été déposé par l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM).

Le rapport de la commission sur les consultations publiques ainsi que le projet de PGMR ont été transmis au ministre pour analyse de conformité.

Le projet de PGMR a été révisé suite aux commentaires formulés par la sous-ministre en date du 27 juillet 2016. Le règlement édictant le PGMR révisé est adopté par la MRC de Manicouagan le 31 août 2016.

2. PORTRAIT DE LA MRC DE MANICOUAGAN

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La MRC de Manicouagan fut créée officiellement le 1^{er} avril 1981, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Faisant partie de la région administrative de la Côte-Nord, son territoire correspond à une région d'appartenance comprise entre la rivière Bersimis et la limite nord du canton de Royer à Baie-Trinité. Le fleuve Saint-Laurent constitue la borne sud de ce territoire, alors que la borne nord correspond à l'île René-Levasseur.

La MRC de Manicouagan couvre une superficie de 39 462 km², une des plus grandes au Québec. Cependant, ce vaste territoire ne comprend que huit municipalités, soit Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Label, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité, lesquelles représentent 5 % du territoire régional avec 2 029,06 km². Le reste du territoire de la MRC de Manicouagan est donc composé de 95 % de territoire non organisé (37 432,94 km²) et la réserve indienne de Pessamit (255,36 km²), sous juridiction fédérale, s'y retrouve également. La presque totalité de la MRC étant constituée de terres du domaine public, elle est peu assujettie au zonage agricole, ce qui la distingue de plusieurs autres MRC. Les descriptions relatives aux municipalités et territoire de la MRC de Manicouagan sont présentées à l'annexe 1.

La MRC de Manicouagan est entourée à l'est par la MRC des Sept-Rivières, au nord par la MRC de Caniapiscau, ainsi qu'à l'ouest par celles du Fjord-du-Saguenay et de La Haute-Côte-Nord (figure 2.1). La localisation de la MRC de Manicouagan par rapport au Québec est à l'annexe 2. Dans sa partie sud, elle baigne dans le fleuve Saint-Laurent. Elle possède une façade maritime de 130 km.

Les questions de distances y ont une importance capitale et la région est essentiellement exploitée pour ses ressources primaires. La forêt, l'hydroélectricité (qui facilite entre autres la fabrication de l'aluminium) et la ressource faunique (la pêche) sont la base de sa richesse. Les habitants de Manicouagan doivent composer avec ces données et les contraintes géographiques au niveau du développement régional, y compris dans la gestion des matières résiduelles (GMR).

La MRC de Manicouagan est identifiée comme une région ressource et l'exploitation de ses richesses naturelles (fourrure, poisson, bois, électricité) est à l'origine de son développement économique. La demande en matières premières a exigé d'importants travaux d'infrastructures et l'implantation d'équipements de haute productivité. Ce développement a donné naissance à des municipalités localisées à proximité de la ressource naturelle et de la zone de transbordement. Des services publics ont été concentrés dans ces localités en croissance et ont contribué à polariser le développement. Ce mode d'organisation du territoire fait ressortir l'importance de la ville de Baie-Comeau, là où réside la majeure partie de la population de la MRC (66,98 %).

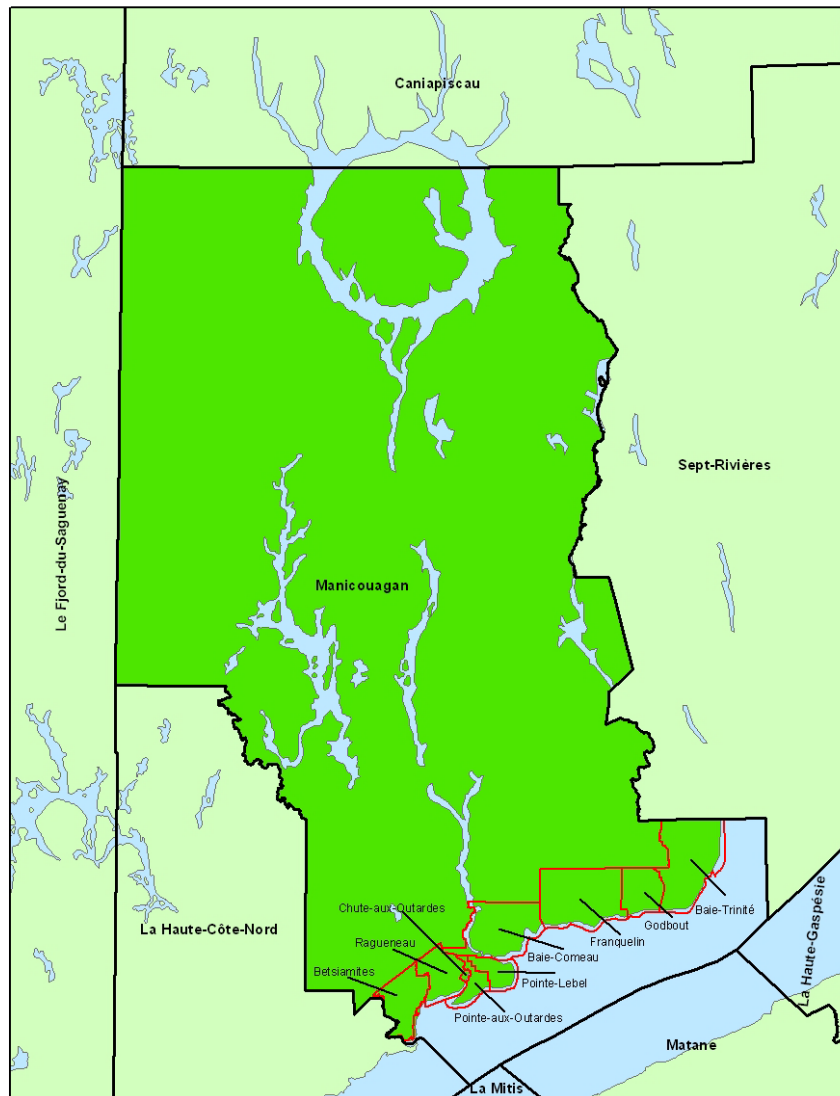


Figure 2.1 Localisation de la MRC de Manicouagan

La voie maritime du Saint-Laurent et le port de mer de Baie-Comeau, navigables à l'année, favorisent la présence de grandes industries de transformation (aluminerie, papeterie, scierie, hydroélectricité ainsi que des entrepôts céréaliers) qui font de Baie-Comeau le cœur économique de la MRC. L'activité commerciale y joue un rôle important. La plupart des services publics s'y retrouvent : administratif, hospitalier, éducatif et épiscopal. Les autres municipalités ont su mettre en valeur plusieurs potentiels naturels de leur territoire, tels que bois de sciage, mine, agriculture, pêche sportive, transformation du poisson et villégiature. Cependant, leur vie socio-économique est intimement liée à la ville de Baie-Comeau, surtout sur le plan de l'emploi.

La majeure partie de la production des biens de la région est exportée sur les marchés québécois, canadiens et internationaux.

Le réseau routier est constitué par les routes provinciales, 138 (est-ouest) et 389 (nord-sud), cette dernière raccordant le Québec au Labrador terre-neuvien. Un service de traversier relie Baie-Comeau et Godbout à la rive sud et un traversier-rail au réseau ferroviaire nord-américain. La région peut aussi compter sur des routes secondaires donnant accès à une bonne partie du territoire. L'aéroport régional complète l'ensemble du réseau des communications de la MRC.

La MRC est constituée de deux unités physiographiques qui présentent des panoramas saisissants : le littoral du fleuve Saint-Laurent et le massif laurentidien. Ce massif de même que le fleuve recèlent un riche potentiel faunique, aujourd'hui encore pratiquement à l'état sauvage. Le vaste réseau hydrographique sert à la production d'électricité et permet des activités de pêche sportive. L'occupation du territoire est à l'annexe 3.

Le secteur d'intérêt patrimonial se concentre principalement le long du littoral du Saint-Laurent et témoigne de l'occupation et des activités humaines des temps anciens. L'histoire régionale s'avère très riche et ses racines plongent au cœur des siècles. Elle révèle trois grandes périodes d'occupation : la période de la présence amérindienne qui remonte à plus de 5 000 ans; celle des pionniers blancs, agriculteurs et pêcheurs, au 18^e siècle, sonne le glas du mode de vie autochtone; et finalement, l'ère des grands développements industriels et hydroélectriques du 20^e siècle, qui allait relancer le peuplement de la région. Chaque période laisse des témoignages, certains peu apparents comme les vestiges archéologiques; par contre, d'autres sont beaucoup plus connus, tels les célèbres barrages du complexe Manic-Outardes.

Désignée par l'UNESCO le 18 septembre 2007, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) couvre un territoire de 54 800 km² et a pour ville-centre Baie-Comeau.

2.1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES AYANT UN IMPACT SUR LA GMR

Les municipalités composant la MRC de Manicouagan sont étalées le long du fleuve, ce qui représente une grande distance à couvrir pour le service de collecte et transport des matières résiduelles. Les municipalités les plus éloignées des principales infrastructures en GMR sont aussi celles qui sont les moins peuplées (figure 2.2).



Figure 2.2 Localisation des principales infrastructures

2.2 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

Selon les plus récentes données démographiques émises par Statistique Canada, la population de la MRC de Manicouagan a amorcé, depuis 2001, une décroissance qui se chiffre à 4,7 %. La Côte-Nord, quant à elle, affiche une décroissance de 2,16 % pour la même période, alors qu'au Québec, une augmentation de 9,19 % a été remarquée.

Chacune des municipalités de la MRC, à l'exception de Pointe-Lebel, a connu une décroissance de 2001 à 2011, allant de 1,7 % à 16,5 %. La baisse la plus importante en termes d'individus est celle de la ville de Baie-Comeau où il y a une perte de 966 habitants (tableau 2.1).

Tableau 2.1 Répartition et variation de la population

	Population					
	2001****	2006	Variations 2001-2006	2011	Variations 2006-2011	Variations 2001-2011
Baie-Comeau	23 079	22 554*	-525	22 113*	-441	-966
Baie-Trinité	604	526*	-78	419*	-107	-185
Chute-aux-Outardes	1 968	1 853*	-115	1 644*	-209	-324
Franquelin	378	346*	-32	324*	-22	-54
Godbout	327	361*	34	298*	-63	-29
Pointe-aux-Outardes	1 413	1 443*	30	1 330*	-113	-83
Pointe-Lebel	1 931	1 958*	27	1 973*	15	42
Ragueneau	1 584	1 520*	-64	1 405*	-115	-179
Rivière-aux-Outardes (estimé)	48	134*	86	86*	-57	38
MRC DE MANICOUAGAN**	33 620	33 052**	-568	32 012**	-1 040	-1 608
Côte-Nord	97 766	96 559***	-1 207	95 647***	-912	-2 119
Ensemble du Québec	7 237 479	7 546 131*	308 652	7 903 001*	356 870	665 522

* Statistique Canada, 2015.

** Statistique Canada, 2015a.

*** Institut de la statistique du Québec, 2013.

**** Statistique Canada.

La figure 2.3 illustre le nombre de population par municipalité en 2011, la figure 2.4 présente la répartition des municipalités par superficie et la figure 2.5 met en évidence l'étendue du TNO par rapport aux huit municipalités de la MRC de Manicouagan.

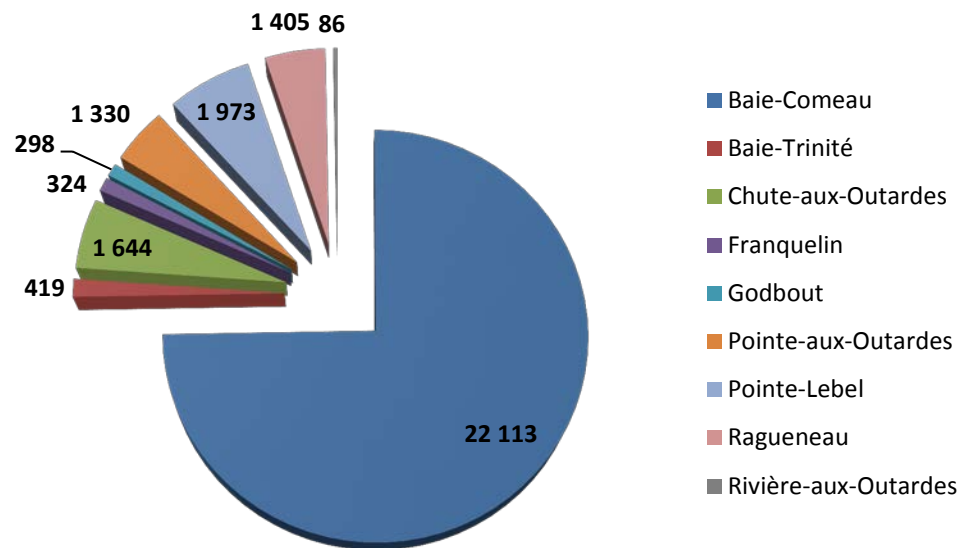


Figure 2.3 Répartition de la population par municipalité (2011)

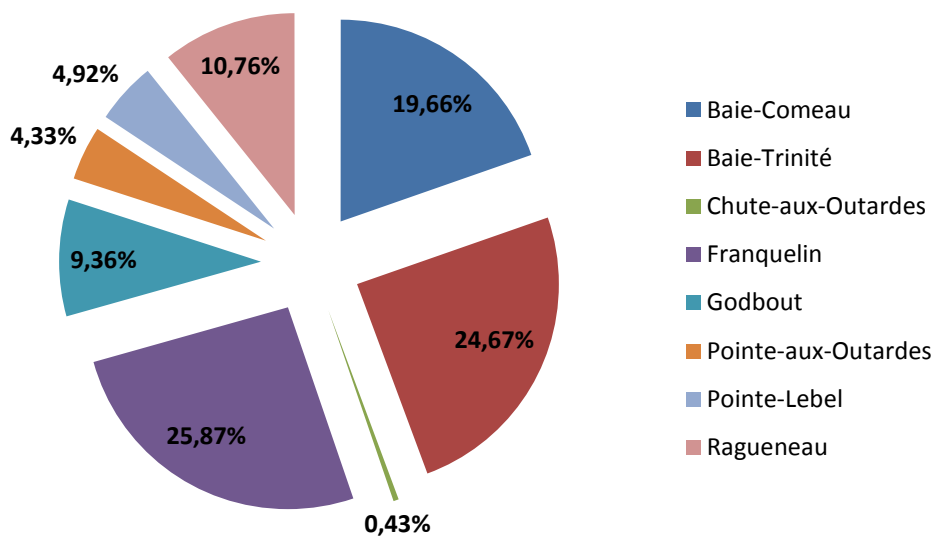


Figure 2.4 Répartition des municipalités par superficie

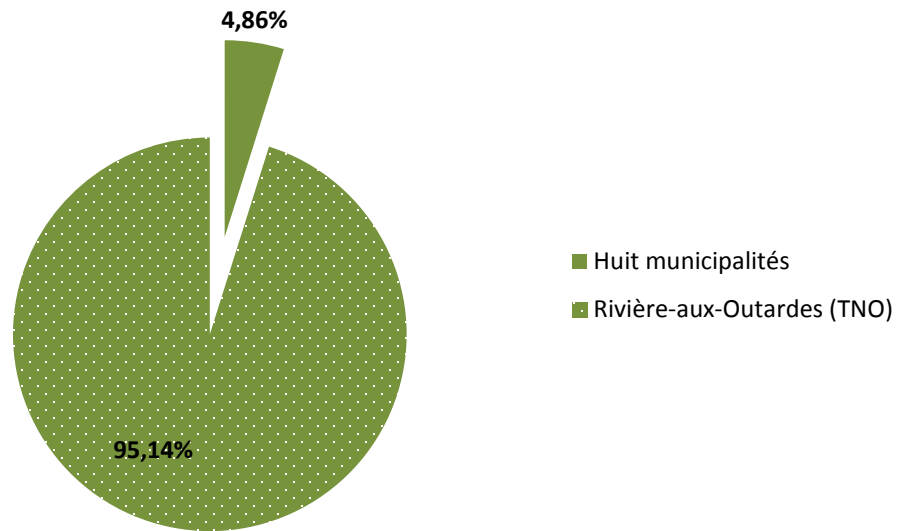


Figure 2.5 Répartition des huit municipalités et du TNO par superficie

En 2011, la densité de la population de Baie-Comeau, sur une surface terrestre de 338,99 km², serait de l'ordre de 65,23 habitants au km², ce qui représente une baisse de 3,8 habitants par rapport aux données de l'année 2001. La densité de la population de chacune des municipalités est présentée au tableau 2.2.

De surcroît, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec adopte chaque année un décret statuant sur la population de chacune des municipalités. Selon le décret de 2011, la population de la MRC de Manicouagan serait de 29 568 personnes au lieu de 33 012, soit un écart de 2 444 personnes.

La MRC de Manicouagan abrite 13 écoles primaires, 3 écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et générale ainsi qu'un Cégep. Ce dernier accueille, en moyenne annuellement, entre 150 et 180 étudiants provenant de l'extérieur de la Manicouagan (Mimeault, 2015).

Tableau 2.2 Densité de la population (2011)

	Population 2001	Superficie terrestre km ²	Densité de population au km ² en 2011
Baie-Comeau	22 113	338,99	65,23
Baie-Trinité	419	425,32	0,98
Chute-aux-Outardes	1 644	7,33	224,4
Franquelin*	324	445,91	0,7
Godbout	298	161,34	1,8
Pointe-aux-Outardes	1 330	74,69	17,8
Pointe-Lebel	1 973	84,79	23,3
Ragueneau	1 405	185,56	7,6
Rivière-aux-Outardes (estimé)	86	33 726,44	-
MRC DE MANICOUAGAN	32 012	35 443,4*	0,9**
Québec	7 903 001	1 356 547,02	5,82
Canada	33 476 688	8 965 121,42	3,73

Statistiques Canada, 2015.

* Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan (avril 2012).

** Calcul personnel.

2.2.1 PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE

Selon le portrait de santé et de bien-être de la population de la Côte-Nord, la région a connu un solde migratoire négatif au profit des autres régions du Québec. La population a diminué de 4,7 % durant la période de 2001 à 2011, ce qui correspond à environ 500 personnes par année. Durant cette même période, le Québec est passé de 7,4 à 7,9 millions d'habitants, soit une augmentation de plus de 9 %.

De plus, selon les récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Manicouagan devrait continuer à décroître au cours des années à venir. Le nombre d'habitants devrait ainsi passer de 31 700 en 2016 à 31 003 en 2021, et à 30 398 en 2026. Cette baisse probable jusqu'en 2036 serait de l'ordre de 10 %.

Tableau 2.3 Perspective de la population et des ménages, Québec – MRC de Manicouagan (2011-2036)

		2001	2016	2021	2026	2031	2036
Québec	Population	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684
	Ménages	3 408 419	3 609 298	3 773 388	3 901 916	4 013 491	4 110 80
	Personnes/ménage	2,35	2,32	2,3	2,3	2,3	2,29
MRC de Manicouagan	Population	32 339	31 700	31 003	30 398	29 770	29 109
	Ménages	13 771	13 833	13 721	13 497	13 242	12 949
	Personnes/ménage	2,35	2,29	2,26	2,25	2,25	2,25

Source : ISQ, 2014.

2.3 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3.1 CATÉGORIES D'HABITATIONS

Le nombre de logements privés sur le territoire selon les données du recensement 2011 de Statistique Canada et les rôles d'évaluation de chacune des municipalités sont présentés dans le tableau 2.4.

La comparaison des données de Statistique Canada et celles obtenues des rôles d'évaluation municipaux démontre des différences assez appréciables. Comme les données des rôles d'évaluation sont plus fiables, celles-ci seront considérées pour les besoins du présent document.

Les tableaux 2.5 et 2.6 présentent respectivement le mode d'occupation des logements privés par municipalité et le nombre de logement par type d'unité d'évaluation résidentielle sur l'ensemble du territoire de la Manicouagan, selon les rôles d'évaluation avec le pourcentage de logements permanents.

Tableau 2.4 Nombre de logements privés

	Population 2011*	Total des logements privés 2011*	Total des logements selon rôle**
Baie-Comeau	22 113	10 222	10 464
Baie-Trinité	419	247	509
Chute-aux-Outardes	1 644	717	742
Franquelin	324	192	382
Godbout	298	195	331
Pointe-aux-Outardes	1 330	604	702
Pointe-Lebel	1 973	928	988
Ragueneau	1 405	661	737
Rivière-aux-Outardes	86	57	2 469
MRC de Manicouagan	32 012	14 580	N.D.

* Statistique Canada, 2015.

** Rôles d'évaluation 2012-2013-2014, 2013-2014-2015 et 2014-2015-2016.

Tableau 2.5 Mode d'occupation des logements privés

	Total	% possédés	% loués
Baie-Comeau	10 222	69	31
Baie-Trinité	247	85	15
Chute-aux-Outardes	717	96	4
Franquelin	192	82	18
Godbout	150	80	20
Pointe-aux-Outardes	604	93	7
Pointe-Lebel	855	84	16
Ragueneau	661	92	8
Rivière-aux-Outardes	57	84	16
MRC de Manicouagan	14 580	93	7

Source : Statistique Canada, 2011.

Tableau 2.6 Nombre de logements par type d'unité d'évaluation résidentielle (2014)

Nombre d'unité d'évaluation résidentielle											
Municipalités	Unifamilial	2 à 9 logements	10 logements et +	Chalets	Maisons mobiles	Habitations en commun	Autres résidentielles	Nombre total d'unités	Nombre total de logements	Logements permanents	% logements permanents
Baie-Comeau*	5 147	905	48	99	1 088	11	9	8 680	10 464	10 365	99
Baie-Trinité*	286	17		134	25		19	774	509	375	74
Chute-aux-Outardes**	370	64			155		10	710	742	742	100
Franquelin*	144	6		207	11		7	467	382	175	46
Godbout*	118	10		143	28		9	439	331	188	57
Pointe-aux-Outardes***	484	14		34	112	1	22	874	702	668	95
Pointe-Lebel**	536	32		28	260	1	63	1 153	988	960	97
Ragueneau*	428	36	1	74	104		14	1 016	737	663	90
TNO*	17			2 318		1	73	2 768	2 469	151	6

* Rôle d'évaluation 2013-2014-2015.

** Rôle d'évaluation 2012-2013-2014.

*** Rôle d'évaluation 2014-2015-2016.

2.3.2 ÂGE, SCOLARITÉ DE LA POPULATION

La population de la Manicouagan se compose de 87,7 % de personnes âgées de 15 ans et plus. Le tableau 2.7 détaille la répartition de la population de la MRC de Manicouagan selon les tranches d'âge. La figure 2.6 illustre la répartition par tranche d'âge selon le genre. Les données par municipalité sont à l'annexe 4.

Tableau 2.7 Répartition par tranche d'âge (2011)

Toutes les personnes	Total 32 010	Sexe masculin 15 990	Sexe féminin 16 020
Âgées de 0 – 4 ans	1 595	750	840
Âgées de 5 – 14 ans	3 290	1 620	1 575
Âgées de 15 – 19 ans	2 110	1 095	1 020
Âgées de 20 – 24 ans	1 725	930	795
Âgées de 25 – 44 ans	7 365	3 645	3 725
Âgées de 45 – 54 ans	6 150	3 085	3 055
Âgées de 55 – 64 ans	4 870	2 550	2 325
Âgées de 65 – 74 ans	2 860	1 430	1 425
Âgées de 75 – 84 ans	1 600	725	875
Âgées de 85 ans et plus	445	155	295
Âge médian de la population	44,8	44,8	44,8
% de la population âgée de 15 ans et plus	87,7 %	85,2 %	84,3 %

Source : Statistique Canada.

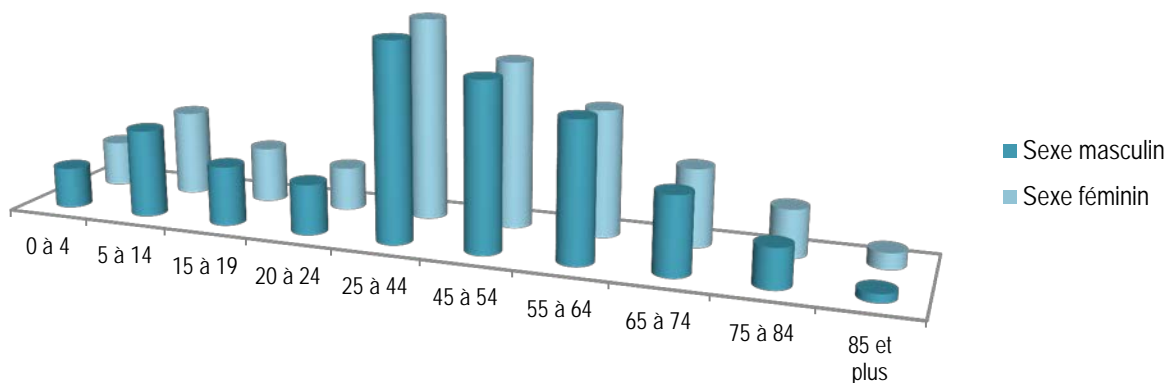


Figure 2.6 Répartition par tranche d'âge selon le genre

La répartition de la population selon les niveaux de scolarité est présentée dans le tableau 2.8.

Tableau 2.8 Niveau de scolarité (2011)

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Baie-Comeau	Ragueneau	Godbout	Pointe-Lebel	MRC de Manicouagan
Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade	18 280	1 135	275	1 675	26 430
Aucun certificat, diplôme ou grade	4 520	430	130	565	7 690
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3 960	150	100	300	5 530
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	3 540	300	40	270	5 215
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	3 555	185	0	335	4 620
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	650	40	0	45	860
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	2 060	40	0	165	2 515

Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données de l'ENM.

2.3.3 REVENU DES MÉNAGES

Le revenu moyen des ménages en 2006 a été de 34 123 \$ pour un total de 25 520 personnes avec revenu. Le tableau 2.9 présente les données relatives aux revenus des ménages par municipalité.

Tableau 2.9 Mode d'occupation des logements privés

	Nombre de personnes avec revenu	Revenu moyen en 2006
Baie-Comeau	17 645	36 581 \$
Baie-Trinité	440	26 412 \$
Chute-aux-Outardes	1 450	27 514 \$
Franquelin	295	33 296 \$
Godbout	305	24 699 \$
Pointe-aux-Outardes	1 080	35 226 \$
Pointe-Lebel	1 545	36 223 \$
Ragueneau	1 150	29 124 \$
MRC de Manicouagan	25 520	34 123 \$

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2006.

2.3.4 EMPLOI

Certaines données sur l'emploi propres à la MRC de Manicouagan n'étant pas disponibles, les informations relatives à la Côte-Nord sont présentées dans le tableau 2.10.

Tableau 2.10 Données sur l'emploi

	Taux de chômage - 2013	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans - 2012	Revenu disponible par habitant - 2012
La Haute-Côte-Nord			23 997 \$
Manicouagan			27 244 \$
Sept-Rivières			30 198 \$
Caniapiscau			40 839 \$
Minganie			30 759 \$
Golf-du-Saint-Laurent			22 986 \$
Côte-Nord	7,9 %	76,4 %	28 582 \$

Source : ISQ, 2014a.

2.3.5 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Le développement de la MRC de Manicouagan s'est fait à partir de la forêt, par la suite de l'aluminium et enfin de l'hydroélectricité. L'économie de la région repose toujours en grande partie sur la présence des grandes entreprises ainsi que sur celle des ministères et organismes gouvernementaux, entre autres Produits forestiers Résolu, Alcoa et Hydro-Québec.

Selon les données disponibles auprès du Centre local de développement (CLD) de Manicouagan, en 2011, l'industrie primaire procurait 629 emplois, le secondaire 5 310 et le tertiaire 10 671, pour un total de 16 610, soit une baisse de 8,29 % en comparaison avec les données de 2000.

Le secteur tertiaire était responsable de 64,2 % de l'emploi dans la MRC. Le secteur secondaire (industries manufacturières et de la construction) arrive en second rang avec 32,0 %. Le secteur primaire n'occupe que 3,8 % de l'emploi régional.

Les données du CLD montrent la présence de 47 industries manufacturières sur le territoire, 7 exploitations forestières et services forestiers, ainsi que 54 commerces de gros et 248 commerces de détail.

Entre 2000 et 2011, le secteur primaire a perdu 180 emplois, particulièrement dans l'exploitation forestière et les services forestiers, et le secteur secondaire en a perdu 367 dans le domaine de la construction. Le secteur tertiaire, quant à lui, a perdu 84 emplois pendant cette même période, pour une diminution totale de 631 emplois dans l'ensemble.

Les informations détaillées concernant la population active de la MRC de Manicouagan en fonction du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) sont à l'annexe 5, tandis que la figure 2.7 illustre la répartition des emplois selon le secteur d'activité économique.

Au plan économique, les avantages de la région sont en relation avec l'abondance de la ressource naturelle et la présence de grandes entreprises qui les exploitent. Les équipements et infrastructures en place offrent une grande capacité d'expédition de produits régionaux peu transformés.

Ainsi, la MRC de Manicouagan joue un rôle important entre la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent grâce à la position stratégique du port de mer de Baie-Comeau et de son complexe ferroportuaire relié par traversier à la ville de Matane. De plus, le lien nord-sud, assuré par la route 389, fait de Baie-Comeau le cœur économique de la région.

D'une part, bien qu'elle présente une économie relativement diversifiée (forêt, énergie, métaux, transbordement), la région est soumise aux aléas des marchés nationaux et internationaux. Cela donne une certaine fragilité à l'économie régionale, caractéristique des régions ressources. Ainsi, l'usine d'Alcoa, une aluminerie qui a généré des retombées de 412 M\$ en 2014, demeure le plus gros employeur de la région. D'autre part, l'éloignement du Québec de base et des marchés de consommation constitue également une contrainte au développement de transformation des ressources.

Tableau 2.11 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présents dans chacune des municipalités locales selon les sommaires du rôle d'évaluation (2015)

Municipalités	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Nombre de fermes enregistrées
<i>Sommaire du rôle d'évaluation (no de ligne)</i>	322	328 et 335 (imposable)	328 et 335 (non imposable) + 624		402
Baie-Comeau	5	367	51	423	1
Baie-Trinité	2	17	13	32	
Chute-aux-Outardes	1	25	3	29	
Franquelin		2	2	4	
Godbout		9	8	17	
Pointe-aux-Outardes	1	12	8	21	
Pointe-Lebel		19	7	26	
Ragueneau		11	12	23	
Rivière-aux-Outardes	1	16	6	23	
MRC DE MANICOUAGAN	10	478	110	598	1

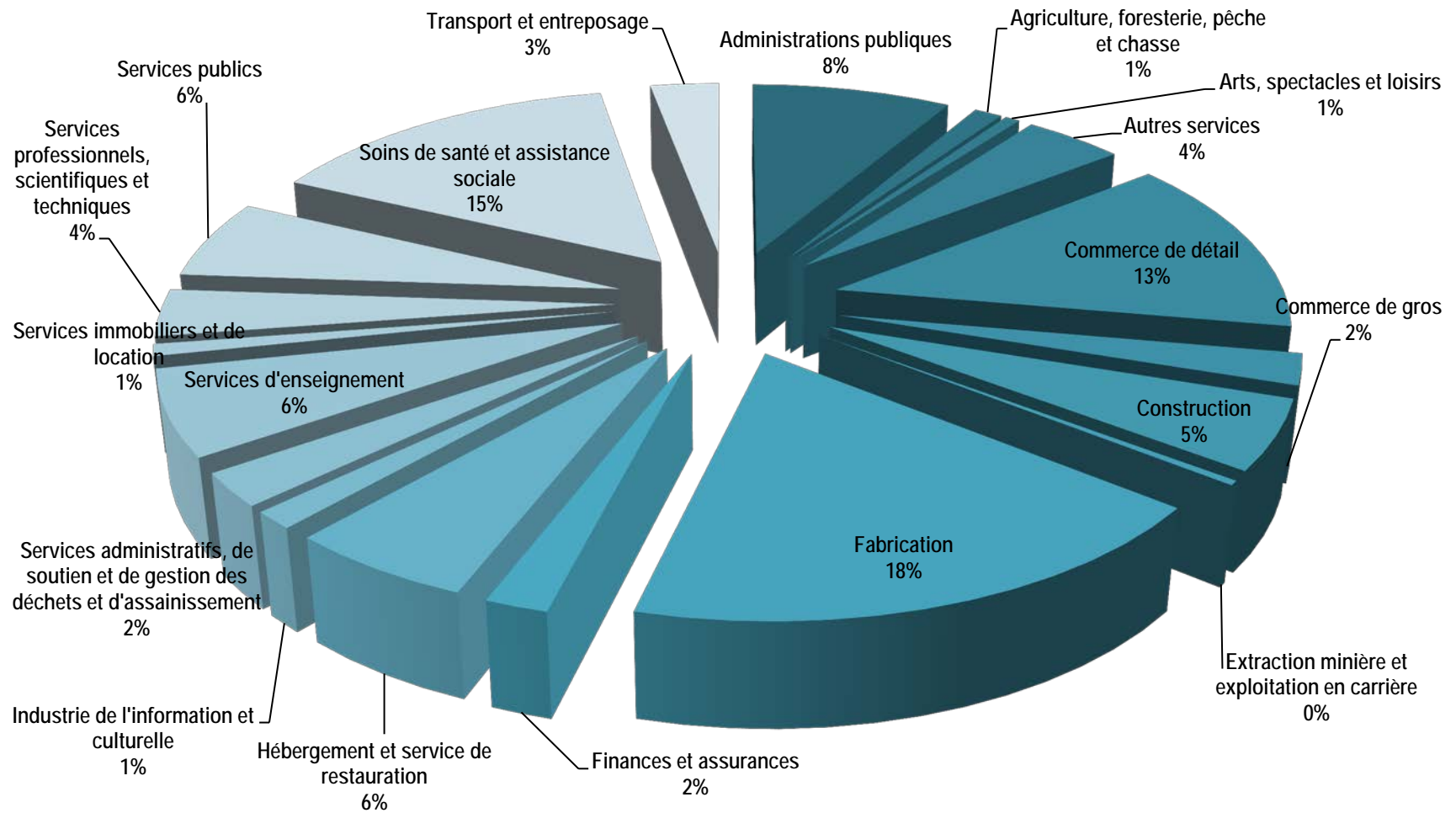


Figure 2.7 Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique (2007)

Les entreprises présentes de la MRC de Manicouagan ont été classées selon leur nombre d'employés et en fonction du code SCIAN (figure 2.8). Les entreprises ayant 5 à 19 employés représentent 70 % du total qui ne tient pas compte de celles ayant moins de 5 employés.

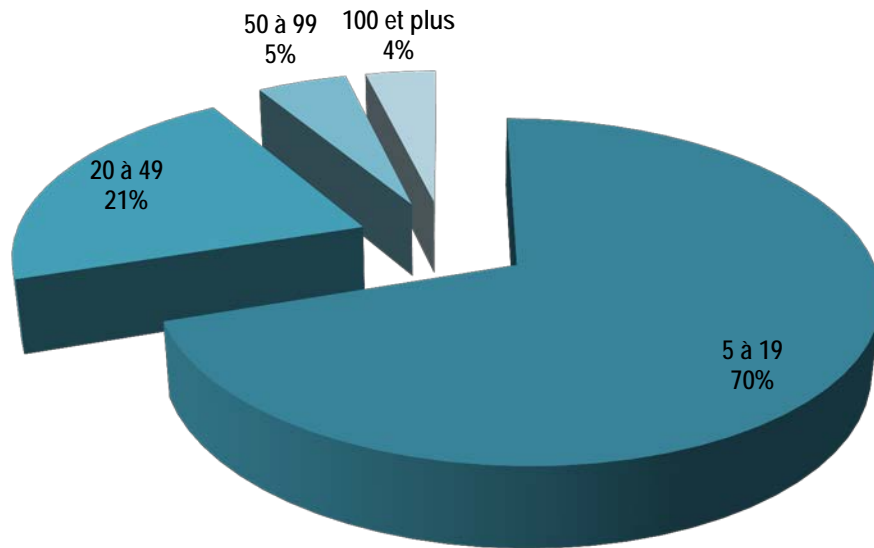


Figure 2.8 Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés (Emploi Québec, 2015)

Toujours en fonction du code SCIAN, le tableau 2.12 est réparti par nombre d'entreprises et d'employés. Il démontre que le plus grand pourcentage d'entreprises appartient au secteur du commerce de détail, tandis que le plus grand nombre d'employés se situe dans le secteur de la fabrication.

Tableau 2.12 Répartition des entreprises par secteur d'activités (Emploi Québec, 2015)

Secteurs d'activités	Entreprises		Employés	
	Nombre	%	Nombre	%
Administration publique	43	8	1 290	8
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4	1	180	1
Arts, spectacles et loisirs	14	3	95	1
Autres services	47	9	640	4
Commerce de détail	122	22	2 045	13
Commerce de gros	21	4	355	2
Construction	39	7	795	5
Extraction minière et exploitation en carrière	2	0	50	0
Fabrication	25	5	2 815	18
Finance et assurance	18	3	290	2
Hébergement et service de restauration	51	9	865	6
Industrie de l'information et culturelle	7	1	200	1
Services administratifs, de soutien et de gestion des déchets et d'assainissement	18	3	380	2
Services d'enseignement	23	4	975	6
Services immobiliers et de location	15	3	135	1
Services professionnels, scientifiques et techniques	26	5	540	4
Services publics	5	1	910	6
Soins de santé et assistance sociale	50	9	2 295	15
Transport et entreposage	21	4	445	3
Total	551	100 %	15 300	100 %

Les entreprises de 100 employés ont été répertoriées et présentées dans le tableau 2.13. Selon le code SCIAN, elles représentent 10 des 19 catégories et sont presque toutes installées à Baie-Comeau.

Tableau 2.13 ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC de Manicouagan

Code SCIAN	Secteur d'activité	Entreprise	Municipalité	Nombre d'employés
115310	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	SOPFEU	Baie-Comeau	100 à 199
221111	Services publics	Hydro-Québec (Baie-Comeau-115)	Baie-Comeau	100 à 199
221111	Services publics	Hydro-Québec (Baie-Comeau-135)	Baie-Comeau	500 à 999
238210	Construction	Santerre Électrique inc.	Baie-Comeau	100 à 199
238910	Construction	RCI	Baie-Comeau	200 à 499
311710	Fabrication	Crustacés Baie-Trinité inc.	Baie-Trinité	100 à 199
321111	Fabrication	PF Résolu Canada inc. Division Scierie Côte-Nord	Baie-Comeau	200 à 499
322122	Fabrication	Produits forestiers Résolu	Baie-Comeau	200 à 499
331313	Fabrication	Alcoa Itée (Aluminerie de Baie-Comeau)	Baie-Comeau	500 à 999
332710	Fabrication	Fabrication Fransi inc.	Baie-Comeau	100 à 199
445110	Commerce de détail	IGA Extra	Baie-Comeau	100 à 199
452110	Commerce de détail	Walmart Canada inc.	Baie-Comeau	200 à 499
541330	Services professionnels, scientifiques et techniques	Groupe-conseil TDA	Baie-Comeau	100 à 199
611110	Services d'enseignement	École secondaire Serge-Bouchard	Baie-Comeau	100 à 199
611210	Services d'enseignement	Cégep de Baie-Comeau	Baie-Comeau	100 à 199
622111	Soins de santé et assistance sociale	Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan (Centre administratif et Hôpital Le Royer)	Baie-Comeau	1 000 et plus
624110	Soins de santé et assistance sociale	Centre de protection et de réadaptation Côte-Nord (CRD, CRJDA)	Baie-Comeau	100 à 199
624120	Soins de santé et assistance sociale	Centre de protection et de réadaptation Côte-Nord (CRDITED, CRDP)	Baie-Comeau	100 à 199
813910	Autres services	Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Baie-Comeau	100 à 199
912910	Administration publique	Centre de santé et de services sociaux de la Côte-Nord	Baie-Comeau	100 à 199
912910	Administration publique	Ministère des Transports	Baie-Comeau	200 à 499

3. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

3.1 CADRE GÉNÉRAL ET LÉGISLATIF

La Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM) a été constituée le 28 mai 1982 à la suite d'une entente (1979) conclue entre la Ville de Hauterive, les villages de Chute-aux-Outardes, de Pointe-Lebel et de Pointe-aux-Outardes, et la paroisse de Ragueneau. Après la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive, la Ville de Baie-Comeau s'est jointe à la Régie. La principale responsabilité de la Régie est l'enfouissement des déchets pour le territoire de Baie-Comeau et des quatre municipalités de l'ouest de la MRC de Manicouagan. Elle veille, entre autres, à la gestion et aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire.

À la suite de l'acceptation du modèle de gouvernance pour la mise en œuvre du PGMR 2004 de la MRC, l'entente constituant la RIESM a été modifiée et actualisée en juin 2009, donnant lieu à la création de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM).

La RGMRM, qui regroupe les huit municipalités de la MRC de Manicouagan, gère et opère :

- le LET de Ragueneau, en exploitation depuis 2002;
- l'écocentre régional de Baie-Comeau, en exploitation depuis 2013;
- les deux écocentres satellites, en collaboration avec les municipalités de Godbout et de Baie-Trinité, en exploitation depuis 2011;
- le centre de transfert de Baie-Comeau, en exploitation depuis 2013;
- le magasin de réemploi Phase 2, ouvert depuis 2014.

En 2009, après une délégation des compétences, la RGMRM devient l'organisme responsable de la GMR sur le territoire de ses municipalités membres et, par conséquent, de la mise en œuvre et du suivi du PGMR.

La MRC de Manicouagan assume la responsabilité de la GMR sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes. Tel que le prescrit l'article 53.5 de la LOE, elle est aussi responsable de la production, de l'adoption et de la révision du présent plan de gestion.

3.2 MUNICIPALITÉS ET GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent document est élaboré en tenant compte des municipalités visées par le PGMR, des municipalités environnantes ainsi que des principaux générateurs de matières résiduelles sur le territoire visé en se basant sur l'année 2014 comme référence.

3.2.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES

Le PGMR de la MRC de Manicouagan vise les huit municipalités membres et le territoire non organisé (TNO), soit :

- le village de Baie-Trinité
- le village de Godbout
- la municipalité de Franquelin
- la ville de Baie-Comeau
- le village de Pointe-Lebel
- le village de Pointe-aux-Outardes
- le village de Chute-aux-Outardes
- la paroisse de Ragueneau
- le TNO de la Rivière-aux-Outardes

3.2.2 MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

Les provenances des matières, toutes catégories confondues, admises au LET de Ragueneau en 2014 sont les municipalités environnantes suivantes (RGMRM, 2015) :

- la municipalité de Colombier
- la municipalité de Longue-Rive
- la municipalité de Portneuf-sur-Mer
- la municipalité de Sacré-Cœur (Côte-Nord)
- la municipalité Les Bergeronnes
- la municipalité Les Escoumins
- la réserve indienne de Pessamit
- la réserve indienne Essipit
- la ville de Fermont
- la ville de Forestville
- le TNO de la Rivière-aux-Outardes
- le village de Tadoussac

3.2.3 GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

En décembre 2014, un questionnaire a été envoyé à 155 industries, commerces et institutions (ICI) sélectionnés au hasard. Les grandes entreprises qui pourraient avoir une influence dans la génération des matières résiduelles ont été incluses dans la liste d'envoi.

Les grands générateurs ont ainsi été identifiés en se basant sur les tonnages disposés au LET de Ragueneau en 2014 et les informations obtenues des répondants aux questionnaires. En tout, 23 réponses ont été reçues et les grandes entreprises ciblées ont toutes participé. Le secteur résidentiel est le plus grand générateur de matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan.

Pour les secteurs des ICI et de la construction, rénovation et démolition (CRD), les principaux générateurs et les types de matières qu'ils génèrent sont présentés au tableau 3.1. Ce tableau a été obtenu en supposant que les principaux utilisateurs du LET seraient aussi les principaux générateurs de matières résiduelles. Les types de matières, quant à eux, proviennent des réponses à des questionnaires envoyés à un échantillon d'ICI en décembre 2014.

Tableau 3.1 Principaux générateurs des secteurs ICI et CRD et types de matières disposées

Générateurs	Types de matières
Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau 363,84 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Acier Bois Boues industrielles Plastique et emballages Autres résidus propres au domaine d'activité Granulats Métaux Pneus
IGA Extra 318,37 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Données non disponibles
Papetière Produits forestiers Résolu de Baie-Comeau 267,54 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Bois Cendre Métaux Résidus putrescibles Boues primaires et boues secondaires Résidus de tamisage de copeaux Papier et carton Plastique Verre
Hydro-Québec (Baie-Comeau, Manic 5 et Manic 2) 61,77 tonnes (Baie-Comeau) et 173,35 tonnes (Manic 5 et Manic 2) de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Bois Métaux : acier, aluminium Cuivre Papier et emballages Résidus putrescibles Verre et plastique Déchets domestiques
Centre hospitalier régional de Baie-Comeau 224,63 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Données non disponibles
Transformations des Métaux du Nord inc. 196,23 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Acier Bois Granulats Métaux Résidus alimentaires Papier et carton Plastique Textiles Verre
Walmart Canada inc. 172,93 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Données non disponibles
Centre commercial Manicouagan 124,96 tonnes de matières reçues au LET de Ragueneau (RGMRM, 2015a)	Données non disponibles

3.3 Ententes intermunicipales

3.3.1 ENTENTE DE CRÉATION DE LA RGMRM

Les huit municipalités de la MRC de Manicouagan ont signé une entente relative à la gestion des matières résiduelles en juin 2009 (Entente, 2009).

Cette entente visait le maintien de la régie intermunicipale, anciennement sous le nom de Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM), nommée actuellement Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM). Les municipalités liées par l'entente sont les suivantes :

- le village de Baie-Trinité
- le village de Godbout
- la municipalité de Franquelin
- la ville de Baie-Comeau
- le village de Pointe-Lebel
- le village de Pointe-aux-Outardes
- le village de Chute-aux-Outardes
- la paroisse de Ragueneau

Son objet est de remplacer l'entente initiale du 17 mai 1982, modifiée par celle du 8 décembre 1984, par une nouvelle entente entre les municipalités membres, conformément aux pouvoirs légaux qui leur sont accordés en cette matière afin de pourvoir à la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, notamment, mais non limitativement, l'enlèvement, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction, le réemploi, le recyclage, l'utilisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles. Le système de gestion des matières résiduelles faisant l'objet de la présente entente peut être réalisé par étape et il peut viser l'ensemble des matières résiduelles et des boues ou porter uniquement sur certaines de celles-ci.

Dans la réalisation de l'objet de la présente entente, la RGMRM doit s'appliquer à respecter et à promouvoir la protection de l'environnement. Elle doit aussi assurer aux municipalités membres un coût uniforme pour le service intermunicipal de gestion des matières résiduelles sous sa responsabilité.

En vigueur depuis le 26 septembre 2009, l'entente prendra fin le 31 décembre 2034 et se renouvellera automatiquement par période de 10 ans, à moins que l'une des municipalités n'informe les autres membres de son intention d'y mettre fin.

3.3.2 ENTENTES RELATIVES À LA GESTION DES ÉCOCENTRES SATELLITES

La RGMRM a conclu deux ententes, respectivement avec les municipalités de Godbout et de Baie-Trinité, relatives à la gestion des écocentres satellites. Des copies des versions 2014 de ces ententes sont à l'annexe 6.

La RGMRM a, entre autres, convenu de :

- être responsable de toutes décisions relatives à la GMR;
- être propriétaire de toutes matières générant des revenus;
- prendre en charge de la disposition de tout appareil informatique et réfrigérant ainsi que les RDD;
- verser aux municipalités des montants mensuels de 900 \$ pour l'écocentre de Godbout et 1 500 \$ pour celui de Baie-Trinité.

Les municipalités se sont engagées à :

- assurer les accès aux installations;
- fournir trois conteneurs transrouliers (Baie-Trinité seulement);
- fournir l'équipement de manutention des matières;
- installer un enclos pour entreposage de pneus (Baie-Trinité seulement);
- établir un moyen de communication entre les travailleurs et le responsable à Baie-Comeau.

Les parties conviennent d'une rencontre chaque année dans le but de revoir le document et y apporter d'éventuels changements.

3.4 Distribution des responsabilités

En signant l'entente, les municipalités membres acceptent que la RGMRM assume pour elles les six responsabilités suivantes en termes de GMR (Entente, 2009) :

- élimination des matières résiduelles;
- enlèvement et transport des matières résiduelles;
- cueillette sélective, transport et traitement des matières recyclables;
- enlèvement, transport et traitement des matières putrescibles;
- gestion des boues;
- gestion postfermeture de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

La MRC de Manicouagan demeure responsable du PGMR, de sa mise à jour et de sa mise en œuvre auprès des instances gouvernementales.

3.5 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GMR

Les règlements municipaux encadrant la GMR sur le territoire de la MRC de Manicouagan n'ont pas été mis à jour en fonction de l'évolution des modes de gestion. Seule la ville de Baie-Comeau a adopté un règlement concernant la GMR (annexe 7) après la création de la RGMRM. Le tableau 3.2 présente la dénomination de ces règlements.

Tableau 3.2 Règlements municipaux encadrant la GMR sur le territoire de la MRC de Manicouagan

Municipalités	Titre du règlement
Baie-Comeau	Règlement 2011-804 concernant la gestion des matières résiduelles
Baie-Trinité	Règlement 98-02 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Chute-aux-Outardes	Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Franquelin	Règlement 98-02 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Godbout	Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Pointe-aux-Outardes	Règlement 192-93 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et d'autres rebuts ainsi que les nuisances Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Pointe-Lebel	Règlement 368-2002 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et matières recyclables et autres rebuts
Ragueneau	Règlement 93-08 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et autres rebuts, ainsi que les nuisances Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Rivière-aux-Outardes (TNO) (MRC)	Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances



Écocentre et centre de transfert de Baie-Comeau
(Source : RGMRM)

4. ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS EN GMR

4.1 ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR

Divers services sont offerts aux citoyens, aux ICI ainsi qu'aux entreprises en CRD sur le territoire de la Manicouagan. Les informations détaillées concernant les intervenants, les organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire de la MRC de Manicouagan sont à l'annexe 8.

4.1.1 ORGANISMES ET ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION, DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

Un total de 11 organismes et entreprises offrent des services de récupération, de recyclage et de valorisation sur le territoire de la Manicouagan. Ils visent un large éventail de matières (métaux ferreux et non-ferreux, résidus CRD, gaz de réfrigération, boues de fosses septiques, sols contaminés, huiles usées, batteries, bonbonnes de propane, textiles, etc.) et peuvent avoir d'autres activités non liées à la GMR qui ne seront pas énumérées dans le présent document.

Certaines entreprises, en adhérant à des programmes particuliers, sont des points de dépôt même si la GMR ne fait pas partie de leurs activités principales. Elles sont 8 et acceptent les antigels, aérosols, contenants, filtres et huiles usées ainsi que les ampoules, les peintures et les matériels électroniques et informatiques usagés.

4.1.2 ENTREPRISES DE COLLECTE ET TRANSPORT

Une dizaine d'entreprises offrent le service de collecte et transport de matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan, dont certaines louent aussi des contenants de différents formats. Les matières résiduelles visées varient selon l'entreprise et peuvent être des déchets ultimes, des matières recyclables, des résidus CDR, des sols contaminés, des boues sanitaires, des huiles usées, etc.

4.2 INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

Les installations présentes sur le territoire de la Manicouagan seront regroupées selon leurs activités.

4.2.1 INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION

Un lieu d'enfouissement technique et deux lieux d'enfouissement privés sont en opération sur le territoire de la Manicouagan qui abrite aussi un lieu d'enfouissement sanitaire fermé depuis 2002, propriété de la RGMRM.

Nom :	Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
Adresse :	5101, chemin de la Scierie, Ragueneau, G0H 1S0
Propriétaire :	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
Adresse :	800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau, G4Z 3B7
Téléphone :	418 589-4557
Télécopieur :	418 589-6450
Courriel :	info@regiemanicouagan.qc.ca
Site Internet :	www.regiemanicouagan.qc.ca
Description :	Lieu d'enfouissement technique de résidus ultimes avec système de traitement des eaux de lixiviation
Clientèle :	Municipalités et citoyens ICI et entreprises en CRD
Quantités annuelles :	25 000 tonnes de matières reçues pour enfouissement en moyenne 5 000 tonnes de matériel de recouvrement journalier en moyenne 30 000 m ³ de volume utilisé en moyenne
Capacité d'enfouissement :	1 499 800 m ³ (selon le certificat d'autorisation du 27 juin 2011)
Capacité résiduelle :	1 142 881 m ³ (novembre 2014)
Durée de vie :	Environ 37 ans à compter de 2015
Source :	RGMRM, 2015b

Nom :	Lieu d'élimination de matières dangereuses résiduelles – Scepter Baie-Comeau
Adresse :	5300, chemin de la Scierie, Ragueneau, G0H 1S0
Propriétaire :	Alcoa et Municipalité de Ragueneau
Adresse :	128, boulevard Comeau, Baie-Comeau, G4Z 3A8
Téléphone :	418 296-9303
Télécopieur :	418 296-0305
Description :	Lieu d'enfouissement de résidus d'aluminerie
Clientèle :	Industrie
Source :	Bernier, 2015 et MDDELCC, 2015

Nom :	Lieu d'enfouissement de déchets de fabrique – AbiBow Canada inc.
Adresse :	20, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K6
Propriétaire :	Produits forestiers Résolu
Téléphone :	418 296-3371
Télécopieur :	418 296-7428
Description :	Lieu d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique de pâtes et papiers (cendre)
Clientèle :	Industrie
Source :	MDDELCC, 2015

Quelques dépotoirs et lieux d'enfouissement en territoire isolé sont aussi présents dans les endroits plus éloignés. Les informations les concernant sont à l'annexe 9.

4.2.2 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE BOUES ET DE SOLS CONTAMINÉS

Trois installations de traitement des boues et de sols contaminés sont présentes sur le territoire.

Nom :	Sani-Manic Côte-Nord
Adresse :	37, chemin de la Scierie, Les Buissons
Propriétaire :	Sani-Manic Côte-Nord
Adresse :	C.P. 2006, Baie-Comeau, G5C 2S8
Téléphone :	418 589-2376
Télécopieur :	418 295-2492
Courriel :	info@sanimaniccotenord.com
Site Internet :	sanimaniccotenord.com
Description :	Deux lagunes d'infiltration et un lit de séchage
Clientèle :	Résidentielle et industrielle
Quantité annuelle :	Donnée non disponible
Capacités de traitement :	Donnée non disponible

Nom : **Enviro-Tech Manicouagan 2013 inc.**

Adresse : 2264, avenue du Labrador, Baie-Comeau, G4Z 3C4

Téléphone : 418 296-9684

Télécopieur : 418 296-9845

Courriel : bureau@envirotechmanic.com

Site Internet : www.envirotechmanic.com

Description : Centre de traitement des sols contaminés aux hydrocarbures

Clientèle : Variée

Quantité / capacité annuelle : +/- 3 000 tonnes

Source : Lévesque, Nancy et Enviro-Tech Manicouagan 2013 inc., 2015

Nom : **Véolia ES Canada Services Industriels**

Adresse : 19, chemin de la Scierie, Pointe-aux-Outardes

Propriétaire : Véolia ES Canada Services Industriels

Adresse : 51, boulevard Comeau, Baie-Comeau, G4Z 3A7

Téléphone : 418 962-0233

Télécopieur : 418 962-6776

Courriels : jonathan.martel@veolia.com
edouard.morin@veolia.com

Site Internet : www.si.veoliase.com

Description : Installation de traitement de sols contaminés aux hydrocarbures
Lagunes d'assainissement des boues sanitaires

Clientèle : Résidentielle, commerciale et industrielle

Quantité annuelle : Variable

Capacité de traitement : Environ 20 000 tonnes de sols contaminés

Source : Morin, Édouard, 2015

4.2.3 INSTALLATIONS DE TRANSFERT ET DE CONDITIONNEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Deux installations de transfert et de traitement et de conditionnement sont en exploitation dans la MRC de Manicouagan.

Nom :	Centre de transfert et d'entreposage de matières résiduelles non dangereuses
Adresse :	800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau, G4Z 3B7
Propriétaire :	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
Téléphone :	418 589-4557
Télécopieur :	418 589-6450
Courriel :	info@regiemanicouagan.qc.ca
Site Internet :	www.regiemanicouagan.qc.ca
Description :	Centre de transfert de matières résiduelles avec une presse à ballots
Clientèle :	Municipalités et citoyens ICI et entreprises en CRD
Quantité annuelle traitée :	3 792,03 tonnes de matières recyclables mises en ballots pour expédition à un centre de tri
Quantité annuelle rejetée :	0,84 tonne de rejets envoyée vers le lieu d'enfouissement
Capacité annuelle de réception :	Entre 8 000 et 15 000 tonnes de matières recyclables (collecte sélective) 21 000 tonnes de matières résiduelles (ordures) destinées à l'enfouissement (selon le certificat d'autorisation du 22 septembre 2011)
Capacité résiduelle :	Entre 4 000 et 11 000 tonnes de matières recyclables (collecte sélective) 21 000 tonnes de matières résiduelles (ordures) destinées à l'enfouissement
Source :	RGMRM, 2014

Nom :	Centre de transfert – Sani-Manic Côte-Nord inc.	
Adresse :	37 chemin de la Scierie, Pointe-aux-Outardes	
Propriétaire :	Sani-Manic Côte-Nord inc.	
Adresse :	C.P.2006, Baie-Comeau, G5C 2S8	
Téléphone :	418 589-2376	
Télécopieur :	418 295-2492	
Courriel :	info@sanimaniccotenord.com	
Site Internet :	www.sanimaniccotenord.com	
Description :	Entreposage de matières dangereuses résiduelles	
Clientèle :	Municipalités et citoyens	Industries, commerces et institutions
Source :	MDELCC, 2015	

4.2.4 INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION DE RÉSIDUS DE CRD

Nom :	Transformation des métaux du nord (TMN)	
Adresse :	1800, 2e rang, Ragueneau, G0H 1S0	
Téléphone :	418 567-2575	
Télécopieur :	418 567-2580	
Courriel :	trans.mn@hotmail.com	
Site Internet :	www.tmninc.ca	
Description :	Centre de recyclage, de valorisation et de triage de débris CRD Site de dépôt de la RGMRM*	
Clientèle :	Entreprises de toutes tailles	
Quantité annuelle traitée :	Donnée non disponible	
Capacité annuelle de réception :	Donnée non disponible	

* La RGMRM a conclu une entente avec TMN pour que les citoyens puissent utiliser ses installations comme site de dépôt de résidus CRD pour offrir plus d'accessibilité à la population en périphérie.

Nom : **Jean Fournier inc.**

Adresse : 62, avenue William-Dobell, Baie-Comeau, G4Z 1T7

Téléphone : 418 296-2314

Télécopieur : 418 296-0206

Courriel : info@jeanfournier.ca

Site Internet : www.jeanfournier.ca

Description : Entreposage et conditionnement de résidus de brique, béton et asphalte

Clientèle : Entreprises de toutes tailles

Quantité annuelle traitée : Donnée non disponible

Capacité annuelle de réception : Donnée non disponible

4.2.5 ÉCOCENTRES

Nom :	Écocentre régional de Baie-Comeau Écocentre satellite de Baie-Trinité Écocentre satellite de Godbout
Adresse :	800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau, G4Z 3B7 28, route 138 (à l'entrée du village de Baie-Trinité), G0H 1A0 122, rue Saint-Régis, Godbout, G0H 1G0
Propriétaire :	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
Adresse :	800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau, G4Z 3B7
Téléphone :	418 589-4557
Télécopieur :	418 589-6450
Courriel :	info@regiemanicouagan.qc.ca
Site Internet :	www.regiemanicouagan.qc.ca
Description* :	Site de récupération et de valorisation de matières résiduelles Site de dépôt de RDD et de pneus usagés Point de dépôt officiel d'ARPE-Québec Point de dépôt d'Écopeinture Point de récupération et de collecte de la SOGHU Point de dépôt de RecycFluo
Clientèle :	Citoyens, ICI et CRD
Volume maximal autorisé :	500 m ³ (écocentre de Baie-Comeau)
Quantité maximum de RDD :	40 000 kg de résidus domestiques dangereux (RDD) sur place (écocentre de Baie-Comeau)
Quantité annuelle reçue :	3 860,19 tonnes de matières tous types et provenances confondus
Quantité annuelle rejetée :	900,57 tonnes de rejets envoyées au lieu d'enfouissement technique
Quantité annuelle transférée :	2 882,53 tonnes de matières envoyées vers des lieux de recyclage/valorisation
Quantité annuelle valorisée :	81,20 tonnes de matières vendues dans le Magasin de réemploi Phase 2
Source :	RGMRM, 2014a

* Les matières acceptées aux écocentres satellites diffèrent de celles de l'écocentre de Baie-Comeau, voir section 5.3.4.

4.3 INSTALLATION À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Un centre de tri situé à l'extérieur de la Manicouagan traite les matières recyclables mis en ballot au centre de transfert de Baie-Comeau.

Nom :	Société VIA
Adresse :	1200, rue de Riveurs, Lévis, G6Y 9G2
Téléphone :	418 833-0421
Télécopieur :	418 833-9974
Courriel :	info@societevia.com
Site Internet :	www.societevia.com
Description :	Tri et revente de matières recyclables
Clientèle :	Organisations municipales
Quantité annuelle traitée :	47 000 tonnes
Taux de rejets :	Environ 8 %
Capacité annuelle de réception :	75 000 tonnes



Création Magasin de réemploi Phase 2 « D'objets obsolètes à produits vedettes »
(Source : RGMRM)

5. DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS

5.1 PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

Plusieurs actions ont été posées de manière à informer et à sensibiliser la population et les ICI sur les services de réemploi, de recyclage, de récupération et de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC de Manicouagan. D'autres ont eu comme objectif de les impliquer dans leurs efforts de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV-E) et de les accompagner.

Les moyens utilisés reflètent les efforts entrepris pour joindre cette clientèle et les amener à modifier favorablement leurs comportements.

Pour y parvenir, la RGMRM a choisi de sensibiliser directement le citoyen et les ICI par l'intermédiaire des agents de sensibilisation. Ces derniers ont réalisé diverses activités qui se déroulent en période estivale :

- présentations sur les bonnes pratiques en entreprise au sujet des 4RV-E; repenser, réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer;
- tenues de kiosques dans les festivals et événements de la région;
- vérifications de bacs résidentiels et commerciaux de récupération ainsi que sensibilisation aux bonnes pratiques de récupération;
- rencontres de citoyens afin d'aborder divers sujets liés à la GMR (porte-à-porte);
- élaboration d'activités jeunesse dans les terrains de jeux municipaux;
- accueil et sensibilisation à l'utilisation de l'écocentre (tonnage, matières acceptées, procédures, etc.). Un dépliant a été élaboré et a été remis aux utilisateurs. Cet outil est mis à jour régulièrement;
- sondage sur l'éventuelle collecte des matières organiques.

Diverses autres actions ont été entreprises au cours des dernières années, dont des visites organisées du Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan (CGIMRM) s'adressant à différentes clientèles; élus, groupes scolaires, environnementaux, commerciaux, etc.;

En collaboration avec l'agente de vie spirituelle de la commission scolaire de l'Estuaire, des activités de sensibilisation ont lieu régulièrement dans les écoles de la Manicouagan en plus de l'organisation de collectes spéciales (piles, matériels informatiques, vêtements, livres, jouets, etc.).

D'un point de vue communicationnel, à la suite d'observations sur le terrain, des lettres personnalisées ont été acheminées aux commerces et entreprises à propos de l'utilisation des conteneurs de récupération. Des autocollants ont été conçus et apposés sur chaque conteneur rappelant la collecte pêle-mêle et les matières acceptées, les ICI ne bénéficiaient que de la collecte de carton auparavant.

La RGMRM possède son site Internet et une Infolettre afin de diffuser des renseignements sur les services (matières acceptées), les heures d'ouverture (jours fériés), etc. Une page Facebook et un compte Twitter ont aussi été créés.

Plusieurs messages ont été passés par la publicité dans différents médias, concernant la récupération, les écocentres, la récupération des sapins de Noël et la réalisation d'un temps des Fêtes écoresponsable, la disposition des bacs au chemin, etc. Chaque année, le rapport d'exploitation du lieu d'enfouissement est rendu public.

Aussi, un calendrier annuel de collecte est distribué aux 11 000 portes de la Manicouagan avec plusieurs informations, renouvelées chaque année, au verso.

En 2013, le CGIMRM est devenu le point de dépôt officiel pour ARPE-Québec et RecycFluo. Des communications ont été faites afin d'inciter aussi les entreprises à utiliser ce service.

Toujours la même année, la RGMRM, en partenariat le Festival du film international de Baie-Comeau – Cinoche va à la rencontre des citoyens lors de l'événement pour favoriser les bonnes pratiques de GMR. Une causerie portant sur le documentaire *La poubelle province* a aussi été organisée après projection.

Le magasin de réemploi Phase 2 du CGIMRM est également un lieu d'échange. Des activités créatives réalisées avec les jeunes de 5 ans à 12 ans sont conçues lors de la Semaine de la famille de Baie-Comeau au cours la Semaine de relâche. Des ateliers sont également offerts sur une base ponctuelle visant à promouvoir et favoriser le réemploi et la réparation des objets.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de certains ICI diverses matières sont détournées de l'enfouissement et mises en vente par le biais du magasin (meubles, restes de mélamine et autres matériaux, etc.);

En 2014, la RGMRM a dévoilé les créations *D'objets obsolètes à produits vedettes*; 17 œuvres conçues en atelier à partir de résidus récupérés des conteneurs de l'écocentre. Projet rendu possible grâce à l'apport financier du Fonds Éco IGA.

D'objets obsolètes à produits vedettes visait à démontrer tout le potentiel du réemploi et aussi à inspirer la population à donner une seconde vie aux objets.

Dans le secteur du textile, la location à très faible coût d'un entrepôt a contribué à la consolidation et au développement des efforts de récupération et de traitement déjà en place. Un soutien financier et en biens et services est également offert à l'organisme Dépannage de l'Anse. Un tournoi de golf au profit de l'organisme a même été organisé en 2013 et aura permis d'amasser la somme de 13 111 \$.

Enfin, certaines initiatives, plus larges que la GMR, ont été entreprises par certaines municipalités. C'est le cas de la démarche *Ma ville, Ma voix* en lien avec l'adoption d'une Politique de développement durable de la collectivité de la Ville de Baie-Comeau. Un représentant de la RGMRM siège sur le comité de développement durable de cette démarche.

5.2 MODE DE COLLECTE

La RGMRM gère les collectes d'ordures pour les résidences unifamiliales et certains multi-logements et les matières recyclables auprès des citoyens, des commerces et des institutions. La majeure partie du service est donné à contrat au Groupe Bouffard jusqu'à la fin juin 2016. Un nouvel appel d'offres déterminera le prochain entrepreneur de collectes.

Les commerces et institutions qui ne sont pas desservis par la RGMRM ainsi que les industries ont des contrats avec des entreprises privées pour la collecte de leurs matières résiduelles.

5.2.1 ORDURES

La RGMRM offre le service de collecte résidentielle des ordures qui intègre certains multilogements. Cette collecte se fait avec des camions mécanisés à chargement latéral ou arrière. La collecte des ordures se fait aux deux semaines de novembre à avril et aux semaines le reste de l'année. Le tableau 5.1 présente les contenants utilisés et la clientèle visée selon le type de collecte.

Tableau 5.1 Information sur la collecte des ordures gérée par la RGMRM

Type de collecte	Contenants utilisés	Nombre permis	Clientèle visée
Chargement latéral	Bacs roulants de 120, 240, 360 ou 1 100 litres	Maximum de 2 unités par immeuble	Unifamiliale Multilogements
Chargement arrière	Conteneurs en métal de 2, 4 ou 6 verges cubes	Selon les besoins	Multilogements Regroupement de résidences

Tous les autres générateurs de matières résiduelles destinées à l'élimination (ICI et multilogements) qui ne bénéficient pas des services offerts par la RGMRM ont des contrats privés. Des entreprises de collecte et transport offrent le service de location et de levée de conteneurs pour les ordures.

Ces services sont offerts en majeure partie à l'aide de conteneurs à chargement avant de 2, 4 ou 6 verges cubes et plus rarement avec des conteneurs transrouliers. Leurs fréquences varient selon les contrats et les besoins des clients.

Toutes les matières résiduelles destinées à l'élimination qui sont collectées dans la MRC de Manicouagan sont transportées vers le LET de Ragueneau.

5.2.2 ENCOMBRANTS

La RGMRM offre aux citoyens de ses municipalités membres la collecte des gros rebuts ou encombrants. La collecte qui se faisait sur appel en 2014 a permis de faire un tri afin de valoriser à travers l'écocentre les matières ayant le potentiel et d'enfourer seulement les déchets ultimes. Chaque citoyen avait droit à deux collectes annuelles gratuites par adresse.

Les exigences administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode de collecte ont été réévaluées. De plus, très peu de citoyens ont eu besoin de la deuxième collecte. Ainsi, en 2015, une seule collecte annuelle de porte-à-porte a été réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité.

Les citoyens qui le désirent peuvent aussi apporter à l'écocentre leurs matières qui ne sont pas admissibles aux collectes des ordures résidentielles et se prévaloir d'une collecte porte-à-porte destinée à recueillir les matières valorisables.

5.2.3 MATIÈRES RECYCLABLES

La RGMRM offre le service de collecte des matières recyclables, pêle-mêle, auprès des résidences ainsi que des commerces et des institutions qui le désirent. Cette collecte se fait à l'aide de camions mécanisés par chargement latéral, arrière ou frontal. Le tableau 4.2 présente les contenants utilisés et la clientèle visée selon le type de collecte de matières recyclables.

Tableau 5.2 Information sur la collecte des matières recyclables gérée par la RGMRM

Type de collecte	Contenants utilisés	Fréquence de collecte	Nombre permis	Clientèle visée
Chargement latéral	Bacs roulants de 240, 360 ou 1 100 litres	Aux deux semaines	Maximum de 2 unités par immeuble	Résidentielle Commerces et institutions
Chargement arrière	Conteneurs en métal de 4 ou 6 verges cubes	Aux deux semaines	Selon les besoins en volume et l'espace disponible pour les conteneurs	Résidentielle : associations de résidents de lacs Commerces et institutions
Chargement frontal	Conteneurs en métal de 2, 4 ou 6 verges cubes	Aux semaines*	Selon les besoins en volume et l'espace disponible pour les conteneurs	Résidentielle : multilogements, Commerces et institutions

* Quelques conteneurs sont vidés deux fois la semaine, cette exception permet de desservir convenablement quelques commerces et immeubles à logements qui n'ont pas assez d'espace pour installer plus de conteneurs.

Certains grands commerces (Canadian Tire, Walmart, Rona, etc.) et les industries ont des contrats privés de collecte et transport des matières recyclables. Les contenants utilisés ainsi que la fréquence des collectes sont variables selon leurs besoins.

Les matières recyclables sont aussi acceptées par apport volontaire à l'écocentre de Baie-Comeau. Ce service est gratuit pour les citoyens, mais les ICI sont facturés selon la grille tarifaire en vigueur (voir annexe 10).

Toutes les matières recyclables ramassées par la collecte sélective ainsi que la majeure partie de celles collectées par des entrepreneurs privés sont réceptionnées et mises en ballots au centre de transfert de la RGMRM. Les matières recyclables ainsi conditionnées sont envoyées au centre de tri de la Société VIA à Lévis. Ce transport est donné à contrat par la RGMRM. Celui actuellement en vigueur est octroyé au Groupe Transcol et vient à échéance le 30 avril 2017.

Des grands ICI envoient directement leurs matières chez des recycleurs, ce qui est le cas, par exemple, de ceux qui ont des compacteurs à carton.

5.3 MODE DE DISPOSITION

Les matières résiduelles ne faisant pas l'objet de collecte sont disposées de différentes manières selon leurs catégories et leurs générateurs.

5.3.1 MATIÈRES ORGANIQUES

Aucune collecte porte-à-porte de matières organiques n'est disponible actuellement dans la MRC de Manicouagan.

Les résidus verts (branches, feuilles, etc.) et les sapins de Noël sont acceptés aux écocentres. Les feuilles mortes sont valorisées à travers les activités de la Coopérative de solidarité Gaïa de Pointe-aux-Outardes et la Ferme aux Jardins des Prés de Pointe-Lebel.

La Société d'aménagement et d'exploitation des parcs de Baie-Comeau (SAEP) transforme en paillis les résidus d'émondage de la ville et ceux qu'elle reçoit en provenance d'Hydro-Québec. La SAEP utilise elle-même le paillis dans les jardins publics. Il a été difficile d'estimer les tonnages de ces résidus, car de grandes variations peuvent survenir d'une année à l'autre et la SAEP ne dispose pas d'équipement de pesage. (Côté, 2015).

5.3.2 TEXTILES

Les citoyens de la Manicouagan peuvent se départir de leurs textiles aux différents organismes communautaires présents sur le territoire, le principal étant le Dépannage de l'Anse. Pour ne pas doubler l'offre, la gestion des textiles ne fait pas partie des services offerts par la RGMRM. Elle contribue par contre à la mission de l'organisme en lui mettant à sa disposition un entrepôt.

5.3.3 MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS POUR RÉEMPLOI

La RGMRM offre la collecte porte-à-porte, à la demande, pour les meubles et électroménagers de bonne qualité qui sont encore réutilisables. Les items ainsi ramassés sont destinés à la vente dans le magasin de réemploi Phase 2 de la RGMRM. Au besoin, ceux-ci sont réparés dans les ateliers d'ébénisterie ou de mécanique avant leur mise en vente.

La RGMRM, en collaboration avec des organismes du milieu, offre gratuitement aux personnes dans le besoin des meubles et des électroménagers.

5.3.4 MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES

De par ses écocentres, la RGMRM met à la disposition de la population des sites de disposition de différentes matières à se départir. Par contre, certaines matières nécessitant des dispositifs particuliers de manipulation et d'entreposage ne sont pas acceptées dans les écocentres satellites.

L'écocentre de Baie-Comeau est ouvert sept jours sur sept, tandis que les satellites le sont quelques jours par semaine, en alternance, favorisant ainsi l'accessibilité des citoyens à un point de dépôt. La liste des matières acceptées aux écocentres et leurs heures d'ouverture sont à l'annexe 11. Le tableau 5.3 présente les types de matières acceptées aux écocentres, leur destination et leurs programmes de gestion.

Chaque usager est intercepté par le responsable du pré-tri de l'écocentre. Tout objet et toute matière ayant un potentiel de réemploi sont mis de côté pour recevoir le traitement approprié, soit la mise en vente au magasin de réemploi Phase 2 dans sa forme actuelle ou la transformation en divers articles par le biais de l'atelier d'ébénisterie.

L'usager est ensuite accompagné par un employé pour le déchargement de ses autres matières dans les différents conteneurs. Cet accompagnement assure un bon tri, selon le principe des 3RV, et ainsi un meilleur taux de mise en valeur.

Les citoyens ont le droit de disposer jusqu'à 3 tonnes de matières, par adresse et par année, gratuitement à l'écocentre. Par contre, ils doivent trier et décharger leurs matières manuellement. Les utilisateurs qui veulent disposer de résidus de CRD à l'aide de véhicules à benne basculante sont redirigés vers TMN moyennant la tarification en vigueur.

5.3.5 RÉSIDUS CRD

Les citoyens peuvent disposer de leurs résidus CRD aux écocentres. Les entreprises du secteur ont accès à des installations de récupération et de valorisation de ces résidus comme TMN et Jean Fournier.

5.3.6 MÉDICAMENTS ET MUNITIONS

Les médicaments périmés ou inutilisés ainsi que les aiguilles, telles les lancettes pour test de glycémies, sont récupérés par les pharmacies, tandis que les munitions le sont aux bureaux de la Sûreté du Québec.

Tableau 5.3 Matières acceptées aux écocentres et leurs destinations/programmes de gestion

Matières	Destinations/programmes de gestion
Aérosols Antigels Huiles usées Inorganiques Organiques Peintures Piles rechargeables et à usage unique	Laurentides re/sources
Bardeaux d'asphalte et résidus CRD (tapis, céramique, porcelaine, placoplâtre, verre, etc.)	TMN (production de matériel de recouvrement journalier pour le LET de Ragueneau)
Batteries au plomb	Baie-Comeau Métal
Bonbonnes de propane	Rapidgaz
Cartouches d'encre	Fondation MIRA
Contenants consignés	Consigne
Fréon (gaz des appareils de réfrigération et de climatisation)	Réfrigération Gagnon
Granulats	LET valorisation (chemin de service pour la cellule)
Lampes à décharge à haute intensité (DHI) Lampes fluocompactes (LFC) Lampes UHP/ à arc en mercure Lampes UV et germicides Tubes fluorescents	RecycFluo – Association des producteurs responsables
Matelas et meubles rembourrés hors d'usage	Lieu d'enfouissement de Ragueneau (rejets d'écocentre)
Matériels informatiques	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)
Métaux ferreux et non-ferreux	Baie-Comeau Métal
Pneus hors d'usage (avec ou sans jante)	Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage (Recyc-Québec)
Résidus verts (feuilles)	Coopérative Gaïa et Ferme aux Jardins des Prés
Résidus verts (résidus d'émondage)	Entreposage au LET de Ragueneau (en attente d'avenue de valorisation)

5.3.7 AUTRES INITIATIVES

La RGMRM n'offre pas de programme ni d'incitatif particulier pour le compostage domestique et l'utilisation des couches lavables. Elle promeut la réduction à la source à travers son magasin de Réemploi Phase 2.

La municipalité de Ragueneau met à la disposition de ses citoyens, à son bureau, des boîtes pour la récupération de piles, de téléphones cellulaires et de cartouches d'encre. Les piles et les téléphones sont acheminés à l'écocentre par les employés de la municipalité, tandis que les cartouches sont envoyées à la Fondation Mira.

La commission scolaire de l'Estuaire, à travers les écoles, a différentes initiatives de collectes et de réduction à la source : collecte de vêtements, de jouets, de piles, de cartouches d'encre et de déchets électroniques et ainsi que le remplacement de la styromousse par des tasses lavables et des journées de boîte à lunch zéro déchet (Lavoie, 2015).

Les cliniques d'optométrie et l'hôpital de Baie-Comeau mettent à la disposition de la population des boîtes de récupération de lunettes usagées. Celles-ci sont pour la plupart envoyées dans les pays en développement.

5.4 GESTION DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES

5.4.1 BOUES MUNICIPALES DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La ville de Baie-Comeau exploite deux étangs aérés, Mingan et Marquette. Ceux-ci n'ont jamais eu besoin de vidange depuis leur mise en exploitation il y a 25 ans (Reis, 2015). Selon les mesures des boues effectuées annuellement, aucune vidange n'est à prévoir d'ici 2020.

5.4.2 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Dans la MRC de Manicouagan, seule la municipalité de Pointe-aux-Outardes gère et offre à ses citoyens un programme de vidange des fosses septiques. La vidange est effectuée par une entreprise privée à la suite d'un appel d'offres public. C'est l'entreprise Sani-Manic qui a eu le contrat pour les années 2014 et 2015. Le contrat comprend les vidages des fosses septiques ainsi que le transport et la disposition des boues.

Pour les habitants des autres municipalités, chaque citoyen est responsable de la vidange de sa fosse septique en contactant directement une entreprise privée. Ainsi, les boues de fosses septiques sont gérées par les entreprises qui offrent les services de vidange. En 2014, la seule installation de traitement des boues en exploitation sur le territoire appartenait à Sani-Manic. Cependant, aucune

information concernant la gestion des boues traitées n'a été disponible. Les boues de fosses septiques qui n'ont pas été vidangées par ce dernier auraient donc été traitées à l'extérieur de la Manicouagan.

Le tableau 5.4 résume la gestion des boues de fosses septiques.

Tableau 5.4 Gestion des boues de fosses septiques (FS) (2015)

Municipalité	Nombre total de FS	Règlement sur la vidange des FS	Fréquence de vidange	Responsable	Entrepreneur mandaté
Baie-Comeau	78	non		Citoyen	
Baie-Trinité	33	non		Citoyen	
Chute-aux-Outardes	1	non		Citoyen	
Franquelin	Non disponible	non		Citoyen	
Godbout	259	non		Citoyen	
Pointe-aux-Outardes*	627	oui	Aux 2 ans	Municipalité	Sani-Manic
Pointe-Lebel	274	non		Citoyen	
Ragueneau	285	non		Citoyen	
MRC DE MANICOUAGAN	1 557				

* Le prix unitaire de vidange, de transport et de traitement des boues pour les années 2013 et 2014 était de 195 \$ ou de 440 \$ pour le service hors saison.

5.5 GESTION DES BOUES ET RÉSIDUS INDUSTRIELS

Deux grandes industries génèrent des boues et des résidus industriels sur le territoire, l'aluminerie Alcoa et la papetière Produits forestiers Résolu.

Alcoa dispose des boues de son système de traitement d'eau chez Newalta à l'installation de Laterrière au Saguenay et celles provenant de sa trappe à graisse chez Sani-Manic à Pointe-aux-Outardes.

Résolu utilise une portion de ses boues primaires et secondaires et de ses résidus de tamisage de copeaux pour la production de vapeur et dispose du reste à son site d'enfouissement avec la cendre.

6. MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

L'inventaire des matières résiduelles générées a été réalisé en se basant sur les données compilées par la RGMRM et celles proposées par l'outil d'inventaire publié par Recyc-Québec.

Les réponses aux questionnaires envoyés en décembre 2014 fournissent aussi des informations sur les modes de GMR et les quantités générées par les répondants.

La RGMRM tient des fichiers de compilation de tonnages de toutes les matières qui entrent et qui sortent de ses installations pour disposition ou pour mise en valeur. Les seules matières qui ne sont pas pesées sont celles vendues à son magasin de réemploi Phase 2.

Les fichiers de compilation de la RGMRM sont en tonne de même que les quantités dans les tableaux du présent document. Quant aux données provenant des bons de pesée, elles peuvent être en livre, en kilogramme ou en tonne.

6.1 CATÉGORIES DE MATIÈRES

Les matières résiduelles inventoriées ont été classifiées selon les catégories suivantes :

6.1.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Les tonnages des matières recyclables n'ont pas pu être ventilés selon le type de matières puisque la collecte se fait pêle-mêle et les matières sont mises en ballots sans autre traitement avant leur expédition au centre de tri de la Société Via.

6.1.2 MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES (TONNES HUMIDES)

Étant donné l'absence de collecte de matières organiques sur le territoire, les seules données disponibles de cette catégorie, du secteur résidentiel, sont les apports volontaires de résidus verts à l'écocentre : feuilles et branches, sapins et résidus d'émondage.

Les résidus d'émondage transformés en paillis par la SAEP de la ville de Baie-Comeau n'ont pas pu être comptabilisés, car aucune donnée quant à leurs quantités n'est disponible.

Il est présumé que les résidus organiques d'origine résidentielle non comptabilisés dans ces apports volontaires se retrouvent dans les déchets ultimes, de même que ceux des secteurs ICI et CRD.

6.1.3 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les résidus de CRD comprennent à la fois les matériaux reçus aux écocentres et ceux disposés par les entreprises dans le domaine de la construction.

Les quantités mises en valeur ont été obtenues en additionnant les tonnages envoyés pour valorisation des écocentres et ceux qui ont été acceptés au site de TMN.

Les quantités éliminées sont celles qui ont été admises au LET de Ragueneau dans la catégorie CRD.

6.1.4 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les quantités représentent tous les RDD expédiés des écocentres pour valorisation/recyclage. La ventilation des tonnages de RDD est tirée du rapport annuel fourni par Laurentides re/sources, des bons de pesée des batteries au plomb, des bonbonnes de propane et des lampes fluorescentes.

6.1.5 RÉSIDUS NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

Le matériel électronique et informatique usagé est géré par ARPE-Québec qui achemine tout le matériel reçu aux écocentres vers un recycleur.

Les pneus avec ou sans jante ont aussi leur propre filière de mise en valeur. Celle-ci est gérée par Recyc-Québec. Les jantes des pneus sont préalablement enlevées avant expédition aux recycleurs. Les données fournies par Recyc-Québec ont été utilisées pour la compilation des données pour la MRC et les quantités reçues aux écocentres pour l'inventaire résidentiel.

Les contenants consignés sont en majeure partie gérés par les consommateurs, la petite quantité qui transite à l'écocentre n'est pas comptabilisée. Les quantités indiquées dans le tableau d'inventaire global ont été estimées par l'outil fourni par Recyc-Québec qui a comme référence l'année 2013 (voir annexe 12). Le tonnage de cette catégorie n'est donc pas ventilé par secteur de provenance.

Les rejets d'écocentres sont constitués des matières qui n'ont aucune option de mise en valeur disponible. Ils sont enfouis au LET de Ragueneau.

Les résidus encombrants font l'objet d'une collecte spéciale gérée par la RGMRM (voir section 5.2.2). Leurs quantités sont ainsi disponibles dans le fichier de compilation.

6.1.6 RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE INCLUANT LES RÉSIDUS DU SECTEUR PRIMAIRE

Les données sur les boues industrielles disponibles ont été obtenues par le questionnaire envoyé aux ICI. Toutes les industries susceptibles de produire des boues ont répondu au questionnaire.

6.1.7 RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

Des déchets de dégrilleurs provenant des deux étangs aérés de la ville de Baie-Comeau sont régulièrement disposés au LET de Ragueneau.

Les résidus de balayures de rues sont utilisés en remblayage, aucune information n'est disponible quant à leur quantité en 2014. Un nouveau mode de gestion sera appliqué prochainement permettant de quantifier ces résidus (Reis, 2015a).

6.1.8 RÉSIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITÉS DE GMR

Les eaux de lixiviation provenant des cellules d'enfouissement du LET de Ragueneau sont traitées sur place. Ce système de traitement ne génère pas assez de quantité de boues à disposer.

Le matériel de recouvrement journalier utilisé au LET de Ragueneau est fourni par l'entreprise Transformation des Métaux du Nord. C'est un mélange de matières sans avenue de valorisation déchetées. Son tonnage fait partie des matières mises en valeur provenant du secteur CRD.

Les quantités de cendre provenant des activités de la papetière Produits forestiers Résolu ont été obtenues grâce au questionnaire.

6.1.9 VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

Les données ont été estimées par l'outil publié par Recyc-Québec et ont été ventilées selon ses directives (annexe 13).

6.1.10 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les quantités de boues de fosses septiques ont été estimées à partir de l'outil de Recyc-Québec puisque les données réelles n'étaient pas disponibles.

6.2 SAISONNALITÉ ET RÉALITÉ RÉGIONALE

6.2.1 SAISONNALITÉ

Les figures suivantes présentent les variations mensuelles des tonnages reçus aux différentes installations de la RGMRM et celles du nombre des entrées aux écocentres en 2014.

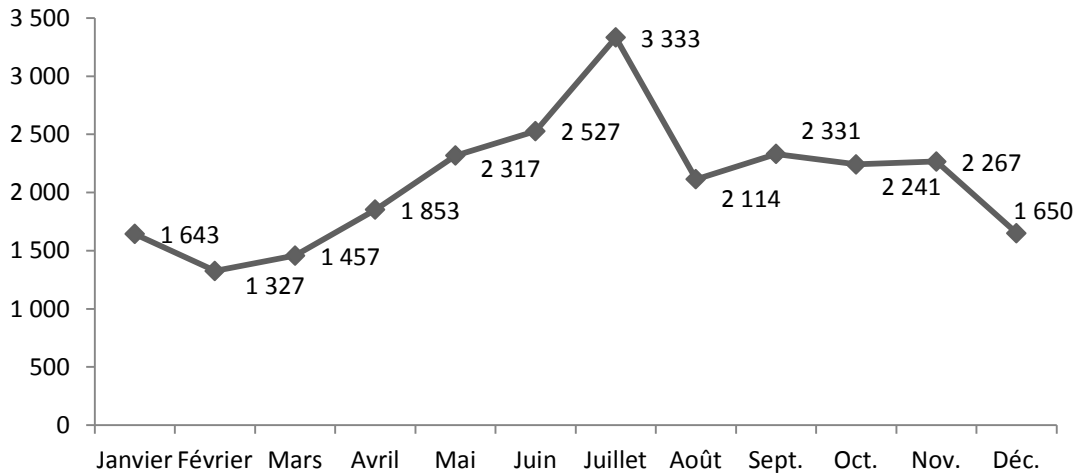


Figure 6.1 Variation mensuelle des tonnages des matières enfouies au LET de Ragueneau

Globalement, les tonnages reçus au LET de Ragueneau fluctuent selon les saisons avec des minimum et maximum correspondant, respectivement aux mois de février et de juillet. La hausse provient surtout des secteurs : résidentiel et CRD.

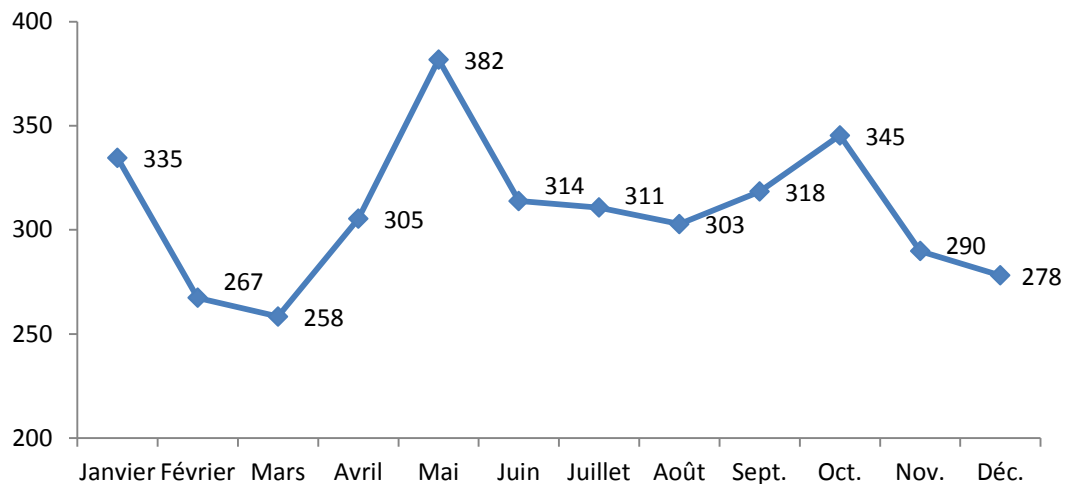


Figure 6.2 Variation mensuelle des tonnages de matières recyclables (collecte sélective)

Les quantités de matières recyclables présentent une saisonnalité différente des ordures. Celles-ci ont trois pics correspondant aux mois de janvier, mai et octobre. Ces mois suivent les périodes de grande consommation pour les temps des fêtes, en vue de l'été et en préparation à l'hiver.

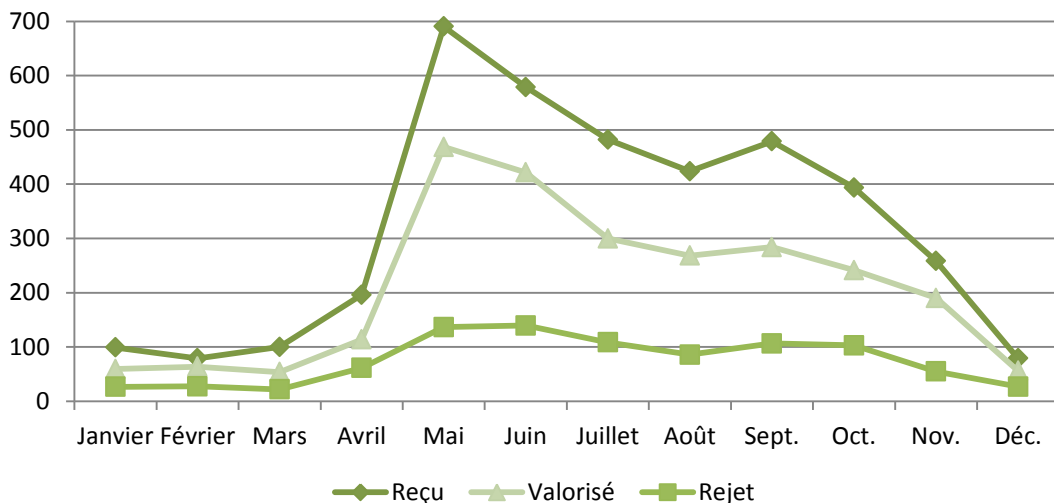


Figure 6.3 Variation mensuelle des tonnages de matières reçues, valorisées et rejetées aux écocentres

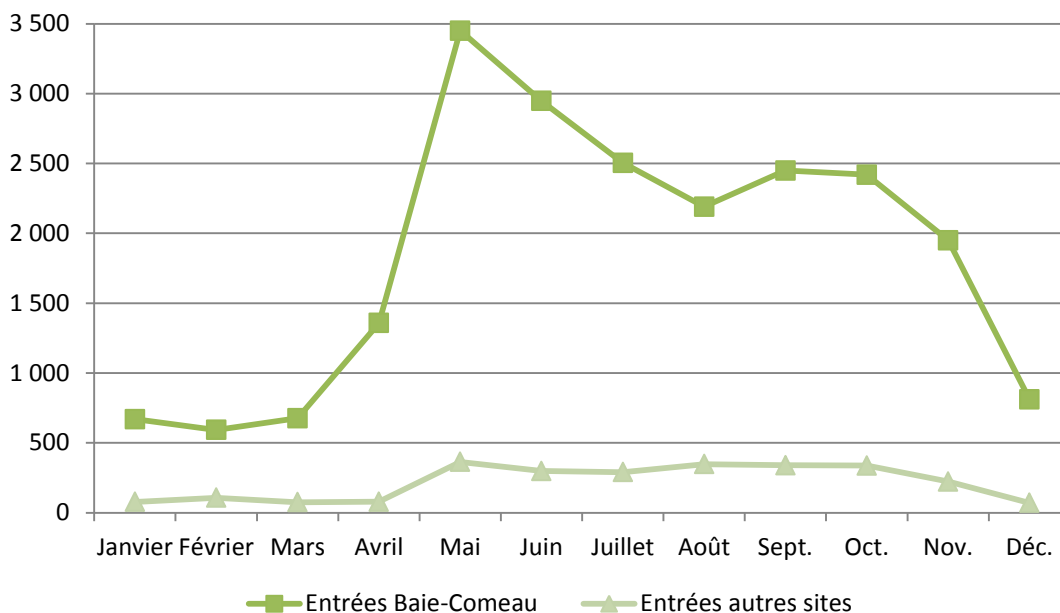


Figure 6.4 Variation mensuelle du nombre des entrées aux écocentres

Les nombres d'entrées (figure 6.3) et les quantités (figure 6.4) reçues aux écocentres suivent la même tendance qui est visiblement saisonnière. Les mois des plus forts achalandages, mai et septembre, correspondent aux périodes de grands ménages du printemps et de l'automne.

Les variations des tonnages des écocentres montrent une évolution en parallèle des matières reçues et valorisées, tandis que les rejets demeurent plus ou moins stables. Ces données indiquent que les quantités reçues aux écocentres n'ont que peu d'influence sur celles des rejets, ce qui indique l'efficacité d'une gestion intégrée des matières résiduelles où chaque matière est dirigée vers la bonne filière. De plus, le pré-tri optimise la valorisation des matières reçues à l'écocentre de Baie-Comeau.

La fluctuation des nombres d'entrées des autres sites (écocentres satellites), même si elle présente une saisonnalité, est très faible en comparaison à celle des entrées à Baie-Comeau. Cette différence peut s'expliquer par le bassin d'utilisateur en périphérie qui est beaucoup plus faible qu'en ville.

6.2.2 CONTEXTE RÉGIONAL

La MRC de Manicouagan est composée de la ville de Baie-Comeau, au centre, et de sept municipalités réparties en deux secteurs : la Péninsule, regroupant Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau; ainsi que l'Est avec Franquelin, Godbout et Baie-Trinité. Le secteur Est ne représente que 3 % de la population totale alors que par rapport à Baie-Comeau, Baie-Trinité est située à 93 km, Godbout à 59 km et Franquelin à 32 km. Cette situation, propre à la Côte-Nord, implique la gestion d'un faible tonnage sur une longue distance. Les collectes dans ce secteur sont donc combinées afin d'optimiser les déplacements. De son côté, la Péninsule est occupée par 21 % de la population et se trouve dans un rayon d'environ 30 km de Baie-Comeau.

6.3 INVENTAIRE QUANTITATIF RÉGIONAL

Un inventaire global de toutes les matières résiduelles mises en valeur (récupérées), éliminées et générées sur le territoire de la Manicouagan, dont les données ont été disponibles, a été réalisé. Les initiatives locales et privées n'ont pas pu être prises en compte dans le présent inventaire puisque leurs tonnages ne sont pas disponibles. Les tableaux suivants présentent les données quantitatives, toutes provenances confondues, tandis que les prochaines sections y détaillent l'inventaire par secteur : municipal, ICI et CRD.

Les inventaires seront présentés sous deux formes : le chiffrier de la RGMRM et l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Certaines données sont réelles et d'autres proviennent d'estimations proposées par les outils de calculs publiés par Recyc-Québec.

Tableau 6.1 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – MRC de Manicouagan (Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Matières recyclables (collecte sélective)	3 519	1 481	5 000
Matières organiques putrescibles	167	3 445	3 612
Résidus de construction, rénovation et démolition	7 317	516	7 833
Résidus domestiques dangereux	77**	1**	77**
Matériel électronique et informatique usagé	100		100
Métaux ferreux et non ferreux	623		623
Pneus hors d'usage	352		352
Véhicules hors d'usage	1 403*	659*	2 062*
Contenants consignés	153*	52*	205*
Textiles	413*	249*	662*
Réemploi Magasin Phase 2	81*		81*
Rejets écocentres		901	901
Matières enfouies (déchets ultimes et autres)		10 584	10 584
Encombrants		100	100
Cendre		10 295	10 295
Boues industrielles (papetière)	30 238	6 464	36 702
TOTAL - MRC DE MANICOUAGAN	44 443	34 747	79 190
TAUX - MRC DE MANICOUAGAN	56 %	44 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT	1,416	1,107	2,524
Boues de fosses septiques (tonne de matières humides)		2 647 tmh*	2 647 tmh*
TOTAL - MRC DE MANICOUAGAN (incluant les boues)	44 443	37 394	81 837
TAUX - MRC DE MANICOUAGAN (incluant les boues)	54 %	46 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT (incluant les boues)	1,416	1,192	2,608

* Quantité estimée.

** Les quantités sont exprimées en nombres entiers, ce qui explique que la somme des « Mises en valeur » et « Éliminées » est égale à « Générées » pour les résidus domestiques dangereux.

La ventilation de certaines catégories de matières est fournie dans le tableau 6.2.

Tableau 6.2 Ventilation de certaines catégories de matières – MRC de Manicouagan (Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Matières organiques putrescibles	167	3 445	3 612
<i>Résidus alimentaires</i>		1 245	
<i>Résidus de jardins</i>		2 200	
<i>Arbres de Noël</i>	6		
<i>Branches</i>	145		
<i>Bois naturels</i>	5		
<i>Feuilles mortes</i>	12		
Résidus de construction, rénovation et démolition	7 317	516	7 833
<i>Autres CRD</i>	6 749	276	
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	302	118	
<i>Granulats</i>	267		
Résidus domestiques dangereux	77*	1*	77*
<i>Antigels</i>	1		
<i>Batteries (au plomb)</i>	14		
<i>Bonbonnes de propane</i>	3		
<i>Huiles</i>	14		
<i>Inorganiques</i>	4		
<i>Lampes fluorescentes</i>	1		
<i>Organiques</i>	12		
<i>Peinture</i>	26		
Métaux ferreux et non-ferreux	623		623
<i>Cuivre</i>	3		
<i>Aluminium</i>	10		
<i>Autres métaux</i>	446		
Pneus hors d'usage	352		352
<i>Pneus avec jantes</i>	2		
<i>Pneus sans jantes</i>	351		
Boues industrielles (papetière)	30 238	6 464	36 702
<i>Boues primaires et boues secondaires</i>	22 944	4 456	
<i>Résidus de tamisage des copeaux</i>	7 182	2 008	
<i>Boues de traitement d'eau</i>	41		
<i>Trappe à graisse</i>	71		

* Les quantités sont exprimées en nombres entiers, ce qui explique que la somme des « Mises en valeur » et « Éliminées » est égale à « Générées » pour les résidus domestiques dangereux

Tableau 6.3 Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – MRC de Manicouagan (outil d'inventaire)

Résultats globaux - Manicouagan		Version 2 - BÊTA	
	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	4 862 t	3 008 t	7 870 t
MÉTAL	376 t	458 t	834 t
PLASTIQUE	571 t	1 716 t	2 288 t
VERRE	686 t	572 t	1 258 t
MATIÈRES ORGANIQUES	272 t	72 962 t	73 234 t
RÉSIDUS DE CRD	2 043 t	1 858 t	3 902 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE			
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	168 t	18 t	186 t
AUTRES RÉSIDUS	2 010 t	1 974 t	3 984 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	367 t	367 t
TOTAL (sans boues)	10 989 t	82 934 t	93 923 t
BOUES MUNICIPALES	0 t mh	463 t mh	463 t mh

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

Les données présentées dans le chiffré de la RGMRM et l'outil de Recyc-Québec présentent des différences. En effet, les boues industrielles destinées à la valorisation énergétique sont considérées comme éliminées par l'outil alors qu'elles ont été calculées parmi les matières mises en valeur dans le chiffré de la RGMRM. De plus, les matières enfouies dans le chiffré ne sont pas ventilées puisqu'aucune caractérisation n'a été réalisée. Le grand total des matières générées est quant à lui sensiblement égal pour les deux compilations.

6.4 SECTEUR RÉSIDENTIEL

6.4.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES

Étant donné que la RGMRM offre tous les services de collecte dans le secteur et qu'elle a des registres et des fichiers de compilation de données, l'inventaire résidentiel a pu être complété avec des données réelles.

Tous les camions de collectes des déchets d'origine résidentielle et de collectes sélectives sont pesés à l'entrée du site d'enfouissement et du centre de transfert. Le système de pesée automatisé permet l'exportation des données de pesée dans un fichier Excel pour traitement et compilation.

Toutes les visites à l'écocentre de Baie-Comeau sont enregistrées dans le système de pesée automatisé à l'entrée de l'écocentre qui comptabilise également les entrées vers le centre de transfert. Le registre de l'écocentre informe sur le nombre de visites ainsi que le tonnage total des matières reçues, tous types confondus.

Les matières transitant à l'écocentre sont pesées à la sortie ou à destination, soit chez les valorisateurs (métaux), les récupérateurs (RDD) ou au LET de Ragueneau (rejets), etc. Les registres et bons de pesée donnent les tonnages par catégorie et destination des matières.

Les ventilations des quantités éliminées, à l'exception de celles des textiles et des rejets d'écocentres, ont été estimées en utilisant des résultats de caractérisation. Une entreprise a réalisé une caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielle admise au LET de Ragueneau en juillet 2015 et la RGMRM a pu avoir le pourcentage moyen des résultats (annexe 14).

Les quantités de textiles récupérées proviennent du rapport annuel 2014 de l'organisme Dépannage de l'Anse. Il est à noter que ces données réelles présentent un écart considérable par rapport à l'estimation fournie par un outil de Recyc-Québec, 413 tonnes et 99 tonnes respectivement. La portion éliminée a été estimée dans l'outil d'inventaire.

6.4.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES

Certains citoyens possèdent une résidence secondaire. Habituellement, les propriétaires ramènent à leur résidence principale les matières résiduelles générées à leur chalet, car ce dernier ne bénéficie pas de service de collecte. Si les résidences principale et secondaire ne sont pas dans la même municipalité, cette situation peut engendrer une surestimation ou une sous-estimation des tonnages de l'une ou l'autre des municipalités.

Étant donné que la collecte sélective pour les matières recyclables est offerte aussi à tous les commerces et institutions qui le désirent, le tonnage de ces derniers est confondu à celui du secteur résidentiel qui est en surestimation. La même situation peut se produire pour les matières mises en valeur et les rejets d'écocentres puisque des ICI et des entreprises en CRD peuvent y disposer de matières. Comme la mesure des quantités par type de matières se fait à la sortie et non à l'entrée, il n'est plus possible de séparer les données par secteur de provenance. Il est important de noter que ces tonnages ne représenteraient que 0,03 % du total reçu aux écocentres.

Le tonnage réel de toutes les matières transitant au magasin de réemploi n'est pas disponible. Il a été estimé en soustrayant des quantités reçues et sorties des écocentres. Il est à noter que le magasin Phase 2 a commencé ses activités en mars 2014.

Les quantités de boues de fosses septiques résultant de vidanges réalisées en 2014 n'étant pas disponibles, celles-ci ont été estimées en multipliant le nombre de fosses par le volume moyen d'une vidange, 1,7 m³ (Chamard, 2014). Le nombre de fosses septiques (voir tableau 5.4) a été obtenu des responsables de chacune des municipalités de la MRC, ce nombre n'était pas disponible pour Franquelin.

La caractérisation effectuée sur des matières résiduelles résidentielles reçues au LET avait pour objectif d'évaluer le pouvoir calorifique de ces matières. Leurs catégorisations ont donc été déterminées dans cette optique et ne correspondent pas tout à fait aux catégories présentées dans le chiffrier de la RGMRM.

6.4.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE

L'outil a permis de soustraire des collectes résidentielles les quantités de matières recyclables et de déchets ultimes estimées provenant des petits ICI. Vu que la collecte sélective est offerte à tous les commerces et institutions qui le désirent, les 9,8 % suggérés par l'outil ne représenteraient pas la part des ICI en termes de matières recyclables.

Pour les matières organiques, les quantités générées utilisées sont celles suggérées par l'outil, car aucune collecte n'est encore disponible. En ce qui concerne la réduction à la source, il n'a pas été possible d'estimer le nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire.

Le taux de recyclage des boues a été établi à 0 %, car aucune information sur leur valorisation n'a été disponible.

Les données sur les véhicules hors d'usages et les autres matières résiduelles (rejets de centre de tri) sont également celles suggérées par l'outil.

L'outil séparait les encombrants métalliques et non-métalliques, la ventilation a été obtenue en appliquant un pourcentage de 55 % pour les non-métalliques (Lalonde, 2015).

6.4.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES - SECTEUR RÉSIDENTIEL (MUNICIPAL)

Les quantités de matières mises en valeur (récupérées), éliminées et générées sont présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 6.4 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Matières recyclables (collecte sélective)	3 396	1 481	4 877
Matières organiques putrescibles	167	3 445	3 612
Résidus de construction, rénovation et démolition	1 965	394	2 359
Résidus domestiques dangereux	76	1	77
Matériel électronique et informatique usagé	88		88
Métaux ferreux et non-ferreux	459		459
Pneus hors d'usage	62		62
Véhicules hors d'usage	1 403*		1 403*
Textiles	413*	249*	662*
Magasin de réemploi Phase 2	81*		81
Rejets écocentres		901	901
Matières enfouies (déchets ultimes et autres)		2 344	2 344
Encombrants		100	100
TOTAL – RÉSIDENTIEL	8 110	8 915	17 025
TAUX – RÉSIDENTIEL	48 %	52 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT	0,258	0,284	0,543
Boues de fosses septiques		2 647	2 647
TOTAL – RÉSIDENTIEL (incluant les boues)	8 110	11 562	19 672
TAUX – RÉSIDENTIEL (incluant les boues)	41 %	59 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT (incluant les boues)	0,258	0,368	0,627

* Quantité estimée.

La ventilation de certaines catégories de matières est fournie dans le tableau 6.5.

Tableau 6.5 Ventilation de certaines catégories de matières - secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Matières organiques putrescibles	167	3 445	3 612
<i>Résidus alimentaires</i>		1 245	
<i>Résidus de jardins</i>		2 200	
<i>Arbres de Noël</i>	6		
<i>Branches</i>	145		
<i>Bois naturels</i>	5		
<i>Feuilles mortes</i>	12		
Résidus de construction, rénovation et démolition	1 965	394	2 359
<i>Autres CRD</i>	1 397	276	
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	302	118	
<i>Granulats</i>	267		
Résidus domestiques dangereux	76	1	77
<i>Antigels</i>	1		
<i>Batteries (au plomb)</i>	14		
<i>Bonbonnes de propane</i>	3		
<i>Huiles</i>	14		
<i>Inorganiques</i>	4		
<i>Lampes fluorescentes</i>	1		
<i>Organiques</i>	12		
<i>Peinture</i>	26		
Métaux ferreux et non-ferreux	459		459
<i>Cuivre</i>	3		
<i>Aluminium</i>	10		
<i>Autres métaux</i>	446		
Pneus hors d'usage	62		62
<i>Pneus avec jantes</i>	2		
<i>Pneus sans jantes</i>	60		

Pour certaines catégories de matières, il a été possible de ventiler les quantités selon les municipalités de provenance et par habitant¹ comme présenté dans le tableau 6.6. Les données des écocentres représentent les quantités admises. Les écocentres satellites de Baie-Trinité et de Godbout ne disposent pas de balance à l'entrée. Les quantités de matières qui y sont reçues sont donc obtenues par la somme de celles qui sont valorisées et des rejets.

¹ Les nombres d'habitants utilisés sont tirés de « Population des municipalités du Québec, décret 2014.

Tableau 6.6 Ventilation par municipalité de provenance et quantités par habitant – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)

Municipalités	Matières recyclables		Écocentres		Ordures		Encombrants		Total	
		Par habitant		Par habitant		Par habitant		Par habitant		Par habitant
Baie-Comeau	2 706	0,121	2 673	0,119	5 690	0,254	24	0,001	11 111	0,496
Baie-Trinité	80	0,164	153	0,313	192	0,394	0	0,000	425	0,871
Chute-aux-Outardes	145	0,087	63	0,037	440	0,263	22	0,013	670	0,401
Franquelin	21	0,066	41	0,131	74	0,233	1	0,003	137	0,433
Godbout	38	0,127	153	0,510	88	0,293	0	0,000	279	0,930
Pointe-aux-Outardes	115	0,086	151	0,113	404	0,302	13	0,009	682	0,510
Pointe-Lebel	192	0,093	200	0,097	589	0,286	26	0,013	1 008	0,489
Ragueneau	100	0,071	231	0,165	419	0,300	14	0,010	764	0,547
TNO			4	0,003					4	0,003
MRC DE MANICOUAGAN	3 396	0,108	3 665	0,117	7 896	0,252	100	0,003	15 080	0,481

En termes de pourcentage, 53 % des matières résiduelles résidentielles (ordures et encombrants) se retrouvent à l'élimination, tandis que les matières provenant de la collecte sélective et celles reçues aux écocentres représentent respectivement 23 % et 24 %.

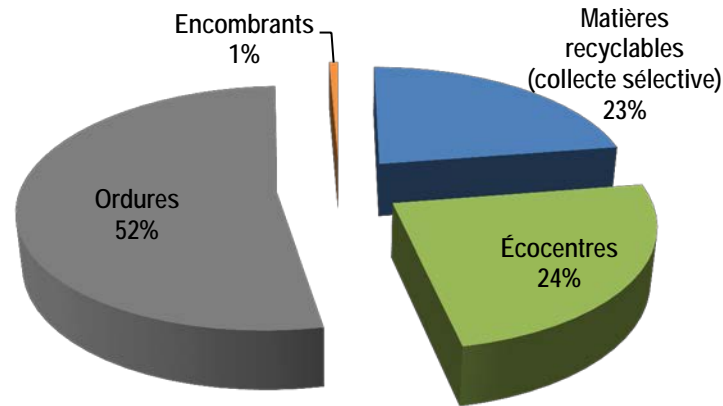


Figure 6.5 Répartition des matières résiduelles d'origine résidentielle par filière de gestion (2014)

La ventilation en pourcentage du tonnage de RDD reçus aux écocentres est illustrée à la figure 6.6.

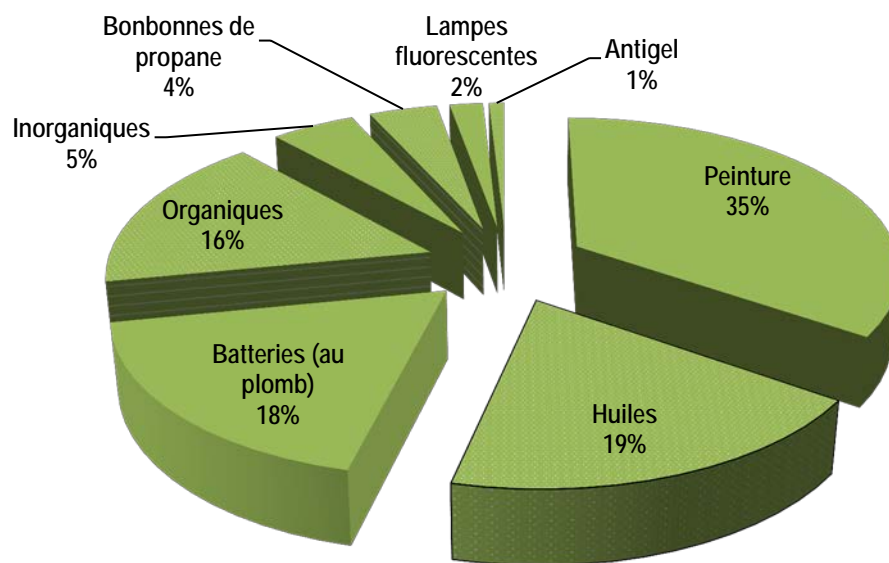


Figure 6.6 Répartition des RDD (2014)

Les tableaux et figures suivants résument l'évolution des quantités de matières résiduelles d'origine résidentielles entre 2013 et 2014.

Tableau 6.7 Bilan de gestion des matières résiduelles éliminées par municipalités en 2013 et 2014 – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)

Municipalités	Ordures			Encombrants			Total		
	2013	2014	Écart	2013	2013	Écart	2013	2014	Écart
Baie-Comeau	5 698	5 690	-8	115	24	-91	5 813	5 714	-99
Baie-Trinité	226	192	-34	1	0	-1	227	192	-35
Chute-aux-Outardes	420	440	20	34	22	-12	454	462	8
Franquelin	71	74	3	1	1	0	72	75	3
Godbout	137	88	-49	3	0	-3	140	88	-52
Pointe-aux-Outardes	458	404	-54	37	13	-24	496	417	-79
Pointe-Lebel	602	589	-13	32	26	-6	634	615	-19
Ragueneau	498	419	-79	53	14	-39	551	433	-118
TNO									
MRC DE MANICOUAGAN	8 111	7 896	-215	277	100	-177	8 387	7 996	-391

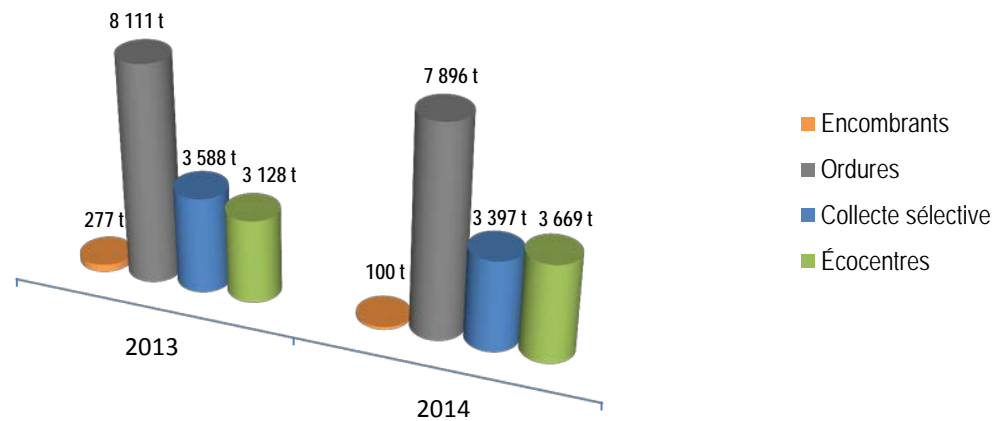


Figure 6.7 Comparaison des tonnages de matières résiduelles selon leur mode de gestion entre 2013 et 2014

Tableau 6.8 Bilan de la collecte sélective et des matières admises aux écocentres par municipalités en 2013 et 2014 – secteur résidentiel (Chiffrier de la RGMRM) (en tonne)

Municipalités	Collecte sélective			Écocentres*			Total		
	2013	2014	Écart	2013	2014	Écart	2013	2014	Écart
Baie-Comeau	2 873	2 706	-167		2 673				
Baie-Trinité	68	80	12		153				
Chute-aux-Outardes	161	145	-16		63				
Franquelin	31	21	-10		41				
Godbout	44	38	-6		153				
Pointe-aux-Outardes	128	115	-13		151				
Pointe-Lebel	171	192	21		200				
Ragueneau	112	100	-12		231				
TNO					4				
MRC DE MANICOUAGAN	3 588	3 397	-191	3 128	3 669	541	6 716	7 066	350

* Les quantités de matières admises aux écocentres par municipalité de provenance ne sont pas disponibles en 2013.

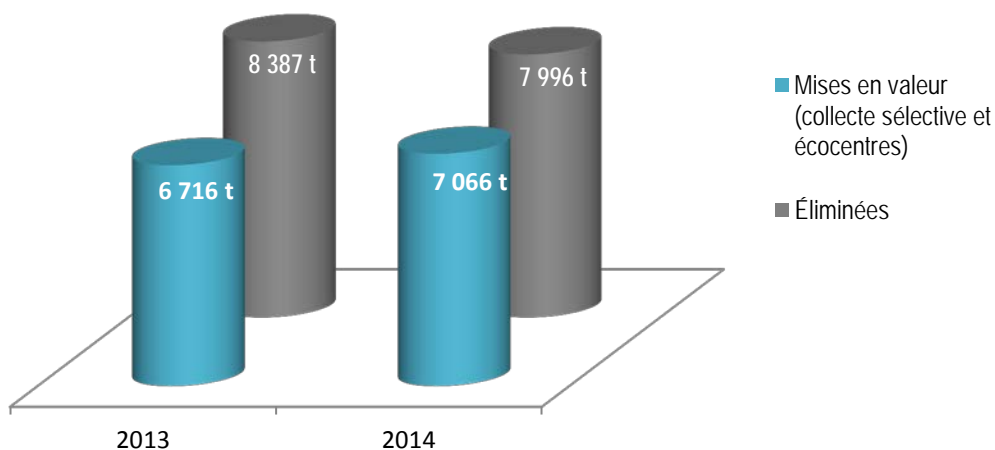


Figure 6.8 Comparaison des tonnages de matières résiduelles selon leurs destinations entre 2013 et 2014

Tableau 6.9 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur résidentiel (outil d'inventaire)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	2 068 t	663 t	2 731 t
Métal	129 t	139 t	268 t
Plastique	325 t	511 t	836 t
Verre	542 t	177 t	719 t
Branches et sapins de Noël	150 t	0 t	150 t
Résidus verts	11 t	1 803 t	1 815 t
Résidus alimentaires	0 t	2 195 t	2 195 t
Autres résidus organiques	0 t	1 419 t	1 419 t
Véhicules hors d'usage	1 497 t	0 t	1 497 t
Textiles	413 t	249 t	662 t
Rejets des centres de tri	0 t	263 t	263 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	168 t	18 t	186 t
Encombrants métalliques	45 t	65 t	110 t
Encombrants non-métalliques	55 t	73 t	128 t
Résidus ultimes	0 t	60 t	60 t
TOTAL (sans boues)	5 404 t	7 635 t	13 039 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	4 877 t	7 598 t	12 476 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	463 t mh	463 t mh
TOTAL boues	0 t mh	463 t mh	463 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	947 t mh	1 772 t mh	2 719 t mh

Les prochains tableaux présentent la répartition de l'inventaire résidentiel (municipal) selon les types de matières résiduelles.

Tableau 6.10 Quantités de matières résiduelles récupérées - secteur résidentiel (outil d'inventaire)

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 068 t	663 t	2 731 t
Métal	129 t	139 t	268 t
Plastique	325 t	511 t	836 t
Verre	542 t	177 t	719 t
Total	3 064 t	1 490 t	4 554 t

Tableau 6.11 Quantités de matières organiques - secteur résidentiel (outil d'inventaire)

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	150 t	0 t	150 t
Résidus verts	11 t	1 803 t	1 815 t
Résidus alimentaires	0 t	2 195 t	2 195 t
Autres résidus organiques	0 t	1 419 t	1 419 t
Total	162 t	5 417 t	5 579 t

Tableau 6.12 Quantités de boues municipales - secteur résidentiel (outil d'inventaire)

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	463 t mh	463 t mh
Total	0 t mh	463 t mh	463 t mh

Tableau 6.13 Quantités de véhicules hors d'usage et de textile - secteur résidentiel (outil d'inventaire)

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 497 t	0 t	1 497 t
TEXTILE (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	413 t	249 t	662 t

Tableau 6.14 Quantités des autres matières résiduelles - secteur résidentiel (outil d'inventaire)

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'utilisateur)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	263 t	263 t
↳ <i>Centre de tri</i>	0 t	263 t	263 t
↳ <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	168 t	18 t	186 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	100 t	138 t	238 t
↳ <i>Métalliques</i>	45 t	65 t	110 t
↳ <i>Non-métalliques</i>	55 t	73 t	128 t
Total	269 t	419 t	688 t
RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)			
		Éliminé	
Résidus ultimes		60 t	

6.5 SECTEUR ICI

6.5.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES

Étant donné que la RGMRM exploite le seul site d'enfouissement technique non privé du territoire de la MRC de Manicouagan, par son système de pesée automatisé, elle détient un registre de toutes les transactions de disposition de matières provenant des ICI.

En ce qui concerne les matières recyclables, le système de pesée automatisé à l'entrée du centre de transfert permet aussi de tenir un registre de toutes les transactions provenant des ICI qui ne font pas partie de la collecte sélective.

Des ICI peuvent disposer de certains types de matières à l'écocentre de Baie-Comeau, tels les équipements informatiques usagés. Les données sont aussi enregistrées dans le registre des entrées à l'écocentre.

Les quantités de pneus du secteur ICI ont été obtenues en soustrayant du total publié par Recyc-Québec pour la Manicouagan (Recyc-Québec, 2015), les quantités reçues à l'écocentre qui ont été attribuées au secteur résidentiel.

Les données sur les boues industrielles proviennent de Produits forestiers Résolu (boues primaires et secondaires, résidus de tamisage des copeaux et cendre) et d'Alcoa (boues de traitement d'eau et trappe à graisse). Les quantités récupérées correspondent à celles qui sont valorisées, Produits forestiers Résolu utilise des boues primaires et secondaires ainsi que des résidus de tamisage des copeaux pour la production de vapeur.

6.5.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES

Quelques ICI ont des modes de gestion de matières résiduelles qui ne transitent pas par les installations de la RGMRM. Les informations concernant ces matières disponibles sont celles recueillies par le questionnaire et aucune vérification quant à leur exactitude n'a été réalisée. Un certain tonnage de matières résiduelles générées par des ICI devrait donc s'ajouter aux données disponibles.

De plus, la majorité des commerces et institutions bénéficient de la collecte des matières recyclables avec le secteur résidentiel, leurs tonnages ont ainsi été comptabilisés comme étant du résidentiel.

6.5.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE

Toutes les données du secteur ICI sont celles suggérées par l'outil.

La collecte des matières recyclables se fait pêle-mêle et aucune installation de tri n'existe sur le territoire. Il a donc été impossible d'utiliser les données de la RGMRM même si celles suggérées par l'outil ne représentaient pas nécessairement la réalité sur le terrain.

Concernant les boues de papetières, les données suggérées par l'outil sont tirées du *Bilan annuel de conformité environnementale* du secteur des pâtes et papiers 2012, le plus récent disponible.

6.5.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES – SECTEUR ICI

Les quantités de matières mises en valeur (récupérées), éliminées et générées sont présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 6.15 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur ICI (Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Matières recyclables	123		123
Résidus domestiques dangereux	1		1
Matériel électronique et informatique usagé	12		12
Pneus hors d'usage	288		288
Véhicules hors d'usage		659*	659*
Matières enfouies (déchets ultimes et autres)		6 483	6 483
Cendre		10 295	10 295
TOTAL - ICI	424	17 438	17 862
TAUX - ICI	2 %	98 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT	0,014	0,556	0,569
Boues industrielles	30 238	6 464	36 702
TOTAL – ICI (incluant les boues)	30 662	23 902	54 564
TAUX – ICI (incluant les boues)	56 %	44 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT (incluant les boues)	0,977	0,762	1,739

* Quantité estimée par l'outil de Recyc-Québec.

La ventilation des quantités de boues industrielles est fournie dans le tableau 6.16.

Tableau 6.16 Ventilation des quantités de boues industrielles

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Boues industrielles	30 238	6 464	36 702
<i>Boues primaires et boues secondaires</i>	22 944	4 456	
<i>Résidus de tamisage des copeaux</i>	7 182	2 008	
<i>Boues de traitement d'eau</i>	41		
<i>Trappe à graisse</i>	71		

Tableau 6.17 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur ICI (outil d'inventaire)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	2 794 t	2 345 t	5 139 t
Métal	247 t	319 t	566 t
Plastique	246 t	1 205 t	1 452 t
Verre	144 t	395 t	539 t
Industries de transformation agroalimentaire	-40 t	635 t	594 t
Boues de papetières	151 t	63 770 t	63 921 t
Résidus verts (t)	0 t	334 t	334 t
Résidus alimentaires	0 t	2 324 t	2 324 t
Autres résidus organiques	0 t	483 t	483 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	294 t	294 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 030 t	1 030 t
Résidus ultimes	0 t	307 t	307 t
TOTAL	3 542 t	73 441 t	76 982 t
TOTAL estimé par l'outil	3 391 t	9 671 t	13 061 t

Pour les matières éliminées, il a été possible de ventiler les quantités selon les municipalités de provenance et par habitant².

Tableau 6.18 Quantités de matières éliminées par municipalité – secteur ICI (Chiffrier de la RGMRM)

Municipalités	Matières éliminées (en tonne)	Quantité par habitant (en tonne)
Baie-Comeau	23 271*	1,039
Baie-Trinité	11	0,022
Chute-aux-Outardes	1	0,0003
Franquelin	8	0,025
Godbout	37	0,122
Pointe-aux-Outardes	118	0,088
Pointe-Lebel	100	0,049
Ragueneau	89	0,064
TNO	268	0,191
MRC DE MANICOUAGAN	23 902	0,762

* Les boues industrielles sont incluses dans ce tonnage.

Les prochains tableaux présentent la répartition de l'inventaire ICI selon les types de matières résiduelles.

Tableau 6.19 Quantités de matières recyclables – secteur ICI (outil d'inventaire)

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'outil)			
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	2 794 t	2 345 t	5 139 t
Métal	247 t	319 t	566 t
Plastique	246 t	1 205 t	1 452 t
Verre	144 t	395 t	539 t
Total	3 431 t	4 265 t	7 696 t

² Les nombres d'habitants utilisés sont tirés de « Population des municipalités du Québec, décret 2014 ».

Tableau 6.20 Quantités de matières organiques – secteur ICI (outil d'inventaire)

MATIÈRES ORGANIQUES			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	-40 t	635 t	594 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	151 t	63 770 t	63 921 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	3 140 t	3 140 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	334 t	334 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	2 324 t	2 324 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	483 t	483 t
Total	111 t	67 545 t	67 655 t

Tableau 6.21 Quantités des autres matières résiduelles et de résidus ultimes – secteur ICI (outil d'inventaire)

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	294 t	294 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 030 t	1 030 t
Total	0 t	1 324 t	1 324 t
RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)			
Résidus ultimes		Éliminé 307 t	

6.6 SECTEUR CRD

6.6.1 SOURCES DES DONNÉES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES

Les déchets ultimes du secteur CRD sont disponibles à partir du registre des transactions au LET de Ragueneau. Les matières récupérées et mises en valeur de ce secteur sont normalement traitées sur le site de la seule installation pour matériaux secs sur le territoire, soit Transformation des Métaux du Nord (TMN). Les tonnages des matières provenant du secteur CRD reçus par TMN en 2014 ont été déduits des informations recueillies par le questionnaire qui lui a été envoyé.

6.6.2 DONNÉES MANQUANTES, LIMITES ET INCERTITUDES

Le tonnage de toutes les matières provenant de ce secteur qui ne transitent ni aux installations de la RGMRM ni à celles de TMN n'a pas pu être inventorié. C'est le cas des matériaux qui sont réutilisés lors de rénovation de bâtiment ou résidence principale pour aménager un cabanon, un chalet ou un garage par exemple. Une partie de ces matériaux peut aussi se retrouver dans les dépôts clandestins.

De plus, la municipalité de provenance des résidus de CRD peut être erronée. Cette situation se produit si la disposition des résidus fait partie du contrat de l'entrepreneur. Celui-ci déclare les matières à son compte, alors que son adresse peut être d'une municipalité différente de l'endroit où les travaux ont été réalisés.

De façon générale, les citoyens qui font eux-mêmes leurs travaux de rénovation se départissent de leurs matériaux aux écocentres, tandis que les entreprises de CRD le font chez TMN.

6.6.2.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL D'INVENTAIRE

Les données utilisées dans l'outil sont celles provenant des écocentres et du LET de Ragueneau seulement, celles fournies par TMN n'ont pas été considérées. Les écarts de validation recommandés par l'outil sont de 50 %, alors qu'ils sont de 128,4 %; 209 % et 146,3 %; respectivement pour les quantités récupérées, éliminées et générées. Ces variations proviendraient de l'utilisation de données réelles compilées pour un secteur particulièrement sensible des activités économiques.

6.6.3 QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR TYPE DE MATIÈRES - SECTEUR CRD

Les quantités de matières mises en valeur (récupérées), éliminées et générées sont présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 6.22 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur CRD
(Chiffrier de la RGMRM)

Catégories	Quantités (en tonne)		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées
Résidus de construction, rénovation et démolition <i>Métaux ferreux et non ferreux (164 t)</i> <i>Autres CRD (5 353 t)</i>	5 326	122	5 448
Matières enfouies (déchets ultimes et autres)		1 994	1 994
TOTAL - CRD	5 326	2 117	7 442
TAUX - CRD	72 %	28 %	
QUANTITÉ PAR HABITANT	0,170	0,067	0,237

Tableau 6.23 Quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées – secteur CRD
(outil d'inventaire)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	267 t	1 858 t	2 125 t
Gypse	0 t	0 t	0 t
Bardeaux d'asphalte	302 t	0 t	302 t
Autres	1 475 t	0 t	1 475 t
Bois de construction	0 t	0 t	0 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	2 043 t	1 858 t	3 902 t
TOTAL estimé par l'outil	895 t	255 t	1 150 t

Certains tonnages n'ont pas pu être ventilés. Ainsi, le gypse et le bois de construction « Récupéré » sont inclus dans « Autres » et la quantité d'agrégats « Éliminé » représente tous résidus de type CRD et non pas seulement les « Agrégats » (l'outil d'inventaire ne donnant pas accès à la case « Total » lors de la saisie des données).

Pour les matières éliminées, il a été possible de ventiler les quantités selon les municipalités de provenance et par habitant³.

**Tableau 6.24 Quantités de déchets matières éliminées par municipalité – secteur CRD
(Chiffrier de la RGMRM)**

Municipalités	Matières éliminées (en tonne)	Quantité par habitant (en tonne)
Baie-Comeau	1 893*	0,084
Baie-Trinité	0	0,000
Chute-aux-Outardes	0	0,000
Franquelin	2	0,007
Godbout	8	0,025
Pointe-aux-Outardes	0	0,000
Pointe-Lebel	0	0,000
Ragueneau	199**	0,143
TNO	15	0,010
MRC DE MANICOUAGAN	1 959	0,067

* Une grande proportion des entreprises du secteur CRD sont de Baie-Comeau.

** La municipalité de Ragueneau abrite un centre de récupération de résidus CRD

³ Les nombres d'habitants utilisés sont tirés de « Population des municipalités du Québec, décret 2014 ».

7. DROIT DE REGARD

La RGMRM reçoit à son LET et son centre de transfert des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire d'application du PGMR de la MRC de Manicouagan.

La communauté de Pessamit dispose de ses ordures et de ses rejets d'écocentre au LET de Ragueneau ainsi que de ses matières recyclables au centre de transfert de Baie-Comeau. Aucun document écrit n'encadre cette entente.

La MRC de la Haute-Côte-Nord (HCN) dispose aussi de ses ordures provenant des secteurs résidentiel et ICI au LET de Ragueneau. L'entente de trois ans actuellement en vigueur prend fin le 31 décembre 2015. Au cours des dernières années, la HCN a envoyé pour enfouissement 4 846, 4 688 et 4 515 tonnes, respectivement en 2012, 2013 et 2014. La MRC de la HCN a déjà signifié son intention de continuer à enfouir ses ordures au LET de Ragueneau, les discussions en ce sens ont lieu au moment de la rédaction du présent document.

En tenant compte de la quantité moyenne de matières admises au LET de Ragueneau annuellement qui est de 25 000 tonnes, celles provenant de la HCN représentent environ le cinquième. La non-reconduction de cette entente pourrait donc entraîner une diminution des revenus pour la RGMRM, mais aussi une prolongation de la durée de vie de ses installations au LET de Ragueneau.

Aucun impact sur la santé et la sécurité de la population n'a été identifié dans le cas où le LET de Ragueneau ne reçoit plus les matières provenant de la MRC de la HCN.



Complexe de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (CGMRM)
(Source : RGMRM)

8. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

8.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX

8.1.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2004

Le PGMR 2014 de la MRC de Manicouagan comprenait 23 objectifs et 51 actions dont les états d'avancement, en décembre 2014, sont présentés dans le tableau 8.1. Le rapport annuel 2014 de suivi de mise en œuvre 2014 est à l'annexe 15. Il est à noter que certaines actions considérées « terminées » ont été modifiées.

Tableau 8.1 État d'avancement (2014) des actions prévues dans le PGMR 2004

Total	Mises en œuvre	Modifiées	En cours	Suspendues	Non débutées	Terminées
51	4	7	4	11	14	11

La création de la RGMRM qui a mis en place le Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan (CGIMRM) est le point marquant de la GMR dans la Manicouagan. En effet, ce complexe abrite sur un même site l'écocentre régional de Baie-Comeau (entre les deux secteurs de la ville), le magasin de réemploi Phase 2 avec un atelier d'ébénisterie, le centre de transfert des matières recyclables ainsi que les bureaux administratifs de la RGMRM. Ces installations permettent de maximiser la mise en valeur des matières résiduelles, surtout celles admises à l'écocentre, car chaque véhicule passe par un poste de pré-tri.

La RGMRM dispose alors d'une bonne base de données quant aux quantités de matières résiduelles admises à ses différentes installations. Une caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET de Ragueneau, en provenance des trois secteurs, complètera ces données. Cette caractérisation permettra de mieux quantifier les matières devant être détournées de l'enfouissement qui s'y retrouvent encore et orientera les développements futurs en services et en ISE.

L'ISE doit d'ailleurs être ciblées pour mieux faire connaître les services disponibles en GMR ainsi que les meilleurs modes de gestion d'une matière résiduelle donnée. Pour le secteur CRD spécifiquement, un système de traçabilité à travers les permis de construction et de rénovation permettra d'améliorer la gestion des résidus.

8.1.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL/MUNICIPAL

Les services en GMR disponibles pour les citoyens de la Manicouagan qui comprend la collecte, le transport, la disposition ou le traitement des ordures, des encombrants et des matières recyclables ainsi que l'accès à un écocentre régional et à deux écocentres satellites, à un organisme de gestion du textile et à un magasin dédié au réemploi et aux matières premières recyclées.

Toutes les installations et tous les services en GMR dédiés aux citoyens appartiennent et sont exploités par la RGMRM, à l'exception de la filière du textile. Le TNO ne faisant pas partie du territoire de la RGMRM n'est donc pas desservi par ce dernier.

Pour compléter le service résidentiel en GMR, un système de gestion des matières organiques non acceptées aux écocentres (résidus de table, pelouse, terre noire, etc.), un service de vidange uniformisé des boues de fosses septiques à la grandeur de la MRC ainsi qu'un service adapté pour le TNO et une uniformisation des règlements sont à mettre en place.

8.1.3 SECTEURS ICI ET CRD

Les entreprises des secteurs ICI et CRD ont accès aux différentes installations et services gérés par la RGMRM : le LET de Ragueneau pour disposer de leurs ordures, la collecte sélective municipale (à l'exception des grandes industries), le centre de transfert pour disposer de leurs matières recyclables et l'écocentre de Baie-Comeau, selon les tarifications en vigueur. Les installations et services privés couvrent aussi presque tous les besoins des entreprises en GMR.

Par contre, une seule entreprise offre le service annuel de location et de levée de conteneur à chargement avant pour ordures. Certaines entreprises dans les municipalités en périphérie n'ont pas accès à ce service. Et concernant les résidus CRD, les entrepreneurs ont accès à un nombre restreint d'installations dédiées à ces matières sur le territoire de la Manicouagan.

8.1.4 GESTION DES BOUES

Une seule municipalité parmi les huit de la MRC gère la vidange des fosses septiques. Une uniformisation de la gestion des boues sur tout le territoire favorisera le respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et fournira plus d'informations quant aux quantités et au devenir des boues de fosses septiques.

8.1.5 GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Comme mentionné à la description géographique (section 2.1), environ 95 % de la MRC de Manicouagan est composé de territoire non organisé, soit 37 432,94 km²). Étant donnée l'étendue du territoire et l'absence de service, les dépotoirs clandestins y sont nombreux comme illustré sur la carte à l'annexe 16.

Le service de collecte et de transport des matières résiduelles sera offert progressivement en priorisant les endroits ayant une densité d'occupation plus élevée et qui majoritairement correspondent aux emplacements des dépotoirs clandestins en plus d'être assez proches du réseau routier.



Compacteur – Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
(Source : RGMRM)

9. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

9.1 OBJECTIFS NATIONAUX

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) a comme grand objectif d'éliminer une seule matière résiduelle, soit le résidu ultime. Les trois enjeux suivants y ont été identifiés (MDDEP, 2011) :

- mettre un terme au gaspillage des ressources;
- contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR.

Le plan d'action québécois 2011 – 2015 vise à atteindre d'ici la fin de 2015 les objectifs suivants :

- ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus CRD du segment du bâtiment.

9.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR DE LA MRC DE MANICOUAGAN

La définition des orientations et objectifs tient compte des cibles nationales, du bannissement des matières organiques de l'élimination et du portrait actuel de la GMR.

En se basant sur les données des inventaires (section 6.3), un portrait de la GMR dans la MRC de Manicouagan a été dressé et comparé avec les objectifs quantitatifs du plan d'action québécois (tableau 9.1). Il est important de rappeler que l'outil d'inventaire de Recyc-Québec fournit des estimations.

Tableau 9.1 Comparaison du portrait GMR avec les objectifs du plan d'action québécois 2011-2015

Plan d'action québécois 2011-2015	Portrait de la MRC de Manicouagan 2014		
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	1 192 kg par habitant – chiffrier RGMRM		
	1 107 kg par habitant excluant les boues de fosses septiques – chiffrier RGMRM		
	901 kg par habitant excluant les boues de fosses septiques et industrielles		
	573 kg par habitant excluant les boues de fosses septiques, cendres et boues industrielles		
	Résidentiel (par habitant)	ICI (par habitant)	CRD (par habitant)
368 kg	762 kg	67 kg	
284 kg excluant les boues de FS	556 kg excluant les boues industrielles		
84 kg de boues de FS	228 kg excluant les boues et cendres industrielles		
	534 kg de boues et cendres industrielles		
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	53 % - outil de Recyc-Québec		
	Résidentiel	ICI	
	67 %	45 %	
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	0,37 % - outil de Recyc-Québec		
	Résidentiel	ICI	
	3 %	0,16 %	
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	52 % tous CRD confondus - outil de Recyc-Québec		
	72 % tous CRD confondus – chiffrier RGMRM		
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	72 % tous CRD confondus – chiffrier RGMRM		

* La somme des quantités éliminées des trois secteurs (Résidentiel, ICI et CRD) diffère sensiblement de celle de la MRC puisque les chiffres ont été arrondis.

Les matières résiduelles éliminées au LET de Ragueneau et au site d'enfouissement privé de Produits forestiers Résolu ont été ventilées par secteur et municipalités de provenance (tableau 9.2) afin de compléter le portrait global (tableau 9.1).

Tableau 9.2 Ventilation des matières résiduelles éliminées en 2014 (RGMRM, 2015 et Larouche, 2015)

Municipalités	Matières résiduelles (en tonne)				Total en kg/pers
	Résidentiel	ICI	CRD	Total	
Baie-Comeau	6 490	23 288*	1 898	31 676	1 414
Baie-Trinité	288	11	0	299	613
Chute-aux-Outardes	462	1		463	277
Franquelin	75	8	2	85	268
Godbout	126	37	8	170	566
Pointe-aux-Outardes	417	118		536	400
Pointe-Lebel	615	100		716	347
Ragueneau	433	89	199	721	517
TNO	4	268	15	287	204
MRC DE MANICOUAGAN	8 911	23 919	2 122	34 952	1 114

* Ce tonnage comprend 10 295 t de cendres et 6 464 t de boues primaires et secondaires et des résidus de tamisage de copeaux.

La figure 9.1 illustre les pourcentages de matières résiduelles éliminées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD). Les boues et les cendres industrielles ont été séparées du secteur ICI à cause de leurs grandes proportionnalités. En effet, les boues et les cendres industrielles représentent 48 % du total enfoui.

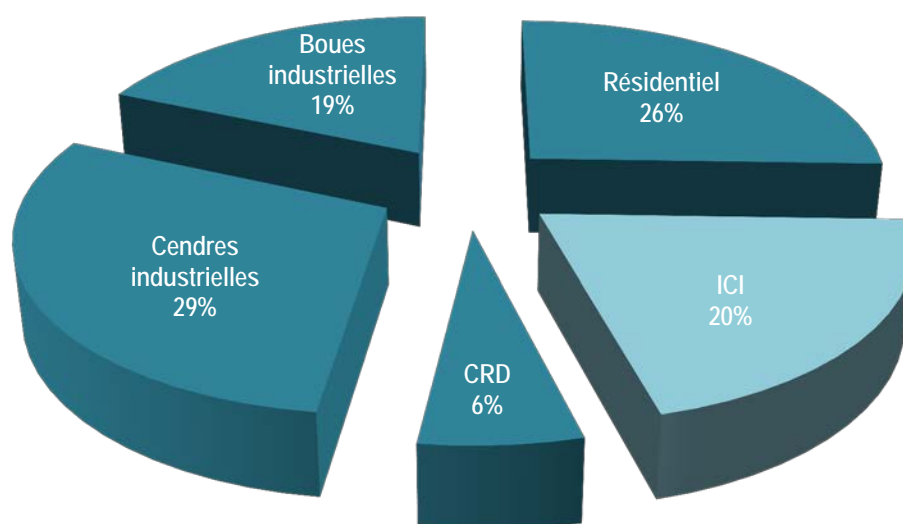


Figure 9.1 Répartition des quantités de matières éliminées selon le secteur de provenance (2014)

En se basant sur les résultats de la caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielle (annexe 14), une estimation de la portion ayant un potentiel de détournement de l'élimination a été effectuée. Selon les données présentées dans le tableau 9.3, un total de 7 245 tonnes (82 %) de ce qui est mis dans les ordures résidentielles pourrait être détourné de l'enfouissement.

Tableau 9.3 Estimation du potentiel de détournement de l'enfouissement des matières d'origine résidentielle

MO valorisables	CRD récupérables	Autres*	Total
3 446 t	395 t	3 404 t	7 245 t
39 %	5 %	38 %	82 %

* Comprendent du verre, des papiers/fibres, métaux et plastiques non acceptés dans la collecte sélective, du textile et des RDD.

À partir du portrait actuel de la GMR (tableau 9.1), la MRC de Manicouagan a fixé ses propres objectifs régionaux avec les données de 2014 comme référence. Ils sont présentés dans le tableau 9.4 en fonction de leur lien avec les orientations du PGMR et le plan d'action québécois 2011-2015.

Tableau 9.4 Orientations et objectifs régionaux en lien avec les objectifs québécois

PQGMR Plan d'action 2011 – 2015	Orientations du PGMR	Objectifs de la MRC de Manicouagan	Échéance
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/habitant par année	1 Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies	O1 Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement	2020
Recycler 70 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels	2 Augmenter la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées	O2 Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri	2020
Recycler 60 % des matières organiques et, à terme, bannir toutes matières organiques de l'élimination	3 Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques	O3 Recycler 60 % des matières organiques	2020
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte	4 Promouvoir les filières de recyclage et valorisation des résidus de béton, brique et asphalte	O4 Augmenter de 15 % les quantités de résidus de béton, brique et asphalte mises en valeur	2017
Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment et bannir le bois de l'élimination	5 Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment	O5 Récupérer 75 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment	2018
Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats	6 Rendre public les bilans GMR	O6 Produire et diffuser des bilans de GMR et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement	2016

9.3 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre de la MRC de Manicouagan comprend des mesures axées sur la réduction à la source, le réemploi et l'ISE, de même que des actions spécifiques pour les secteurs ICI et CRD. Les mesures (tableau 9.5) découlant des orientations du PGMR ont été élaborées pour permettre à la MRC de Manicouagan d'atteindre ses objectifs. En vue du bannissement des matières organiques de l'élimination et à cause du faible taux de leur recyclage selon le portrait 2014, avec ses sept actions, la mesure 6 constitue l'une des plus importantes du PGMR révisé.

La mesure 6 prévoit l'identification d'un système de traitement des matières organiques (DEV 10). Cette action consiste à ajuster le projet de création d'un site de compostage qui avait été initié dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR 2004. En 2014, les plans et devis de construction d'une plateforme au LET de Ragueneau ont été complétés à 67 %. Une fois la forme finale identifiée (dimensions, capacité, traitement à aire ouverte ou avec toit, etc.), l'infrastructure de traitement des matières organiques par compostage sera construite (DEV 11).

Le projet de plateforme de compostage a reçu en 2014 la confirmation de son éligibilité au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le projet présenté à ce moment comprenait une section pour la réception et la déshydratation des boues de fosses septiques résidentielles. Celle-ci a été soustraite des plans et devis dans l'optique d'étaler les investissements. La plateforme de compostage traiterait donc les résidus verts et alimentaires dans une première étape et les boues de fosses septiques pourront être ajoutées par la suite. Cette seconde étape ne figure pas parmi les actions prévues dans le cadre du présent PGMR. Elle est conditionnelle au résultat de l'évaluation de l'uniformisation du service de vidange (DEV 14) et de l'éventuelle mise en application de cette dernière.

Le choix du compostage comme mode de gestion des matières organiques repose essentiellement sur les quantités, soit une moyenne de 5 000 tonnes de résidus verts et de résidus alimentaires (RGMRM, 2013). De cette quantité, 3 446 tonnes seraient d'origine résidentielle selon l'estimation du potentiel de détournement de l'enfouissement (tableau 9.3) et le reste proviendrait des grands générateurs du secteur ICI. Les résidus verts provenant des écocentres serviront de structurant dans le processus de compostage.

La définition de l'organisation de la collecte municipale et auprès des grands générateurs du secteur ICI (DEV 12) sera effectuée en tenant compte de différentes options disponibles, à titre d'exemple l'utilisation d'un bac brun ou de sacs identifiés pour les matières organiques. D'autres alternatives pourront être considérées. Le système de sacs identifiés (système de couleur) permettrait de conserver le service de collecte actuel, soit le bac bleu pour les matières recyclables et le bac vert. Par contre, dans ce dernier, les matières organiques seraient déposées dans un sac identifié à cet effet. Une étape de séparation des matières organiques des ordures serait réalisée avant le traitement.

Les critères suivants seront considérés lors de la définition du mode de collecte à implanter (bac brun ou sac identifié) pour la gestion des matières organiques :

- Investissement : achat et distribution de bacs bruns ou acquisition et installation de l'équipement de réception et de séparation des sacs;
- Coûts des collectes : ajout d'une 3^e voie avec diminution de la fréquence de collecte des ordures (aux deux semaines toute l'année) ou aucune de modification de la collecte du bac vert (une fois par semaine en saison chaude et aux deux semaines en période hivernale);
- Disponibilité des sacs identifiés (point de distribution), les citoyens seraient invités à se procurer les sacs identifiés gratuitement ou à un coût qui reste à déterminer;
- Taux anticipés de participation des usagers et de contamination des matières organiques;
- Mode de gestion des sacs identifiés pour les matières organiques en fin de vie (possibilité de recyclage).

Le service de collecte et transport des matières organiques (DEV 13) sera offert par la RGMRM, en premier lieu à toutes les résidences qui peuvent l'être avec des bacs roulants et des ICI ciblés (épiceries et cafétérias).

Avec l'uniformisation de la réglementation en gestion des matières résiduelles (action prévue relative à la mesure M 1), tout occupant d'une unité desservie aura l'obligation de participer aux collectes des matières résiduelles qu'il génère. Les ICI qui ne seront pas inclus dans la collecte municipale seront sensibilisés à trier à la source et disposer de leurs matières organiques au site de compostage avec une tarification plus avantageuse que l'enfouissement qui comprend aussi les redevances à l'élimination.

Des fiches descriptives ont été dressées pour chaque mesure (annexe 17) avec les informations suivantes :

- l'orientation poursuivie;
- les défis à relever;
- les actions de mise en œuvre avec échéance;
- les objectifs du PGMR concernés;
- les générateurs visés;
- les éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action;
- les cibles et les indicateurs;
- les responsables et les partenaires;
- le budget de réalisation (détaillés pour chaque action) et les sources de financement;
- l'échéancier de planification et de mise en œuvre.

Tableau 9.5 Mesures de mise en œuvre 2016-2020

Mesures		Responsable	Partenaires
Orientation 1 : Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies			
M 1	Promouvoir les services de réemploi et de récupération	RGMRM Escouade Verte	Municipalités
M 2	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche en GMR pour les secteurs ICI et CRD	RGMRM	CCM* CRECN**
Orientation 2 : Augmenter la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées			
M 3	Améliorer la participation à la collecte sélective	RGMRM Escouade Verte	Municipalités
M 4	Offrir un service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques du TNO	MRC de Manicouagan	RGMRM
Orientation 3 : Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques			
M 5	Développer et promouvoir les alternatives à l'enfouissement des résidus verts	RGMRM Escouade Verte	Municipalités
M 6	Mettre en place un système régional de gestion des matières organiques	RGMRM	Municipalités Entreprises privées
Orientation 4 : Promouvoir les filières de recyclage et de valorisation des résidus de béton, brique et asphalte			
M 7	Promouvoir la disposition par les citoyens de leurs résidus de CRD aux écocentres	RGMRM Escouade Verte	Municipalités
M 8	Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus de CRD dans les installations de recyclage et de valorisation	RGMRM	
Orientation 5 : Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment			
M 9	Favoriser l'application du principe des 3RV-E durant les travaux touchant les bâtiments	RGMRM	MRC Municipalités
M 10	Offrir des services uniformes dans toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan	RGMRM	MRC Municipalités Entreprises privées
Orientation 6 : Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats			
M 11	Effectuer un suivi des indicateurs de performances	RGMRM	Entreprises et organismes en GMR Grands ICI MRC municipalités
M 12	Suivre les niveaux d'atteinte des objectifs du PGMR	RGMRM	MRC municipalités

* CCM : Chambre de commerce de Manicouagan.

** CRECN : Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Les 12 mesures du PGMR peuvent viser plus d'un secteur. Le nombre de mesures associé à chaque secteur est illustré par la figure 9.2.

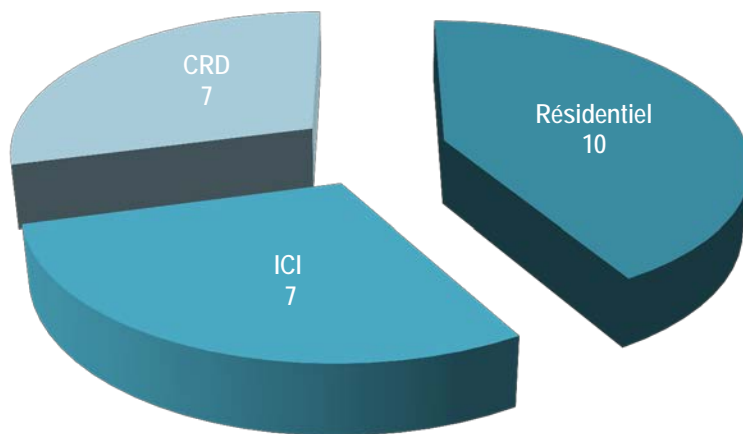


Figure 9.2 Répartition des mesures selon les secteurs visés

Les mesures identifiées pour la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Manicouagan prévoient la construction d'une infrastructure de traitement des matières organiques. Les autres matières résiduelles seront envoyées aux mêmes installations qu'actuellement. Les capacités de ces installations permettraient la réception et le traitement des quantités qui seront à gérer d'ici 2020.

Pour l'élimination en particulier, la durée de vie du LET de Ragueneau dépasse largement les besoins en élimination pour les dix prochaines années. Les résidus à enfouir devraient diminuer avec la mise en place des mesures de détournement des matières organiques et des résidus de CRD valorisables.

Les mesures prévues au PGMR comptent 43 actions regroupées en quatre catégories :

- accompagnement (ACC);
- développement des connaissances et des services (DEV);
- information, sensibilisation et éducation (ISE);
- mise en œuvre et suivi (MOS).

La liste des actions selon leur catégorie est à l'annexe 18 et la figure 9.3 illustre les proportions.

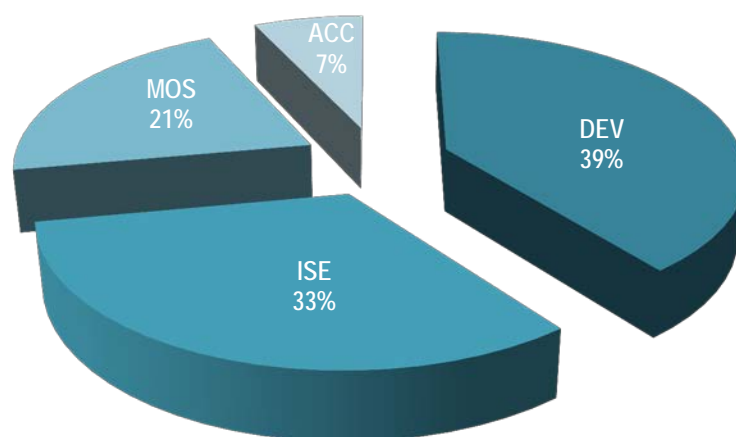


Figure 9.3 Répartition des actions selon leur catégorie

La répartition des actions selon leurs catégories et leurs échéanciers de mise en œuvre est présentée dans le tableau 9.6. Comme l'échéancier varie selon les actions, la première année de mise en œuvre a été utilisée pour effectuer une répartition chronologique (annexe 19). En tout, 17 actions sont à mettre en œuvre en continu.

Tableau 9.6 Répartition par catégorie et échéanciers des actions de mise en œuvre

Catégories	En continu	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ACC	1	1	1				3
DEV	4	3	5	3	2		17
ISE	9		3	2			14
MOS	3	3		1		2	9
Total	17	7	9	6	2	2	43

9.3.1 BESOINS FUTURS EN ÉLIMINATION – 10 ANS

En considérant la décroissance démographique et en supposant l'atteinte des objectifs de réduction prévus par la mise en œuvre du présent PGMR révisé, les besoins futurs en élimination par année sont présentés dans le tableau 9.7.

Tableau 9.7 Besoins futurs en élimination par année

Réelle 2014	Réduction reliée à la mise en œuvre du PGMR	Estimation 2021	Estimation 2026
Quantité par habitant (kg)			
1 114	-90	1 024	934
Quantité totale pour la MRC de Manicouagan (tonnes)			
34 952	-2 824	32 094	28 644

* La décroissance démographique a été considérée pour les estimations de quantité totale uniquement.

L'évaluation des besoins futurs en élimination a été réalisée avec les informations suivantes :

- Réelle 2014 : ventilation des matières résiduelles éliminées en 2014 (tableau 9.2);
- Nombre de population en 2014 : décret de population (estimation 2011 pour le TNO);
- Réduction reliée à la mise en œuvre du PGMR : 15 kg par habitant par année;
- Décroissance démographique : perspective de la population et des ménages (tableau 2.3) : 376 habitants ou 1,2 % (2014-2021) et 605 habitants ou 1,95 % (2021-2026).

Avec une durée de vie estimée de 37 ans (à compter de 2015) du LET de Ragueneau, la MRC de Manicouagan dispose des installations d'élimination pour combler ses besoins pour les dix prochaines années. L'estimation de la durée de vie du LET de Ragueneau ne tient pas compte des réductions reliées à la mise en œuvre du PGMR. D'ailleurs, environ 16 000 tonnes (cendres, boues primaires et secondaires ainsi que des résidus de tamisage de copeaux) sont éliminées dans des sites d'enfouissement industriels privés.

9.3.2 BESOINS FUTURS EN MISE EN VALEUR DES RÉSIDUS DE CRD

Les installations de récupération et de valorisation des résidus de CRD actuellement en opération sur le territoire ne sont pas utilisées à pleine capacité. Les quantités de résidus de CRD fluctuent en fonction des activités économiques régionales et de la décroissance démographique. Les données des dernières années du LET de Ragueneau et de TMN démontrent une baisse de tonnage provenant de ce secteur due au ralentissement économique de la région.

10. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

10.1 COÛTS BUDGÉTAIRES DE LA GMR

Selon les prévisions budgétaires de la RGMRM en 2014, la gestion des 15 062 tonnes de matières résiduelles coûte en moyenne 151,76 \$ par tonne, en tenant compte des revenus et des subventions. Une grande disparité des informations budgétaires est ressortie selon la nature et la destination de la matière gérée comme l'indique le tableau 10.1. Il est à noter que le tonnage considéré pour la collecte et le transport ne comprend pas les matières gérées à travers les écocentres et le magasin. Les constituants de chaque élément des informations budgétaires sont à l'annexe 20.

Le prix à la tonne (avec revenus) des matières enfouies (ordures et encombrants) et des matières recyclables sont respectivement de 71,68 \$ et 164,00 \$. En excluant les revenus, la gestion d'une tonne de matières résiduelles envoyée à l'élimination coûte 209,98 \$ et 118,74 \$ si elle est récupérée en vue du recyclage. Ces montants tiennent compte des prix à la tonne des collectes et transport.

Tableau 10.1 Coûts budgétaires de la GMR - 2014

Description	Ordures et encombrants	Matières recyclables	Collecte et transport	Écocentres/ Magasin	Total
Dépenses	1 884 012 \$	880 350 \$	1 339 900 \$	162 600 \$	5 504 702 \$
Revenus	1 819 976 \$	49 025 \$		225 000 \$	2 094 001 \$
Subventions	205 000 \$	477 000 \$	423 000 \$	19 900 \$	1 124 900 \$
Tonnage*	7 996 t	3 397 t	11 393 t	3 669 t	15 062 t
Prix à la tonne (sans revenus)	209,98 \$	118,74 \$	80,48 \$	376,27 \$	290,78 \$
Prix à la tonne (avec revenus)	(17,63 \$)	104,31 \$	80,48 \$	314,95 \$	151,76 \$
Quotes-parts	749 524 \$	297 200 \$	1 225 680 \$	500 000 \$	2 772 404 \$

* Le tonnage comprend seulement les matières gérées par la RGMRM.

Les pourcentages que représentent les éléments budgétaires sont dans le tableau 10.2.

Tableau 10.2 Pourcentages budgétaires de la GMR - 2014

Description	Ordures et encombrants	Matières recyclables	Collecte et transport	Écocentres/ Magasin
Dépenses	34 %	16 %	24 %	25 %
Revenus	87 %	2 %		11 %
Subventions	18 %	42 %	38 %	2 %
Tonnage	53 %	23 %	76 %	24 %
Quotes-parts	27 %	11 %	44 %	18 %

10.2 COÛTS BUDGÉTAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR

Les prévisions annuelles des coûts de mise en œuvre du PGMR sont présentées dans le tableau 10.3. Leurs ventilations par mesures et actions sont à l'annexe 21.

La mise en œuvre du PGMR est évaluée à 2 378 511 \$ pour les cinq ans avec une moyenne de 475 702 \$ par année. Ce montant ne représente pas le coût total des services de GMR de la MRC de Manicouagan, mais seulement la portion associée à la réalisation des 12 mesures du plan d'action 2016-2020. Le coût des services de GMR est représenté par le budget de fonctionnement de la RGMRM.

À partir de 2018, la gestion des matières organiques (construction de l'infrastructure de traitement, acquisition des équipements et le service de collecte et transport) représenterait des dépenses de l'ordre de 2 822 138 \$. En considérant l'éventuelle subvention dans le cadre du PTMOBC, 1 727 346 \$ resterait à financer. Le montant de la subvention est tiré de l'estimation prévisionnelle des coûts de la mise en œuvre de la plateforme de compostage utilisée pour le dépôt du formulaire de demande d'aide financière, étape 1 : Éligibilité auprès du Ministère en septembre 2013. Le mode de collecte pris en compte au moment du dépôt de la demande était les bacs bruns.

Toutes les données financières relatives à la gestion des matières organiques sont ainsi basées sur l'option de la collecte avec les bacs bruns. Les informations financières en cas de mise en place de l'option de collecte avec des sacs identifiés ne sont pas encore disponibles. Des recherches relatives aux coûts d'acquisition et d'installation de l'équipement de réception et de séparation des sacs ainsi que les estimations des autres dépenses seront notamment à réaliser en lien avec la mise en œuvre de la mesure M 6.

Tableau 10.3 Coûts annuels de mise en œuvre du PGMR

Mesures	Description des coûts	2016	2017	2018	2019	2020
Accompagnement (ACC)	Ressources humaines	2 115 \$	1 808 \$	1 844 \$	1 881 \$	1 918 \$
	Ressources matérielles	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
	Revenus					
Total	15 065 \$	3 615 \$	2 808 \$	2 844 \$	2 881 \$	2 918 \$
Développement des connaissances et des services (DEV)	Ressources humaines	73 664 \$	77 039 \$	74 732 \$	75 473 \$	74 963 \$
	Ressources matérielles	23 300 \$	45 800 \$	1 551 438 \$	1 082 800 \$	275 800 \$
	Revenus	12 950 \$	12 450 \$	10 950 \$	845 936 \$	268 056 \$
Total	2 252 647 \$	82 694 \$	110 389 \$	1 661 220 \$	314 317 \$	82 706 \$
Information, sensibilisation et éducation (ISE)	Ressources humaines	8 653 \$	9 526 \$	12 731 \$	10 363 \$	10 574 \$
	Ressources matérielles	4 200 \$	4 700 \$	5 300 \$	5 000 \$	4 900 \$
	Revenus	2 000 \$	1 500 \$	1 000 \$	300 \$	200 \$
Total	70 946 \$	10 853 \$	12 726 \$	17 031 \$	15 063 \$	15 274 \$
Mise en œuvre et suivi (MOS)	Ressources humaines	7 180 \$	2 881 \$	2 938 \$	2 997 \$	20 657 \$
	Ressources matérielles	200 \$				3 000 \$
	Revenus					
Total	39 853 \$	7 380 \$	2 881 \$	2 938 \$	2 997 \$	23 657 \$
PGMR	Ressources humaines	90 292 \$	87 953 \$	90 265 \$	90 713 \$	108 112 \$
	Ressources matérielles	29 200 \$	51 500 \$	52 100 \$	51 800 \$	54 700 \$
	Revenus	14 950 \$	13 950 \$	11 950 \$	10 050 \$	9 650 \$
Coûts annuels de mise en œuvre du PGMR		105 862 \$	128 803 \$	1 684 033 \$	335 258 \$	261 200 \$
Grand total du coût de mise en œuvre du PGMR		2 378 511 \$				

10.3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES QUINQUENNALES DE LA GMR

Les prévisions budgétaires de 2016 sont tirées des documents de travail de la RGMRM en vue de l'adoption de son budget annuel 2016.

En tenant compte de ces informations disponibles pour 2014, les prévisions budgétaires annuelles (2017 à 2020) des dépenses et des revenus reliés à la GMR ont été préparées. Le tableau 10.4 informe sur les variations appliquées à chaque poste budgétaire.

Tableau 10.4 Variations appliquées aux dépenses et revenus

Dépenses	2017-2020
Administration	Hausse de 2 % par année
Centre de transfert (matières recyclables)	Hausse de 2 % par année
Collecte et transport	Hausse de 2 % par année et ajout du coût pour les matières organiques en 2019 et 2020
Écocentres/magasin	Hausse de 2 % par année
Enfouissement (ordures et encombrants)*	Invariable
Immobilisation	Hausse de 2 % par année, sauf en 2018 et 2019 en considérant l'infrastructure de traitement et les bacs roulants pour matières organiques
ISE	Hausse de 2 % par année
Redevances à l'enfouissement (ordures, encombrants et rejets d'écocentres)*	Hausse de 1 % par année jusqu'en 2018
Traitement au centre de tri (matières recyclables)	Hausse de 2 % par année pour les 3 dernières années
Traitement des matières organiques	Invariable, 2019 et 2020
Transport vers le centre de tri (matières recyclables)	Hausse de 2 % par année
Revenus	2017-2020
Autres subventions (ARPE, APR)	Invariable
Centre de transfert (matières recyclables)	Invariable
Compensation de la collecte sélective	Invariable
Écocentres	Invariable
LET de Ragueneau	Invariable
Magasin de réemploi	Hausse de 2 % par année
PTMOBC	Subvention ponctuelle prévue pour 2019 et 2020
Quotes-parts des municipalités	Hausse de 1 % par année (en fonction de l'indice des prix à la consommation)
Redistribution des redevances à l'élimination	Invariable

* La diminution de ces dépenses ne sera pas significative avant 2020 puisque la collecte des matières organiques débutera en 2019.

Les coûts de mise en œuvre du PGMR ont été inclus dans les prévisions budgétaires de 2017 à 2020. Les dépenses et revenus annuels reliés aux services de GMR sont présentés dans les tableaux 10.5 et 10.6.

Tableau 10.5 Prévisions budgétaires annuelles des dépenses en GMR

Dépenses	Année de référence	Plan d'action 2016 - 2020				
	2014	2016	2017	2018	2019	2020
Administration	650 400 \$	1 971 600 \$	2 011 032 \$	2 051 253 \$	2 092 278 \$	2 134 123 \$
Centre de transfert (matières recyclables)	474 750 \$	266 350 \$	271 677 \$	277 111 \$	282 653 \$	288 306 \$
Collecte et transport	1 177 300 \$	1 106 700 \$	1 143 834 \$	1 181 711 \$	1 450 345 \$	1 724 352 \$
Écocentres/magasin	1 204 840 \$	1 119 500 \$	1 141 890 \$	1 164 728 \$	1 188 022 \$	1 211 783 \$
Enfouissement (ordures et encombrants)	1 320 947 \$	1 042 000 \$	1 047 000 \$	1 047 000 \$	1 047 000 \$	1 047 000 \$
Immobilisation	280 025 \$	250 000 \$	255 000 \$	1 551 638 \$	807 000 \$	255 000 \$
ISE	*	31 500 \$	34 630 \$	38 423 \$	41 991 \$	45 531 \$
Redevances à l'enfouissement (ordures, encombrants et rejets d'écocentres)	207 960 \$	192 500 \$	194 425 \$	196 369 \$	196 369 \$	196 369 \$
Traitement au centre de tri (matières recyclables)	60 000 \$	57 500 \$	60 000 \$	61 200 \$	62 424 \$	63 672 \$
Traitement des matières organiques			500 \$	500 \$	60 500 \$	60 500 \$
Transport vers le centre de tri (matières recyclables)	150 000 \$	100 000 \$	102 000 \$	104 040 \$	106 121 \$	108 243 \$
Total annuel	5 526 222 \$	6 137 650 \$	6 261 988 \$	7 673 972 \$	7 334 703 \$	7 134 879 \$
Grand total		34 543 192 \$				

* L'ISE a été répartie dans les autres postes budgétaires en 2014.

Tableau 10.6 Prévisions budgétaires annuelles des revenus en GMR

Revenus	Année de référence	Plan d'action 2016 - 2020				
	2014	2016	2017	2018	2019	2020
Autres subventions (ARPE, APR)	19 900 \$	19 400 \$	19 400 \$	19 400 \$	19 400 \$	19 400 \$
Centre de transfert (matières recyclables)	49 025 \$	32 750 \$	32 750 \$	32 750 \$	32 750 \$	32 750 \$
Compensation de la collecte sélective	900 000 \$	839 000 \$	839 000 \$	839 000 \$	839 000 \$	839 000 \$
Écocentres	42 500 \$	62 550 \$	62 550 \$	62 550 \$	62 550 \$	62 550 \$
LET de Ragueneau	1 819 976 \$	1 540 250 \$	1 540 250 \$	1 540 250 \$	1 540 250 \$	1 540 250 \$
Magasin de réemploi	182 500 \$	211 450 \$	215 679 \$	219 993 \$	224 392 \$	228 880 \$
PTMOBC					836 186 \$	258 606 \$
Quotes-parts des municipalités	2 772 404 \$	2 885 000 \$	2 913 850 \$	2 942 989 \$	2 972 418 \$	3 002 143 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	205 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$
Total annuel	5 991 305 \$	5 765 400 \$	5 798 479 \$	5 831 931 \$	6 701 947 \$	6 158 579 \$
Grand total		30 256 336 \$				

11. SURVEILLANCE ET SUIVI

Des cibles et des indicateurs ont été identifiés pour chacune des mesures prévues au PGMR de la MRC de Manicouagan. Une mesure est consacrée au suivi des indicateurs de performances et une autre à celui des niveaux d'atteinte des objectifs du PGMR.

Parmi les actions destinées à la surveillance et au suivi, les principales sont :

- l'amélioration continue de la compilation des données en GMR;
- la sollicitation des grandes entreprises à partager leurs données dès 2016;
- la réalisation d'un bilan annuel de GMR;
- la rédaction d'un rapport annuel de suivi de mise en œuvre;
- la réalisation d'une caractérisation, pour toutes les provenances, des matières reçues pour enfouissement au LET de Ragueneau en 2020.

Cette caractérisation fournira des données essentielles quant à l'estimation du potentiel de mise en valeur des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, information primordiale qui dirigera la mise à jour du PGMR en 2020.

Les bilans et les rapports de suivi seront réalisés dès 2016 et seront rendus publics dans le site Internet de la RGMRM. D'autres moyens de diffusion restent à déterminer.

De plus, la MRC compte créer un comité de suivi du PGMR qui travaillera en étroite collaboration avec la RGMRM. Ce comité sera composé d'un représentant de chacune des entités suivantes :

- la Ville de Baie-Comeau;
- les municipalités de la Péninsule;
- les municipalités des Panoramas;
- la MRC pour le TNO;
- la RGMRM.

ANNEXES

ANNEXE 1	DESCRIPTIONS DES MUNICIPALITÉS
ANNEXE 2	LOCALISATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MANICOUAGAN PAR RAPPORT AU QUÉBEC
ANNEXE 3	OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN
ANNEXE 4	POPULATION DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MANICOUAGAN SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE
ANNEXE 5	POPULATION ACTIVE DE LA MRC DE MANICOUAGAN
ANNEXE 6	ENTENTES RELATIVES À LA GESTION DES ÉCOCENTRES SATELLITES DE GODBOUT ET DE BAIE-TRINITÉ
ANNEXE 7	RÈGLEMENT 2011 – 804 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU
ANNEXE 8	INTERVENANTS, ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ANNEXE 9	INSTALLATION D'ÉLIMINATION
ANNEXE 10	GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR EN 2015
ANNEXE 11	LISTES DES MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES ET HORAIRES EN 2015
ANNEXE 12	ESTIMATION DES CONTENANTS CONSIGNÉS SELON L'OUTIL DE RECYC-QUÉBEC
ANNEXE 13	ESTIMATION DES VÉHICULES HORS D'USAGE SELON L'OUTIL DE RECYC-QUÉBEC
ANNEXE 14	RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE RÉSIDENIELLE ADMISES AU LET DE RAGUENEAU
ANNEXE 15	RAPPORT ANNUEL 2014 DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2004
ANNEXE 16	RÉPARTITION DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS SUR LE TNO
ANNEXE 17	FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES
ANNEXE 18	LISTES DES ACTIONS SELON LEURS CATÉGORIES
ANNEXE 19	RÉPARTITIONS DES ACTIONS SELON LES ÉCHÉANCIERS DE MISE EN ŒUVRE
ANNEXE 20	ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LES INFORMATIONS BUDGÉTAIRES
ANNEXE 21	VENTILATION ANNUELLE DES COÛTS

ANNEXE 1

DESCRIPTIONS DES MUNICIPALITÉS

Baie-Comeau (1937)

Chef-lieu de la MRC de Manicouagan, la ville de Baie-Comeau s'étend sur une superficie de 431,97 km². Cette ville est située en partie dans la plaine côtière et dans le piémont laurentidien. La partie ouest est marquée par le profil deltaïque de la rivière Manicouagan, où le drainage souvent déficient donne lieu à la présence de tourbières, alors que le secteur est s'avère rocheux avec de petites vallées comblées par des formations meubles. L'altitude y varie de 6 à 107 m. Dès que l'on traverse la rivière Amédée, les falaises surplombent le fleuve jusqu'à la rivière à la Chasse où l'on retrouve un delta formé de sable et d'argile, secteur propice aux glissements de terrain. Par la suite, les falaises et les monticules rocheux reprennent jusqu'à la limite est de la municipalité localisée au centre de la baie Saint-Pancrace. Le paysage de ce secteur est marqué par le piémont laurentidien. L'on retrouve sur le territoire plusieurs lacs dont le lac à la Chasse dans le secteur est, où les compagnies Produits forestiers Résolu et Alcoa y puisent l'eau domestique et industrielle, les lacs Castelnau, Petit Bras, La Chesnaye, Amédée, Saint-Pancrace, Potvin et plusieurs petits lacs de villégiature.

Le réseau hydrographique est dominé par la rivière Manicouagan se déversant dans le fleuve Saint-Laurent dans la section la plus à l'ouest de la municipalité. Les autres rivières, Amédée, La Chasse, aux Anglais et Outardes, sont de moindre envergure, mais chacune possède un barrage de retenue à des fins soit récréatives, soit d'alimentation en eau.

La végétation s'identifie à sa situation médio-nordique se caractérisant par une dominance des résineux. Cependant, dans beaucoup de secteurs où il y a eu des coupes de résineux, on retrouve une végétation de trembles et de bouleaux. Compte tenu des conditions géomorphologiques, on n'observe plus ou pas de mise en valeur agricole.

Le territoire de Baie-Comeau, avec deux agglomérations urbaines distantes de plus de 5 km, constitue un héritage des ex-villes de Baie-Comeau et de Hauterive, villes fusionnées en 1982.

Ces deux agglomérations se démarquent par des vocations distinctes. En effet, chacune comporte un centre-ville, un centre commercial et un tissu commercial plus ou moins dense. L'agglomération du secteur est se distingue par sa vocation industrielle et portuaire. Une papetière, Produits forestiers Résolu, l'Aluminerie Alcoa, un centre de transbordement de grain (la Cargill), la Société du port ferroviaire (SOPOR), ainsi qu'un traversier qui relie la Côte-Nord à la rive sud du Saint-Laurent se retrouvent dans cette agglomération. Le secteur ouest, par contre, affiche une vocation institutionnelle et commerciale. La partie boisée entre les deux secteurs comprend un parc industriel et une zone institutionnelle où sont érigés le Centre local de santé communautaire (CLSC) et quelques édifices commerciaux.

Un site naturel appelé le Parc Boréal du Saint-Laurent se retrouve également sur son territoire. Ce parc couvre une superficie importante dans la partie nord-est de la municipalité. Il est actuellement peu développé et a comme objectif de rapprocher la population de la nature.

Enfin, aux fins de révision du PGMR, le nombre de logements sur le territoire de la municipalité a été établi à partir du rôle d'évaluation de la Ville de Baie-Comeau. La répartition des logements est présentée au tableau A1.

Tableau A1 Répartition des logements

	UNITÉS RÉSIDENTIELLES*	NOMBRE DE LOGEMENTS	%
Condo	52	52	0,5
Résidences unifamiliales	5 095	5 095	50,5
2 logements	527	1 054	10,4
3 logements	139	417	4,1
4 logements	78	312	3,1
5 logements	27	135	1,3
6 à 9 logements	134	883	8,8
10 à 19 logements	36	482	4,8
20 à 29 logements	9	222	2,2
30 à 49 logements	0	0	0,0
50 à 99 logements	2	132	1,3
100 à 199 logements	1	100	1,0
Maisons mobiles	1 088	1 088	10,8
Total	7 188	9972	100

* Rôle d'évaluation 2013, 2014, 2015, Ville de Baie-Comeau

En tout, 8 140 logements (ou 79,7 %) sont situés soit dans des résidences unifamiliales, soit des maisons mobiles et des résidences de quatre logements et moins.

Baie-Trinité (1955)

L'actuel village de 536,25 km² s'étale le long de la côte et a été développé par la Saint-Lawrence Paper Mills dès 1930. À l'ouest de la rivière de la Trinité, la Saint-Lawrence a aménagé un quartier résidentiel pour ses cadres, alors qu'à l'est, ce sont les maisons des ouvriers et des pêcheurs. Le village s'étend sur plusieurs kilomètres de côte et la densité est faible. La Saint-Lawrence quitta le village en 1967.

La côte contient beaucoup de dépôts fluvio-glaciaires et marins; deux grandes rivières traversent cette municipalité, soit la rivière de la Trinité et la Petite rivière de la Trinité.

En ce qui concerne l'occupation du sol, environ 85 % des bâtiments sont de type résidentiel à faible densité et 75 % de ceux-ci se retrouvent dans le noyau du village. Un petit groupe d'une trentaine d'habitations se retrouve aux Îlets-Caribou. Les résidences secondaires se répartissent majoritairement dans le milieu rural. Les commerces sont à vocation locale et régionale. La pêche est une activité importante et une usine de transformation de produits de la pêche y est établie.

Le parc immobilier de 509 logements est presque exclusivement contenu dans des résidences de quatre logements et moins, à l'exception d'une unité de cinq logements.

Sur le territoire de cette municipalité se retrouve la zone d'exploitation contrôlée (zec) Baie-Trinité, qui est orientée vers la chasse et la pêche et couvre un immense territoire débordant largement sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes et sur le territoire de la MRC des Sept-Rivières.

Plusieurs thématiques touristiques très importantes y ont été développées autour des naufrages, du phare de Pointe-des-Monts, de la pêche au saumon et des paysages marins spectaculaires.

Chute-aux-Outardes (1951)

Municipalité de 9,66 km², Chute-aux-Outardes est située sur une ancienne terrasse marine formant un promontoire sur la rivière et le fleuve. De caractère urbain, cette municipalité possède un parc immobilier résidentiel de 742 unités d'habitation dont plus de la moitié sont situées dans des résidences de quatre logements et moins.

Des affectations du territoire telles que l'habitation, l'utilité publique, l'industrielle-commerciale, la forestière, la minière, le commerce et services, la préservation et la récréotouristique y sont retrouvées.

Selon le plan d'accompagnement du plan d'urbanisme, un périmètre urbain est de densité faible à moyenne, contenant principalement des maisons unifamiliales et des commerces de chaque côté de la route 138, traversant la municipalité de l'ouest vers l'est, en provenance de Ragueneau vers Baie-Comeau. Une zone relativement petite est réservée pour les industries légères.

Franquelin (1978)

Cette municipalité de 516,5 km², construite entre les massifs rocheux du piémont laurentidien et la mer, montre d'impressionnantes falaises plongeant dans la mer et des plages recouvertes de roches arrondies par le jeu des marées.

La proximité de Baie-Comeau fait de Franquelin une banlieue résidentielle à cette première. Le noyau villageois est de faible densité. Cependant, beaucoup de résidences secondaires, de plus en plus converties en résidences principales, sont construites le long du fleuve et principalement dans le secteur de la rivière Mistassini. La fonction commerciale se limite à quelques établissements de vente au détail de biens et services de consommation courante. Il y a également des motels et des gîtes qui offrent le couvert.

La fonction résidentielle occupe plus de 90 % du nombre total de bâtiments de la municipalité. Comme mentionné plus haut, il s'agit d'une affectation du sol à faible densité. La fonction commerciale et service ainsi que la fonction publique complètent sensiblement l'occupation du sol. Cependant, la fonction récréative occupe une place privilégiée et les sites à potentiel récréotouristique sont nombreux et diversifiés. Également, la fonction forestière, en raison du potentiel économique lié à l'exploitation de la ressource, est une préoccupation constante. Le parc immobilier de 382 logements, dont 175 permanents, est presque exclusivement contenu dans des unités de moins de quatre logements, à l'exception d'une unité de cinq logements.

Un important centre d'interprétation témoigne de l'histoire de l'exploitation et de la vie en forêt, il s'agit du Village forestier d'antan.

Godbout (1955)

Ce village côtier, enchâssé dans une baie profonde, couvre 202,43 km² et a été développé par la Saint Régis Paper Co, en construisant, à l'est, les immeubles de l'entreprise et, à l'ouest, les maisons des pionniers et des ouvriers. Avant l'arrivée de la compagnie, des familles y vivaient déjà puisqu'il s'agit de l'un des plus anciens villages de la Côte-Nord. La compagnie a quitté Godbout en 1971 et celui-ci s'est tourné résolument vers la pêche. Un traversier y relie la Côte-Nord à la rive sud du Saint-Laurent permettant l'expansion de la municipalité et sa zone récréotouristique.

Les affectations du sol sont principalement la fonction résidentielle de faible densité mais on y retrouve des commerces axés sur le tourisme tels des gîtes, motel, chambres, boutique et musée amérindien reconnu. Des sentiers en montagne viennent compléter la fonction récréotouristique qui est devenue la principale ressource de la municipalité. La fonction résidentielle est composée de 331 logements, presque tous constitués d'unités de quatre logements et moins, à l'exception d'une unité de six à neuf logements.

La pêche au saumon sur la rivière Godbout favorise la venue de pêcheurs et la zec des rivières Godbout et Mistassini y accueille chaque année les amateurs de chasse et de pêche.

Pointe-aux-Outardes (1964)

Cette municipalité est située sur la péninsule de Manicouagan qu'elle partage avec sa voisine, la municipalité de Pointe-Lebel. D'une superficie de 111,41 km², elle constitue un environnement favorisant le développement résidentiel (permanent ou saisonnier), de la villégiature ou de la récréation de plein air. Cependant, le centre de la péninsule est plus propice à la fonction agricole grâce aux grandes étendues planes et protégées par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec. Le parc immobilier résidentiel comprend 702 logements qui sont tous situés dans des résidences de moins de deux logements.

Au niveau de l'occupation du sol, cette municipalité se caractérise par une vocation résidentielle dominée par des types d'habitations à faible densité et des types de commerces accompagnant le milieu résidentiel. Cependant, la fonction industrielle est concentrée autour de l'entreprise « La Scierie des Outardes » œuvrant dans la transformation du bois. Cette scierie emploie 132 employés et est la plus importante dans l'est du Canada. Plusieurs entreprises complémentaires sont regroupées dans ce secteur comme des services environnementaux. La présence d'un important parc écologique, le « Parc nature de Pointe-aux-Outardes », est à noter. Ce parc est un territoire de conservation et de récréation reconnu au niveau provincial. De plus, un important centre de recherche sur la pomme de terre, les petits fruits sauvages et autres ressources régionales est situé dans cette municipalité.

Pointe-Lebel (1964)

Sur 121,31 km², cette municipalité occupe l'autre partie de la péninsule et son relief, constitué de dépôt deltaïque, est marqué par d'imposantes falaises de sable et de grandes tourbières.

Développée linéairement de part et d'autre du chemin Granier, un noyau villageois, où la construction demeure faible, deux parcs de maisons-mobiles et un terrain de camping privé s'y retrouvent. Comme sa voisine, elle offre un environnement propice au développement résidentiel (permanent ou saisonnier), à la villégiature ou à la récréation de plein air. Le parc immobilier résidentiel est constitué de 988 unités d'habitation, dont plus de 99 % sont situées dans des résidences de moins de quatre logements.

Au niveau de l'occupation du sol, en plus de ce qui a été mentionné plus haut, il faut noter la présence de commerces reliés à la fonction résidentielle et une industrie d'exploitation des tourbières, « Tourbières Premier Horticulture ». L'aéroport régional de Baie-Comeau constitue un équipement majeur et a eu une incidence sur le développement de cette municipalité à forte proportion résidentielle.

Ragueneau (1951)

Situé dans la plaine côtière, le relief de cette municipalité est relativement plat et est constitué d'anciennes terrasses marines. Des dépôts d'argile y sont très importants; on y retrouve également des dépôts de matériaux meubles comme du sable et du gravier. Sur une superficie de 213,2 km², cette municipalité, par son organisation spatiale, est le modèle type d'une agglomération rurale issue de la colonisation. Le climat et le type de sol permettaient l'activité agricole, mais cette dernière a cédé la place à une activité résidentielle.

D'ailleurs, les résidences sont construites linéairement de part et d'autre de la route 138, traversant cette municipalité d'ouest en est, et du rang II. Il s'agit d'une occupation à très faible densité de type rural à semi-urbain dans la partie centre de la municipalité. Le parc immobilier résidentiel est constitué de 737 logements, dont plus de 99 % sont situés dans des résidences de moins de quatre logements.

Les aires d'affectation du sol sont sensiblement les mêmes que pour sa voisine, Chute-aux-Outardes. Cependant, cette municipalité prévoit des zones qui permettent l'enfouissement des matières non recyclables. C'est d'ailleurs dans cette municipalité où l'on retrouve, à cause d'un épais dépôt d'argile, le site de dépôts d'une aluminerie et d'une scierie, de même que le lieu d'enfouissement technique (LET) régional pour les municipalités de la région.

La Société de développement de Ragueneau est responsable de la gestion de la forêt habitée ainsi que de la mise en valeur du quai, des îles de Ragueneau et d'autres sites d'intérêt écotouristique.

Territoire non organisé (TNO) de la Rivière- aux-Outardes

Le TNO occupe toute la partie nord de chacune des municipalités. Le couvert végétal, constitué d'une forêt de type boréal et composé à 90 % de conifères, est l'un des premiers moteurs de développement de la MRC.

Une grande compagnie forestière transforme cette forêt en bois d'œuvre et en pâte à papier. Sur cet immense territoire, les ressources hydroélectriques sont exploitées par Hydro-Québec et aussi par la Compagnie hydroélectrique Manicouagan qui exploite le barrage McCormick sur la rivière Manicouagan. Le complexe Manic-Outardes fournit près de 40 % de toute l'énergie électrique du Québec. Le TNO, avec ses facilités d'accès et son important réseau hydrographique, permet la pratique des activités de loisirs, de la chasse et de la pêche, et compte quatre zec. La zec Varin est située entièrement dans les limites du TNO de la Rivière-aux-Outardes, la zec de la rivière Trinité est en partie dans le TNO et dans la municipalité de Baie-Trinité, les zec de la rivière Godbout et de Baie-Trinité permettent la pêche au saumon atlantique et à la truite de mer.

Plusieurs pourvoies dont celles du Lac des Îles enr., du Domaine de la Manic, des Cyprès, du lac au Loup Blanc, de l'Odyssée Boréale, du Domaine du lac Dionne inc., du Club de chasse et pêche Godbout inc., du lac Miquelon Itée, Manicouagan inc., la Sentinelle du Nord inc., les Expéditions

Manicouagan ltée, du Relais Gabriel et du lac Matawipi inc., offrent camps, chalets, services d'hébergement et de restauration pour activités de chasse, de chasse à l'arc, de piégeage, de pêche à l'omble de fontaine, à la ouananiche, au touladi, au brochet et au corégone.

Les monts Groulx, situés à 325 km de Baie-Comeau, facilement accessibles par la route 389, attirent une clientèle avide de voyages en traîneaux à chiens et de ski de fond pour découvrir ces hauts sommets, dont les plus importants sont ceux du mont de Babel (952 m) situé sur l'île René-Levasseur et le massif des monts Groulx, troisième chaîne en importance au Québec (1 000 m), et également pour découvrir un paysage arctique, enchâssé au cœur d'une forêt boréale.

L'occupation du sol de ce grand territoire est affectée principalement à la ressource forestière, à l'hydroélectricité, à la villégiature et à quelques exploitations minières telles que carrières et sablières. Bien que ce territoire présente un fort potentiel pour l'exploitation de diverses variétés de granite et de minéraux, il n'y a actuellement aucune exploitation commerciale. La ressource forestière ainsi que la ressource hydroélectrique sont largement exploitées. La villégiature, par son parc immobilier d'environ 2 318 bâtiments divers, construits sur les terres publiques, attire les adeptes à compter de la fin de mai jusqu'à la fin octobre. Cette population, très saisonnière et ponctuelle, n'est pas comptabilisée dans aucune source d'information.

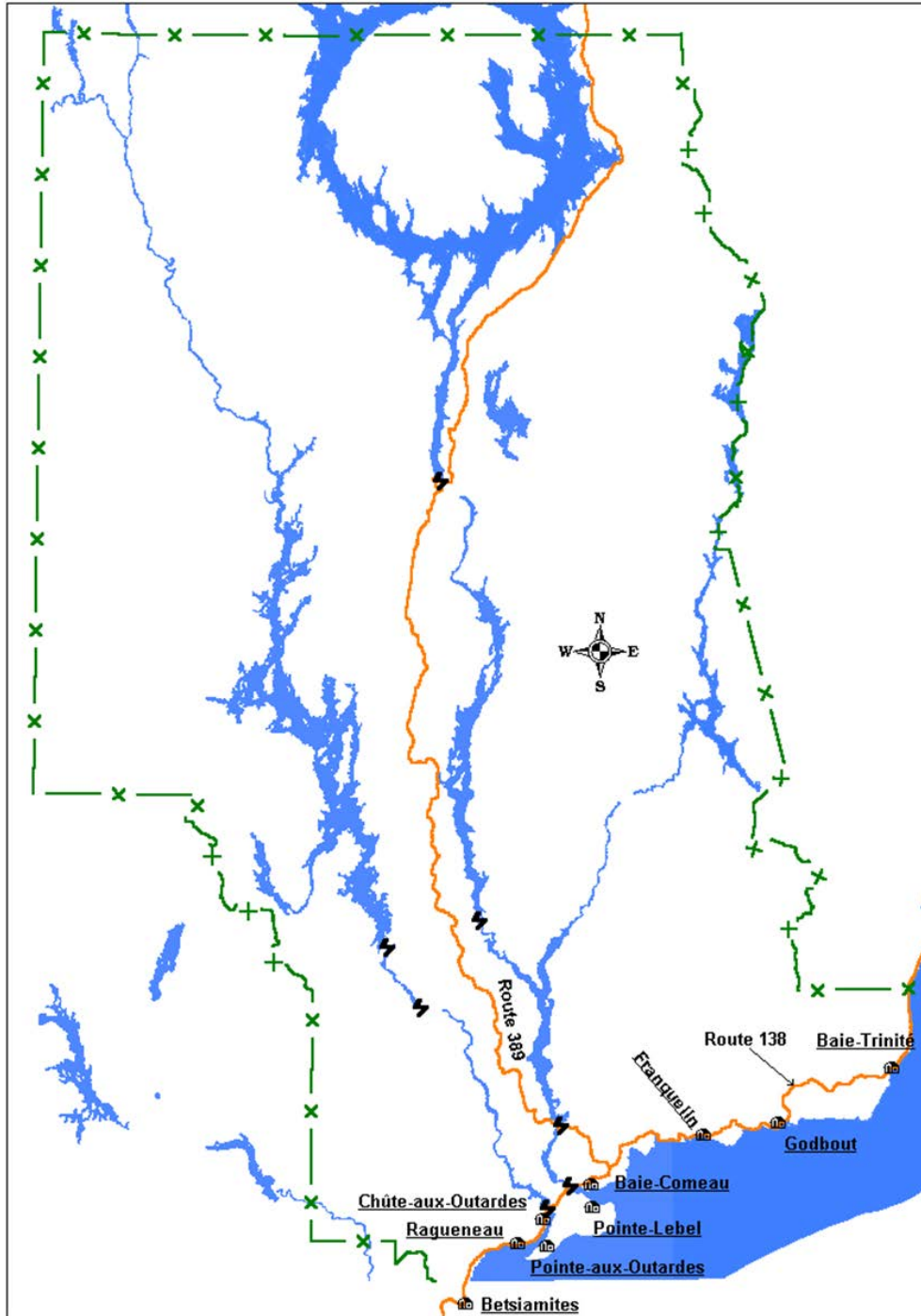
ANNEXE 2

LOCALISATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MANICOUAGAN PAR RAPPORT AU QUÉBEC



ANNEXE 3

OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN



ANNEXE 4

POPULATION DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MANICOUAGAN SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

	Manicouagan *	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Lebel	Pointe-aux-Outardes	Chute-aux-Outardes	Ragueneau
Population totale	32 012	419	298	324	22 113	1 973	1 330	1 644	1 405
Sexe masculin									
0-4	750	5	5	5	495	45	30	30	25
5-9	805	10	10	0	545	50	25	30	20
10-14	815	5	0	5	540	60	40	40	40
15	215	5	0	0	150	10	10	10	10
16	195	0	0	0	130	20	5	10	5
17	210	0	0	5	150	15	5	5	10
18	220	0	0	5	155	15	5	10	5
19	250	5	0	0	185	10	5	10	10
15-19	1 095	10	5	15	770	65	30	45	40
20-24	930	10	0	10	665	55	30	45	25
25-29	805	5	5	5	585	35	25	45	25
30-34	910	10	5	5	610	70	50	40	40
35-39	910	10	5	10	605	70	50	55	50

	Manicouagan *	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Lebel	Pointe-aux-Outardes	Chute-aux-Outardes	Ragueneau
40-44	1 020	25	10	10	715	70	40	50	50
45-49	1 485	35	10	15	1 050	85	80	80	65
50-54	1 600	40	20	25	1 125	110	85	90	60
55-59	1 435	50	15	30	1 035	105	50	60	55
60-64	1 115	60	20	10	685	90	45	80	80
65-69	855	55	10	20	545	70	45	40	55
70-74	573	30	15	10	390	25	25	35	35
75-79	435	30	15	5	310	15	20	15	25
80-84	290	5	5	0	230	10	10	10	15
85 +	155	10	0	0	120	5	5	5	10
Sexe féminin									
0-4	840	5	0	10	515	55	35	50	50
5-9	735	5	0	5	485	40	30	25	30
10-14	940	0	5	5	590	65	50	50	45
15	210	0	0	0	155	5	5	10	5
16	180	0	0	0	135	5	5	10	5
17	215	5	0	5	140	10	10	10	15
18	215	5	0	5	155	10	10	10	5
19	200	0	0	0	140	15	10	10	5

	Manicouagan *	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Lebel	Pointe-aux-Outardes	Chute-aux-Outardes	Ragueneau
15-19	1 020	10	0	5	725	45	35	45	35
20-24	795	5	5	10	585	30	30	50	20
25-29	840	5	0	0	580	45	30	35	40
30-34	925	5	0	5	640	65	40	50	35
35-39	930	5	5	5	615	65	55	40	40
40-44	1 030	10	10	10	700	70	45	50	40
45-49	1 470	20	10	15	1055	75	75	80	55
50-54	1 585	25	20	20	1120	100	50	85	65
55-59	1 275	20	20	15	835	95	60	80	70
60-64	1 050	30	10	10	715	75	35	50	65
65-69	820	20	15	10	560	50	30	60	45
70-74	605	20	15	5	435	30	15	40	25
75-79	515	20	10	5	395	15	25	25	20
80-84	360	0	5	5	310	10	5	10	10
85 +	295	5	5	0	240	5	5	10	15

* Sans le TNO de la Rivière-aux-Outardes

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2011

ANNEXE 5

POPULATION ACTIVE DE LA MRC DE MANICOUAGAN

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
Total - Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007	15 305	14 645	660
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	180	160	25
111-112 Fermes (111 à 112)	35	0	0
1110 Fermes (sauf aquaculture) (1111 à 1124 et 1129)	35	0	0
113 Foresterie et exploitation forestière	70	70	0
1133 Exploitation forestière	65	65	0
114 Pêche, chasse et piégeage	40	40	0
1141 Pêche	45	45	0
115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	30	35	0
1153 Activités de soutien à la foresterie	30	35	0
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	50	55	0
212 Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	45	40	0
2122 Extraction de minerais métalliques	35	30	0
22 Services publics	910	910	0
221 Services publics	915	910	0
2211 Production, transport et distribution d'électricité	910	910	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
23 Construction	795	725	75
236 Construction de bâtiments	190	180	0
2361 Construction résidentielle	145	135	0
237 Travaux de génie civil	120	120	0
2371 Construction d'installations de services publics	25	30	0
2373 Construction de routes, de rues et de ponts	90	85	0
238 Entrepreneurs spécialisés	485	430	60
2381 Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	95	90	0
2382 Entrepreneurs en installations d'équipements techniques	210	190	0
2383 Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments	35	20	0
2389 Autres entrepreneurs spécialisés	145	130	0
31-33 Fabrication	2 815	2 795	20
311 Fabrication d'aliments	65	65	0
315 Fabrication de vêtements	15	0	0
321 Fabrication de produits en bois	200	200	0
3211 Scieries et préservation du bois	180	180	0
3219 Fabrication d'autres produits en bois	15	15	0
322 Fabrication du papier	615	620	0
3221 Usines de pâte à papier, de papier et de carton	615	615	0
323 Impression et activités connexes de soutien	80	65	0
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	30	30	0
3273 Fabrication de ciment et de produits en béton	20	25	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
331 Première transformation des métaux	1 630	1 625	0
3313 Production et transformation d'alumine et d'aluminium	1 570	1 575	0
3315 Fonderies	45	40	0
332 Fabrication de produits métalliques	100	100	0
3327 Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	80	80	0
333 Fabrication de machines	15	0	0
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	20	20	0
3371 Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine	20	25	0
339 Activités diverses de fabrication	40	40	0
3391 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	40	40	0
41 Commerce de gros	355	305	0
413 Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	90	85	0
4131 Grossistes-distributeurs de produits alimentaires	80	80	0
415 Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces	20	20	0
4152 Grossistes-distributeurs de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	25	20	0
416 Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction	110	85	0
4161 Grossistes-distributeurs de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation	75	50	0
417 Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures	55	55	0
4172 Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la foresterie et l'extraction minière	50	45	0
418 Grossistes-distributeurs de produits divers	20	15	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
44-45 Commerce de détail	2 045	1 945	95
441 Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces	240	230	10
4412 Marchands d'autres véhicules automobiles	25	20	0
4413 Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles	60	55	0
442 Magasins de meubles et d'accessoires de maison	85	75	0
4421 Magasins de meubles	15	15	0
4422 Magasins d'accessoires de maison	70	55	0
443 Magasins d'appareils électroniques et ménagers	35	25	0
4431 Magasins d'appareils électroniques et ménagers	30	25	0
444 Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	85	70	0
4441 Marchands de matériaux et fournitures de construction	65	60	0
4442 Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses	10	15	0
445 Magasins d'alimentation	490	475	15
4451 Épicerie	425	410	15
4453 Magasins de bière, de vin et de spiritueux	25	20	0
446 Magasins de produits de santé et de soins personnels	180	185	0
4461 Magasins de produits de santé et de soins personnels	180	180	0
447 Stations-service	75	75	0
4471 Stations-service	75	75	0
448 Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	280	265	10
4481 Magasins de vêtements	215	215	0
4482 Magasins de chaussures	30	30	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
451 Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	70	65	0
4511 Magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique	40	35	0
4512 Magasins de livres, de périodiques et d'articles de musique	30	30	0
452 Magasins de fournitures de tout genre	380	375	0
4521 Grands magasins	285	280	0
4529 Magasins d'autres fournitures de tout genre	100	90	0
453 Magasins de détail divers	115	95	15
4531 Fleuristes	20	0	0
4532 Magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux	50	50	0
4539 Autres magasins de détail divers	45	35	0
454 Détaillants hors magasin	20	15	0
4543 Établissements de vente directe	15	10	0
48-49 Transport et entreposage	445	425	20
481 Transport aérien	10	15	0
4811 Transport aérien régulier	15	15	0
484 Transport par camion	125	115	10
4841 Transport par camion de marchandises diverses	85	80	0
4842 Transport par camion de marchandises spéciales	45	40	0
485 Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	75	75	0
4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus	70	65	0
488 Activités de soutien au transport	125	130	0
4884 Activités de soutien au transport routier	95	100	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
491 Services postaux	30	30	0
4911 Services postaux	30	30	0
492 Messageries et services de messagers	20	15	0
4921 Messageries	10	15	0
493 Entreposage	25	20	0
4931 Entreposage	25	20	0
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	200	200	0
511 Édition (sauf par Internet)	50	45	0
515 Radiotélévision (sauf par Internet)	45	50	0
5151 Radiodiffusion et télédiffusion	45	50	0
517 Télécommunications	65	65	0
5171 Télécommunications par fil	30	35	0
5172 Télécommunications sans fil (sauf par satellite)	20	20	0
519 Autres services d'information	25	20	0
5191 Autres services d'information	20	20	0
52 Finance et assurances	290	255	35
522 Intermédiation financière et activités connexes	190	185	0
5221 Intermédiation financière par le biais de dépôts	170	165	0
5223 Activités liées à l'intermédiation financière	25	0	0
5241 Sociétés d'assurance	25	20	0
5242 Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance	75	50	25

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	135	115	15
531 Services immobiliers	65	50	15
5311 Bailleurs de biens immobiliers	35	40	0
5312 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers	10	0	0
5313 Activités liées à l'immobilier	15	0	0
532 Services de location et de location à bail	65	65	0
5322 Location de biens de consommation	30	30	0
5324 Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	20	20	0
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	540	485	60
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	540	485	60
5411 Services juridiques	45	35	0
5412 Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	85	75	0
5413 Architecture, génie et services connexes	245	240	0
5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes	45	40	0
5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	45	25	20
5417 Services de recherche et de développement scientifiques	45	40	0
5418 Publicité, relations publiques et services connexes	20	0	0
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	380	350	25
561 Services administratifs et services de soutien	335	305	30
5613 Services d'emploi	15	20	0
5616 Services d'enquêtes et de sécurité	140	140	0
5617 Services relatifs aux bâtiments et aux logements	150	140	0
562 Services de gestion des déchets et d'assainissement	35	40	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
61 Services d'enseignement	975	960	20
6111 Écoles primaires et secondaires	700	700	0
6112 Collèges communautaires et cégeps	200	195	0
6113 Universités	20	15	0
6116 Autres établissements d'enseignement et de formation	60	45	20
62 Soins de santé et assistance sociale	2 295	2 195	100
621 Services de soins ambulatoires	415	365	45
6211 Cabinets de médecins	85	70	20
6212 Cabinets de dentistes	50	45	0
6213 Cabinets d'autres praticiens	55	40	20
6214 Centres de soins ambulatoires	175	170	0
6219 Autres services de soins ambulatoires	30	30	0
622 Hôpitaux	855	840	15
6220 Hôpitaux (6221 à 6223)	855	840	15
623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	280	275	0
6230 Établissements de soins infirmières et de soins pour bénéficiaires internes(6231 à 6239)	275	275	0
6241 Services individuels et familiaux	450	445	0
6242 Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours	15	10	0
6243 Services de réadaptation professionnelle	25	25	0
6244 Services de garderie	265	235	40

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
71 Arts, spectacles et loisirs	95	95	0
711 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	40	40	0
7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	20	20	0
712 Établissements du patrimoine	30	30	0
7121 Établissements du patrimoine	30	35	0
713 Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries	25	25	0
7139 Autres services de divertissement et de loisirs	25	25	0
72 Hébergement et services de restauration	865	850	15
721 Services d'hébergement	120	115	0
7211 Hébergement des voyageurs	120	115	0
722 Services de restauration et débits de boissons	745	735	0
7221 Restaurants à service complet	320	320	0
7222 Établissements de restauration à service restreint	340	340	0
7223 Services de restauration spéciaux	50	40	0
7224 Débits de boissons (alcoolisées)	35	30	0
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	640	535	110
8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles	190	170	20
8114 Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers	35	0	20
812 Services personnels et services de blanchissage	140	90	45
8121 Services de soins personnels	95	55	40
8122 Services funéraires	15	15	0
8123 Services de nettoyage à sec et de blanchissage	15	20	0

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 (425)	Catégorie de travailleurs		
	Total	Employé	Travailleur autonome
813 Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	180	175	0
8131 Organismes religieux	20	15	0
8133 Organismes d'action sociale	15	15	0
8134 Organisations civiques et amicales	70	70	0
8139 Associations de gens d'affaires, organisations professionnelles et syndicales et autres associations de personnes	70	70	0
91 Administrations publiques	1 290	1 290	0
911 Administration publique fédérale	105	105	0
9112-9119 Autres services de l'administration fédérale	105	100	0
912 Administrations publiques provinciales et territoriales	625	625	0
9120 Administrations publiques provinciales et territoriales (9121 à 9129)	625	625	0
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	390	390	0
9130 Administrations publiques locales, municipales et régionales (9131 et 9139)	395	395	0
914 Administrations publiques autochtones	170	170	0
9141 Administrations publiques autochtones	170	170	0

ANNEXE 6

ENTENTES RELATIVES À LA GESTION DES
ÉCOCENTRES SATELLITES DE GODBOUT ET DE BAIE-TRINITÉ

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE DU VILLAGE DE GODBOUT

Entre:

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM), située au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau (Québec), G4Z 3B7.

Ci-après appelée « **RGMRM** »

Et

Le Village de Godbout, situé au 144, rue Pascal-Comeau, Godbout (Québec) G0H 1G0

Ci-après appelé « **Village de Godbout** »

Considérant l'article 13 de l'entente relative à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, les matières résiduelles sont la propriété exclusive de la Régie dès que cette dernière les reçoit et les accepte.

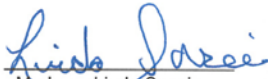
Les parties conviennent de ce qui suit :

- 1) Toutes décisions relatives à la gestion de l'écocentre sont sous l'entière responsabilité de la RGMRM;
- 2) Toutes matières générant des revenus sont la propriété de la RGMRM;
- 3) La RGMRM prend en charge la disposition de tout appareil informatique et réfrigérant ainsi que les matières dangereuses et résidus domestiques dangereux;
- 4) La RGMRM assure les frais et met à votre disposition :
 - a. Le personnel (préalablement formé par la RGMRM) afin de voir au bon fonctionnement de l'écocentre. Celui-ci devra aider le résident à disposer de ses matières correctement et remplir un formulaire pour chaque entrée au site;
 - b. La signalisation (affiches);
 - c. Deux (2) bacs pour la peinture et deux (2) bacs pour les huiles qui sont la propriété de Laurentide Re/Sources.
- 5) Le Village de Godbout s'engage à :
 - a. Assurer l'accès à l'écocentre ainsi qu'aux installations (*déneigement, entretien et nettoyage*);
 - b. Fournir l'équipement nécessaire à la manutention du matériel entrant et sortant du site de l'écocentre;
 - c. Établir un moyen de communication entre le travailleur et un représentant de la Municipalité de Godbout. (Item exigé par la CSST).

- 6) La RGMRM accepte de déboursier le montant de 900,00 \$/mois pour les services mentionnés plus haut.

La présente entente peut être sujette à changement d'une année à l'autre. Les parties devront se rencontrer avant chaque fin d'année dans le but de revoir celle-ci.

En foi de quoi, les parties ont signé à Baie-Comeau le 21 octobre 2014.



Madame Linda Savoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan



Madame Nicole Champagne
Mairesse du Village de Godbout



ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

Entre:

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM), située au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau (Québec), G4Z 3B7.

Ci-après appelée « RGMRM »

Et

Le Village de Baie-Trinité, situé au 28, route 138, Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0

Ci-après appelé « Village de Baie-Trinité »

Considérant l'article 13 de l'entente relative à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, les matières résiduelles sont la propriété exclusive de la Régie dès que cette dernière les reçoit et les accepte.

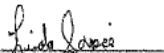
Les parties conviennent de ce qui suit :

- 1) Toutes décisions relatives à la gestion de l'écocentre sont sous l'entière responsabilité de la RGMRM;
- 2) Toutes matières générant des revenus sont la propriété de la RGMRM;
- 3) La RGMRM prend en charge la disposition de tout appareil informatique et réfrigérant ainsi que les matières dangereuses;
- 4) La RGMRM assure les frais et met à votre disposition :
 - a. Le personnel (préalablement formé par la RGMRM) afin de voir au bon fonctionnement de l'écocentre. Celui-ci devra aider le résident à disposer de ses matières correctement et remplir un formulaire pour chaque entrée au site;
 - b. La signalisation (affiches);
 - c. Deux (2) bacs pour la peinture et deux (2) bacs pour les huiles qui sont la propriété de Laurentide Re/Sources;
- 5) La Régie s'engage à utiliser le camion transroulier du Village de Baie-Trinité pour le transport des conteneurs au coût de 85 \$/h, au besoin.
- 6) Le Village de Baie-Trinité s'engage à :
 - a. Assurer l'accès à l'écocentre ainsi qu'aux installations (*déneigement et nettoyage*);
 - b. Fournir trois (3) conteneurs transrouliers;
 - c. Fournir l'équipement nécessaire à la manutention du matériel entrant et sortant du site de l'écocentre.

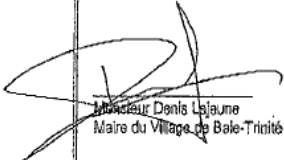
- d. Fabriquer un enclos pour l'entreposage des pneus et délimiter clairement la zone réservée à l'écocentre.
 - e. Établir un moyen de communication entre les travailleurs et le contremaître de Baie-Trinité. (Item exigé par la CSST).
- 7) La RGMRM accepte de déboursier le montant de 1 500 \$/mois pour l'entretien, la compaction des matières dans les conteneurs, le déneigement du chemin d'accès et du site, la location de celui-ci et les trois (3) conteneurs transroulers de l'écocentre.

La présente entente peut être sujette à changement d'une année à l'autre. Les parties devront se rencontrer avant chaque fin d'année dans le but de revoir celle-ci.

En foi de quoi, les parties ont signé à Baie-Comeau le 21 octobre 2014.



Madame Linda Savoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan



Monsieur Denis LaJaune
Maire du Village de Baie-Trinité

ANNEXE 7

RÈGLEMENT 2011 – 804 CONCERNANT LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE BAIE-COMEAUTABLE DES MATIÈRES DU RÈGLEMENT 2011-804
CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

	<u>Page</u>
ARTICLE 1	Préambule..... 2
ARTICLE 2	Abrogations..... 2
ARTICLE 3	Champ d'application et définitions..... 2
 SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES 	
ARTICLE 4	Établissement des collectes 6
ARTICLE 5	Propriété des matières collectées 6
ARTICLE 6	Horaire des collectes et emplacement des bacs roulants et autres contenants 7
ARTICLE 7	Types de collecte et d'enlèvement 7
ARTICLE 8	Transport des ordures par l'occupant..... 7
 SECTION II – COLLECTES 	
<u>Sous-section 1 – Collecte des matières recyclables</u>	
ARTICLE 9	Fréquence des collectes..... 8
ARTICLE 10	Contenants autorisés..... 8
ARTICLE 11	Exclusion de la collecte des matières recyclables 8
ARTICLE 12	Contamination des matières recyclables..... 8
 <u>Sous-section 2 – Collecte des ordures</u>	
ARTICLE 13	Établissements desservis 9
ARTICLE 14	Fréquence des collectes..... 9
ARTICLE 15	Bacs roulants autorisés 9
ARTICLE 16	Exclusion de la collecte des ordures 10
ARTICLE 17	Dépôt des conteneurs..... 10
 <hr/>	
RÈGLEMENT 2011-804	I

Sous-section 3 – Collecte des matières organiques

ARTICLE 18	Fréquence des collectes.....	11
ARTICLE 19	Contenants autorisés.....	11
ARTICLE 20	Utilisation de sacs compostables.....	11
ARTICLE 21	Contamination des matières organiques.....	11

Sous-section 4 – Collecte des encombrants ménagers

ARTICLE 22	Fréquence des collectes.....	12
ARTICLE 23	Exclusion de la collecte des encombrants ménagers.....	12
ARTICLE 24	Dispositif de fermeture.....	12
ARTICLE 25	Chlorofluorocarbone (CFC).....	12

SECTION III – INTERDICTIONS

ARTICLE 26	Salubrité.....	12
ARTICLE 27	Enlèvement des contenants.....	13
ARTICLE 28	Pneus.....	13
ARTICLE 29	Cendres.....	13
ARTICLE 30	Explosif.....	13
ARTICLE 31	Importation de matières résiduelles.....	14
ARTICLE 32	Bacs roulants et conteneurs non réglementaires....	14
ARTICLE 33	Bacs roulants et conteneurs d'autrui.....	14
ARTICLE 34	Encombrants ménagers devant la propriété d'autrui.....	14
ARTICLE 35	Transport et garde d'encombrants ménagers.....	15
ARTICLE 36	Bris d'un contenant sanitaire.....	15
ARTICLE 37	Fouille de bacs roulants ou de conteneurs.....	15
ARTICLE 38	Pénalités.....	15

**SECTION IV
DISPOSITIONS PÉNALES ET FINALES**

ARTICLE 39	Application.....	16
ARTICLE 40	Responsabilité de l'application.....	16
ARTICLE 41	Droit de visite.....	16
ARTICLE 42	Certificat de qualité.....	16

ARTICLE 43	Amendes.....	17
ARTICLE 44	Taxes municipales.....	17
ARTICLE 45	Poursuite pénale.....	17
ARTICLE 46	Procédure pénale.....	18
ARTICLE 47	Responsabilité des administrateurs.....	18
ARTICLE 48	Responsabilité du propriétaire.....	18
ARTICLE 49	Disposition non contradictoires.....	19
ARTICLE 50	Infraction continue.....	19
ARTICLE 51	Nullité.....	19
ARTICLE 52	Entrée en vigueur.....	19
CODIFICATION		20

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-804 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Comeau estime qu'il est opportun et dans l'intérêt public de réglementer en matière d'entreposage, de collecte et d'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Comeau est signataire de l'entente du 17 juin 2009 relative à la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, ci-après nommée « la Régie »;

CONSIDÉRANT que selon l'article 10 de ladite entente, la Régie a comme principales responsabilités l'enlèvement et le transport des matières résiduelles, la cueillette sélective, le transport et traitement des matières recyclables ainsi que l'enlèvement, le transport et le traitement des matières putrescibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le chapitre IV et ses amendements du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement et de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 20 juin 2011;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

À compter de son entrée en vigueur, le présent règlement remplace le chapitre IV et ses amendements du Règlement 96-483, intitulé « L'enlèvement des résidus solides et la collecte des matières recyclables ».

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

Le présent règlement s'applique au propriétaire, à l'occupant, au locataire ou à toute personne physique ou morale en charge de ou occupant tout immeuble, bâtisse, partie d'immeuble ou de bâtisse situé sur le territoire de la municipalité à moins d'une disposition expresse au contraire dans le règlement.

Aux fins d'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots employés ont la signification ci-après mentionnée :

1. Autorité compétente

Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan.

2. Bac roulant conforme

Contenant voué à la collecte des matières résiduelles comportant deux ou quatre roues et une prise de type européenne permettant leur collecte par un système mécanisé à chargement latéral. Leur format peut varier de 120 à 360 litres pour les bacs à deux roues et de 660 à 1100 litres pour les bacs à quatre roues.

3. Collecte porte-à-porte

Action de prendre les matières résiduelles déposées dans des bacs roulants conformes placés à l'endroit prévu à l'article 6 ou à tout autre endroit spécifié au présent règlement pour les charger dans un

camion adapté pour leur transport jusqu'à un lieu de traitement approprié.

4. Conteneur

Contenant de capacité de 2 verges cubes (1,5 mètre cube) ou plus, destiné à la collecte des matières résiduelles et nécessitant leur collecte par un camion à chargement frontal ou de type transrouliers (« roll-off »).

5. Débris de construction, de rénovation et de démolition

Résidus broyés ou déchiquetés non fermentescibles ne contenant pas de substances toxiques, bois tronçonné, mâchefers, gravats, plâtras, pièces de béton ou de maçonnerie ainsi que les morceaux de pavage.

6. Encombrant ménager

Tout article provenant d'un usage résidentiel voué au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination dont les dimensions ou le poids ne permettent pas leur disposition par le service de collecte régulier.

De plus, le poids de chaque article ne devra pas excéder 200 kilogrammes et sa dimension ne pourra être supérieure à 3 mètres (10 pieds) en ce qui a trait à son côté le plus long et à 1,8 mètre (6 pieds) quant au second.

Sans être exhaustifs, sont considérés comme encombrants ménagers les articles suivants :

- Les appareils électroménagers tels que poêle, cuisinière, réfrigérateur, congélateur, laveuse, sècheuse, téléviseur, chauffe-eau, lave-vaisselle, broyeur à déchets
- Les tapis;
- Les meubles, divans, matelas;
- Les baignoires, douches, toilettes, lavabos;
- Les portes, fenêtres;
- Les troncs d'arbre, souches, branches, poteaux en section d'une longueur ne dépassant pas 1,5 mètre.

Sont spécifiquement exclus des encombrants ménagers tous matériaux en vrac tels que la terre, la pierre, le sable, le gravier, les

gravats, le béton, les briques, les bardeaux d'asphalte, les débris de construction, de démolition ou de rénovation, les produits dangereux ou un objet contaminé par un tel produit ainsi que toute autre matière identifiée par la Régie.

7. Matière organique

Résidus organiques, également appelés matières putrescibles, pouvant être valorisés par un procédé de compostage ou autre méthode approuvée. Sans être exhaustifs, sont considérés comme matières organiques compostables les résidus suivants :

- Les résidus verts (déchets de jardinage, feuilles mortes, brindilles et arbres de Noël);
- Les résidus alimentaires (déchets de table ou issus de la préparation des aliments);
- Les résidus fibreux (papier, carton ou fibres naturelles).

8. Matière recyclable

Matière rejetée après avoir rempli son but utilitaire, mais pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Les matières recyclables retenues par la Régie sont de façon non limitative :

- Toutes les fibres non souillées telles que le papier et le carton sous toutes leurs formes, sacs de papier et autres produits de même origine;
- Les contenants de verre sans les bouchons et capsules;
- Les contenants de plastique rigide sans les bouchons;
- Le métal, qu'il soit ferreux ou non, tel qu'aluminium, boîtes de conserve, etc.

Sont entre autres exclus des matières recyclables :

- Les sacs et jouets en plastique;
- Les cellophanes;
- La porcelaine et la céramique;
- Le papier ciré;
- Le polystyrène;
- Les essuie-tout et autres papiers souillés;

- La vitre, le cristal, les ampoules électriques, les tubes fluorescents;
- Les matières organiques telles que les déchets de table et les résidus de jardinage;
- Les matières dangereuses ou toxiques.

9. Matière résiduelle

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

10. Occupant

Signifie le propriétaire, l'usufruitier, le locataire ou celui qui occupe à quelque autre titre que ce soit une unité d'occupation.

11. Ordure

Résidu solide, matériau ou débris rejeté à la suite de son utilisation ou de sa consommation et destiné à l'élimination.

12. Petit commerce ou institution

Comprends les commerces et institutions qui génèrent un volume d'ordures inférieur à 0,72 mètre cube, soit l'équivalent de deux bacs roulants de 360 litres par collecte et qui peuvent répondre à toutes les autres exigences des collectes porte-à-porte décrites dans le présent règlement.

13. Résidence

Comprend les immeubles à vocation résidentielle tels que les maisons unifamiliales, les immeubles à logements, les maisons mobiles, les condos ou les maisons à logements multiples.

14. Résidu domestique dangereux

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse telle qu'explosive, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante, lixiviable ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

15. Territoire

Limite urbanisée de la municipalité desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

Sont exclues du territoire les zones de villégiature à moins d'ententes spécifiques avec les associations de propriétaires quant à l'emplacement de conteneurs.

16. Unité d'occupation

De façon générale, toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'une maison à logements multiples, chaque maison mobile, condo ou immeuble détenant en copropriété, chaque église, école ou autre institution. Chaque place et bureau d'affaires et chaque commerce, chaque place et bureau d'un édifice public, chaque institution et chaque édifice municipal, chaque industrie ou manufacture.

17. Définition d'immeuble

Immeuble inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 4 ÉTABLISSEMENT DES COLLECTES

La Régie a la responsabilité de procéder à la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité et d'en établir les règles et dispositions.

ARTICLE 5 PROPRIÉTÉ DES MATIÈRES COLLECTÉES

Toute matière résiduelle déposée en prévision de la collecte devient la propriété de la Régie à compter du moment où elle est prise en charge par cette dernière ou un de ses représentants.

ARTICLE 6 HORAIRE DES COLLECTES ET EMPLACEMENT DES BACS ROULANTS ET AUTRES CONTENANTS

Les collectes des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité s'effectuent du lundi au vendredi entre 7 h et 20 h. Cet horaire s'applique aux activités de collecte de la Régie et ses représentants et à toute entreprise privée offrant des services de même nature sur le territoire de la municipalité.

Les bacs roulants et autres contenants autorisés pour les collectes visées par le présent règlement doivent être placés en bordure de rue, soit à la limite de la propriété de manière à ne pas empiéter sur le trottoir ou la voie publique, et ce, au plus tôt à 17 h la veille du jour prévu de la collecte.

ARTICLE 7 TYPES DE COLLECTE ET D'ENLÈVEMENT

Quatre types de collecte sont offerts dans la municipalité, soit :

- 1° La collecte des matières recyclables;
- 2° La collecte des ordures;
- 3° La collecte des matières organiques;
- 4° La collecte des encombrants ménagers.

ARTICLE 8 TRANSPORT DES ORDURES PAR L'OCCUPANT

Toute matière résiduelle, qu'elle soit volumineuse ou non, qui ne peut être collectée par la Municipalité ou l'entrepreneur, en raison du présent règlement, doit être transportée dans un lieu autorisé à cette fin par la Régie, le tout aux frais de l'occupant de l'unité d'occupation, et ce, en recouvrant entièrement la charge et en l'attachant solidement à la boîte de chargement du véhicule ou de la remorque de manière à ne laisser tomber aucun résidu solide lors du parcours.

SECTION II COLLECTES

SOUS-SECTION I COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ARTICLE 9 FRÉQUENCE DES COLLECTES

La fréquence des collectes des matières recyclables est déterminée par la Régie. À moins d'avis contraire, celle-ci se fera selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines.

ARTICLE 10 CONTENANTS AUTORISÉS

Les contenants destinés à la collecte des matières recyclables sont les bacs roulants et les conteneurs, propriété de la Régie ou de la Municipalité. Le format et le nombre de bacs assignés à chaque immeuble sont déterminés par la Régie. Toute modification, altération du contenant ou tout usage autre que pour la disposition des matières recyclables est interdit sous peine de sanction.

ARTICLE 11 EXCLUSION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Toute matière recyclable ne pouvant être déposée dans un contenant autorisé dû à sa nature, à sa dimension ou à son poids ne sera pas ramassée par le service de collecte des matières recyclables de la Régie. Le propriétaire d'une matière recyclable de ce type doit prendre les dispositions qui s'imposent avec une entreprise privée pour son transport et son traitement.

ARTICLE 12 CONTAMINATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

La disposition d'une matière non recyclable dans un contenant voué à la collecte des matières recyclables, la contamination ou la dégradation des matières s'y trouvant constitue une infraction au présent règlement.

SOUS-SECTION 2 COLLECTE DES ORDURES

ARTICLE 13 ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS

Le service de collecte des ordures au porte-à-porte établi par la Régie vise en premier lieu à desservir les résidences. Un immeuble à logements peut utiliser jusqu'à deux bacs roulants ayant une capacité combinée de 2 200 litres, ce qui représente deux contenants pouvant atteindre 1 100 litres chacun. Le propriétaire d'un immeuble résidentiel qui requiert plus de deux bacs roulants pour la collecte porte-à-porte de ses ordures visée par le présent article a la responsabilité de se doter d'un conteneur à ordures et d'obtenir les services d'une compagnie privée pour leur transport jusqu'à un lieu d'élimination réglementaire.

Le propriétaire d'un petit commerce ou institution produisant plus de 0,27 mètre cube par collecte peut, sous certaines conditions, prendre entente avec la Régie pour être desservi par le service de collecte des ordures au porte-à-porte. La Régie peut déterminer la tarification applicable à ce service supplémentaire et s'entendre avec la Municipalité quant au mode de paiement.

ARTICLE 14 FRÉQUENCE DES COLLECTES

La fréquence des collectes des ordures est déterminée par la Régie. À moins de décisions contraires de la part de la Régie, celles-ci se font selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines. En période estivale, la collecte des ordures se fait une fois par semaine jusqu'au moment où une collecte des matières organiques telle que décrite à la sous-section 3 sera établie sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 15 BACS ROULANTS AUTORISÉS

Les résidus destinés à la collecte porte-à-porte des ordures établie par la Régie doivent être placés exclusivement dans des bacs roulants de 120 à 1100 litres à prise européenne.

Un maximum de deux bacs roulants pour les ordures est autorisé par immeuble.

L'achat et l'entretien des bacs roulants pour les ordures sont de la responsabilité du propriétaire de chaque immeuble désirant être desservi par le service de collecte des ordures de la Régie.

ARTICLE 16 EXCLUSION DE LA COLLECTE DES ORDURES

Toutes ordures déposées en vrac, dans des sacs en plastiques ou dans des contenants autres que des bacs roulants conformes ne sont pas ramassées par le service de collecte établie par la Régie.

Les ordures ne pouvant être placées dans des bacs roulants conformes étant donné leur quantité, leur nature, leur dimension ou leur poids ne sont pas ramassées par le service de collecte de la Régie. Le propriétaire d'une ordure de ce type doit prendre les dispositions qui s'imposent avec une entreprise privée pour son transport jusqu'à un lieu d'élimination réglementaire.

ARTICLE 17 DÉPÔT DES CONTENEURS

Les unités d'occupation qui utilisent un conteneur doivent le déposer en cour arrière ou latérale de leur bâtiment, de façon à être le moins visible possible de la voie publique. Il doit aussi être placé aux endroits désignés par l'autorité compétente, et ce, afin qu'il soit accessible au véhicule sanitaire, laquelle peut en tout temps faire déplacer un conteneur dans un endroit plus accessible ou moins visible.

Les conteneurs doivent, dans la mesure du possible, être situés à au moins trois mètres de tout édifice afin de réduire la propagation d'un feu audit édifice.

SOUS-SECTION 3 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ARTICLE 18 FRÉQUENCE DES COLLECTES

La Régie détermine la fréquence et le moment de l'implantation des collectes des matières organiques sur le territoire de la municipalité. À moins de décisions contraires de la part de la Régie, celles-ci se feront selon une fréquence d'une collecte par semaine en période estivale (mai à octobre) et d'une collecte par mois en période hivernale (novembre à avril).

ARTICLE 19 CONTENANTS AUTORISÉS

Les contenants destinés à la collecte des matières organiques sont les bacs roulants et les conteneurs fournis par la Régie ou la Municipalité. Le format et le nombre de bacs assignés à chaque immeuble sont déterminés par la Régie. Toute modification, altération ou tout usage du contenant autre que pour la disposition des matières organiques est interdit sous peine de sanction.

ARTICLE 20 UTILISATION DE SACS COMPOSTABLES

En plus des bacs roulants, l'utilisation de sacs compostables est autorisée pour les résidus verts provenant des immeubles résidentiels au printemps et à l'automne. Ces sacs doivent être fabriqués de papier ou d'un composé compostable certifié.

ARTICLE 21 CONTAMINATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

La disposition d'une matière non compostable dans un contenant voué à la collecte des matières organiques, la contamination ou la dégradation des matières s'y trouvant constitue une infraction au présent règlement.

**SOUS-SECTION 4
COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS**

ARTICLE 22 FRÉQUENCE DES COLLECTES

La Régie détermine la fréquence et la date des collectes des encombrants ménagers dans les différents secteurs de la municipalité.

ARTICLE 23 EXCLUSION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

La collecte des encombrants ménagers est effectuée uniquement pour les immeubles à vocation résidentielle.

Aucune matière découlant d'activités industrielles, commerciales ou institutionnelles ne sera collectée par le biais du service de collecte des encombrants ménagers.

ARTICLE 24 DISPOSITIF DE FERMETURE

Quiconque dépose pour être enlevé ou dispose de quelque façon que ce soit d'un réfrigérateur, d'un congélateur, d'une caisse, d'une boîte, d'une valise, d'un coffre ou de tout autre contenant pouvant comporter un dispositif de fermeture doit, au préalable, avoir enlevé ce dispositif ou l'avoir rendu inefficace.

ARTICLE 25 CHLOROFLUOROCARBONE (CFC)

Tous les objets ou résidus solides qui contiennent des CFC doivent faire l'objet d'une extraction de ceux-ci par leur propriétaire selon une méthode conforme aux normes environnementales en vigueur avant d'être disposés pour le recyclage ou l'élimination.

**SECTION III
INTERDICTIONS****ARTICLE 26 SALUBRITÉ**

Il est interdit de jeter, déposer, répandre ou laisser traîner des matières résiduelles dans les rues, chemins

publics ou privés, places publiques ainsi que sur tout terrain vacant ou non de même que dans les ruisseaux, rivières, étangs, lacs ou cours d'eau.

Il est interdit de jeter ou déposer des matières résiduelles à l'extérieur des bacs roulants, des conteneurs ou autres contenants de matières résiduelles même si ces derniers sont pleins.

Il est interdit d'endommager, renverser, détériorer ou briser volontairement un bac roulant, conteneur ou autre contenant servant à la collecte des matières résiduelles.

ARTICLE 27 ENLÈVEMENT DES CONTENANTS

Tout contenant servant à la collecte des matières résiduelles doit être retiré au plus tard 12 heures après le passage du camion de collecte.

ARTICLE 28 PNEUS

Il est interdit de disposer de pneus dans un bac roulant ou un conteneur servant à la collecte de matières résiduelles.

ARTICLE 29 CENDRES

Toutes cendres devront avoir préalablement été éteintes et refroidies avant d'être déposées dans des contenants de collecte de matières résiduelles.

ARTICLE 30 EXPLOSIF

Quiconque veut se débarrasser d'un explosif, d'une arme explosive, d'une arme à feu ou de munitions doit communiquer avec la Sûreté du Québec.

ARTICLE 31 IMPORTATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est interdit d'apporter ou importer des matières résiduelles générées à l'extérieur du territoire de la municipalité pour que celles-ci soient cueillies et disposées par les services des collectes porte-à-porte visés par ce règlement.

ARTICLE 32 BACS ROULANTS ET CONTENEURS NON RÉGLEMENTAIRES

Il est interdit d'utiliser un bac roulant ou un conteneur non réglementaire ou en mauvais état pouvant constituer un danger à la sécurité du personnel.

De plus, lorsque des ordures adhèrent à un bac roulant ou de façon à ce qu'il soit impossible de les vider facilement, les préposés à l'enlèvement peuvent le laisser sur place avec son contenu.

Si l'autorité compétente l'exige, les réceptacles peuvent être ramassés et transportés au lieu désigné par la Régie après qu'un avis de sept jours en ce sens ait été transmis par l'autorité compétente au propriétaire de l'immeuble visé, cet avis l'enjoignant de faire les correctifs requis.

ARTICLE 33 BACS ROULANTS ET CONTENEURS D'AUTRUI

Il est défendu, à moins d'en avoir obtenu préalablement l'autorisation du propriétaire, locataire ou usager d'un bac roulant ou conteneur, d'y déposer quelque objet que ce soit.

ARTICLE 34 ENCOMBRANTS MÉNAGERS DEVANT LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

Il est défendu de déposer des encombrants ménagers devant la propriété d'autrui sans le consentement de l'occupant.

**ARTICLE 35 TRANSPORT ET GARDE D'ENCOMBRANTS
MÉNAGERS**

Il est défendu de transporter, de faire transporter ou d'entreposer, ailleurs que dans un lieu identifié par la Régie ou endroit spécialement affecté à ces fins, quelques encombrants ménagers que ce soit.

ARTICLE 36 BRIS D'UN CONTENANT SANITAIRE

Il est défendu de briser ou de détériorer un bac roulant ou un conteneur.

**ARTICLE 37 FOUILLE DE BACS ROULANTS OU DE
CONTENEURS**

À l'exception du personnel désigné par l'autorité compétente, il est défendu de fouiller dans un bac roulant ou un conteneur destiné à l'enlèvement des matières résiduelles, d'y prendre des objets ou de les répandre sur le sol. De plus, nul n'a le droit d'y ramasser ou d'y recueillir quoi que ce soit.

Par ailleurs, les ordures, les encombrants ménagers et les matières recyclables, une fois enlevés et transportés au lieu indiqué par la Régie deviennent la propriété de la Régie ou, selon le cas, de l'entrepreneur mandaté par celle-ci.

ARTICLE 38 PÉNALITÉS

Aux fins d'application du présent règlement, le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation en vigueur est responsable de toute infraction commise sur sa propriété.

**SECTION IV
DISPOSITIONS PÉNALES ET FINALES**

ARTICLE 39 APPLICATION

Le présent règlement s'applique à toute personne se trouvant sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 40 RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION

L'autorité compétente est responsable de l'application du présent règlement à moins de stipulations contraires et est autorisée et habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires prévues par la loi pour en assurer la stricte observance.

ARTICLE 41 DROIT DE VISITE

Aux fins d'application du présent règlement, l'autorité compétente est autorisée à visiter et à examiner entre 9 h et 21 h toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'extérieur de toute maison, tout bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté.

Tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit :

- les recevoir, les laisser pénétrer, répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'exécution du présent règlement ;
- s'abstenir d'insulter, de molester, d'intimider ou de menacer le représentant de l'autorité compétente et ne doit, en aucun moment, nuire à l'exercice de ses fonctions de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 42 CERTIFICAT DE QUALITÉ

Toute personne visitant un lieu en vertu du présent règlement doit, sur demande, s'identifier et exhiber le certificat délivré par l'autorité compétente attestant de sa qualité.

ARTICLE 43 AMENDES

1. Toute personne physique qui contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$ pour une première infraction et d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$ pour toute récidive dans les deux ans de la déclaration de culpabilité de la personne pour une infraction à la même disposition.
2. Toute personne morale qui contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 200 \$ à 2 000 \$ pour une première infraction et d'une amende de 400 \$ à 4 000 \$ pour toute récidive dans les deux de la déclaration de culpabilité de la personne pour une infraction à la même disposition.

ARTICLE 44 TAXES MUNICIPALES

Les amendes prévues au présent règlement sont assimilées à des taxes municipales et sont recouvrables de la même façon.

ARTICLE 45 POURSUITE PÉNALE

Le conseil autorise de façon générale l'autorité compétente à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et en conséquence, l'autorise à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Le conseil autorise aussi, de façon spécifique, aux mêmes fins que celles prévues au premier alinéa :

- 1° Le directeur de la sécurité publique, permis et certificats à émettre des constats pour les infractions au présent règlement;
- 2° L'inspecteur en bâtiment ou autre inspecteur désigné à cette fin à émettre des constats pour les infractions au présent règlement et prévoyant des implications de nature pénale en cas de contravention à l'une de ces dispositions;

- 3° Le procureur de la cour municipale à émettre des constats pour toute infraction au présent règlement.

Malgré ce qui précède, les personnes ci-dessus autorisées doivent remettre au moins un avis de courtoisie au contrevenant avant de donner un constat d'infraction. L'avis de courtoisie doit informer le contrevenant de la nature de l'infraction commise.

ARTICLE 46 PROCÉDURE PÉNALE

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q. chap. C-25.1).

Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

ARTICLE 47 RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Toute personne est conjointement et solidairement responsable de toute infraction au présent règlement commise par une personne morale dont elle était administrateur à la date de cette infraction.

ARTICLE 48 RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité est responsable de toute infraction au présent règlement commise sur ou dans cet immeuble à moins qu'il ne prouve que, lors de la commission de l'infraction, cet immeuble était occupé par un tiers sans son consentement.

Le tiers dont l'occupation non consentie est prouvée par le propriétaire peut être poursuivi par la Municipalité en vertu du présent règlement pour la commission de l'infraction reprochée.

ARTICLE 49 DISPOSITIONS NON CONTRADICTOIRES

Les dispositions du présent règlement ne sont pas sensées venir en contradiction avec les dispositions du Code criminel ou de toute autre loi fédérale ou provinciale.

ARTICLE 50 INFRACTION CONTINUE

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et séparée et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction conformément au présent article.

ARTICLE 51 NULLITÉ

Le présent règlement est décrété, tant dans son ensemble, article par article et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 52 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par la résolution 2011-264 lors d'une séance du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011.

CHRISTINE BRISSON
MAIRESSE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Entrée en vigueur le 21 septembre 2011

ANNEXE 8

INTERVENANTS, ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Intervenants

Nom : **Municipalité régionale de comté de Manicouagan**

Adresse : Édifice Georges-Henri Gagné
768, rue Bossé, Baie-Comeau G5C 1L6

Téléphone : 418 589-9594

Télécopieur : 418 589-6383

Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca

Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

Nom : **Ville de Baie-Comeau**

Adresse : 19, avenue Marquette, Baie-Comeau G4Z 1K5

Téléphone : 418 296-4931

Télécopieur : 418 296-4194

Courriel : mairie@ville.baie-comeau.qc.ca

Site Internet : www.ville.baie-comeau.qc.ca

Nom : **Municipalité de Baie-Trinité**

Adresse : 28, route 138, Baie-Trinité G0H 1A0

Téléphone : 418 939-2231

Télécopieur : 418 939-2616

Courriel : municipalite.baie.trinite@globetrotter.net

Site Internet : www.baie-trinite.com

Nom : **Municipalité de Chute-aux-Outardes**
Adresse : 2, rue de l'École, Chute-aux-Outardes G0H 1C0
Téléphone : 418 567-2144
Télécopieur : 418 567-4478
Courriel : maire@municipalitecao.ca

Nom : **Municipalité de Franquelin**
Adresse : 27, rue des Érables, C.P. 10, Franquelin G0H 1E0
Téléphone : 418 296-1406
Télécopieur : 418 296-6946
Courriel : munic.franq@globetrotter.net
Site Internet : www.municipalitefranquelin.ca

Nom : **Municipalité de Godbout**
Adresse : 144, rue Pascal-Comeau, Godbout G0H 1G0
Téléphone : 418 568-7581
Télécopieur : 418 568-7401
Courriel : mgodbout144@hotmail.com
Site Internet : www.mungodbout.ca

Nom : **Municipalité de Pointe-aux-Outardes**
Adresse : 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes G0H 1M0
Téléphone : 418 567-2203
Télécopieur : 418 567-4409
Courriel : municipalité@pointe-aux-outardes.ca
Site Internet : www.pointe-aux-outardes.ca

Nom : **Municipalité de Pointe-Lebel**
Adresse : 382, rue Granier, Pointe-Lebel G0H 1N0
Téléphone : 418 589-8073
Télécopieur : 418 589-6154
Courriel : municipalite.pointelebel@globetrotter.net
Site Internet : www.pointe-lebel.com

Nom : **Municipalité de Ragueneau**
Adresse : 523, route 138, Ragueneau G0H 1S0
Téléphone : 418 567-2345
Télécopieur : 418 567-2344
Courriel : ragueneau@municipalite.ragueneau.qc.ca
Site Internet : www.municipalite.ragueneau.qc.ca

Nom : **Territoire non organisé – MRC de Manicouagan**
Adresse : 768, rue Bossé, Baie-Comeau G5C 1L6
Téléphone : 418 589-9594
Télécopieur : 418 589-6383
Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca
Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

Nom : **Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM)**
Collecte et transport, récupération, valorisation, traitement et élimination des matières résiduelles d'origine domestique et assimilable

Adresse : 800, avenue Léonard-E.-Schlemm G4C 3B7

Téléphone : 418 589-4557

Télécopieur : 418 589-6450

Courriel : info@regiemanicouagan.qc.ca

Site Internet : www.regiemanicouagan.qc.ca

Nom : **Direction régionale de l'analyse et de l'expertise régionale et du centre de contrôle environnemental du Québec**

Adresse : 20, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A8

Téléphone : 418 294-8888

Télécopieur : 418 294-8018

Courriel : cote-nord@mddelcc.gouv.qc.ca

Nom : **Énergie et Ressources naturelles – Direction régionale de la Côte-Nord Côte-Nord**

Adresse : 625, boulevard Lafèche, RC-702, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4676

Télécopieur : 418 295-4682

Courriel : cote-nord@mffp.gouv.qc.ca

Nom : **Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), siège social**

Adresse : 300, rue Saint-Paul, bureau 411, Québec G1K 7R1

Téléphone : 418 643-0394

Télécopieur : 418 643-8290

Courriel : info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site Internet : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Nom : **Comité (ZIP) zone d'intervention prioritaire de la rive nord de l'estuaire**
Initiateur du projet de « Nettoyage des dépotoirs clandestins situés le long du littoral dans la MRC de Manicouagan »

Adresse : 57, Place La Salle, Baie-Comeau G4Z 1J8

Téléphone : 418 296-0404

Courriel : zip.rne@zipnord.qc.ca

Site Internet : zipnord.qc.ca/fr

Source : Brochu, Normand et Cardinal, Denis, 2004 ; Maltais, Marie Karine, 2015.

Nom : **Organisme de bassins versants Manicouagan**
Boîte à outils sur la gestion intégrée des installations sanitaires des résidences isolées

Adresse : 57, Place La Salle, Baie-Comeau G4Z 1J8

Téléphone : 418 296-0742

Télécopieur : 418 298-0742

Courriel : info@obvm.org

Site Internet : www.obvm.org

Source : ROBVO, 2015 et Bissonnette, Normand, 2015.

Nom : **Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord**
Promotion d'une saine gestion des matières résiduelles auprès des ICI

Adresse : 818, boulevard Laure, local 104, Sept-Îles G4R 1Y8

Téléphone : 418 962-6362

Courriel : info@crecn.org

Site Internet : crecn.org

Source : CRECN, 2015

Nom : **Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)**
Programme intégré de récupération et de valorisation des produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Adresse : 1110, boulevard Brassard, bureau 214, Chambly J3L 5R4

Téléphones : 1 877 987-6448
450 447-9996

Télécopieur : 450 447-9988

Courriel : soghu@soghu.ca

Site Internet : www.soghu.com

Source : SOGHU, 2015

Nom : **Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)**
Programme responsable de récupération et de recyclage des produits électroniques
Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises

Adresse : 1110, boulevard Brassard, bureau 214, Chambly J3L 5R4

Téléphones : 1 877 987-6448
450 447-9996

Courriel : rep@epra.ca

Site Internet : www.recyclermeselectroniques.ca/qc/

Source : ARPE, 2015

Nom : **Éco-peinture**
Application de la Responsabilité élargie du producteur (REP) : récupération des résidus et des contenants de peinture, recyclage des produits récupérés et valorisation des rebuts

Adresse : 240, rue des Forges, suite 304, Trois-Rivières G9A 2G8

Téléphones : 819 840-6229
1 855 840-6559

Télécopieur : 819 840-3270

Courriel : info@ecopeinture.ca

Site Internet : www.ecopeinture.ca

Source : Éco-peinture, 2015

Nom : **Association des producteurs responsables (APR) – RecycFluo**
Programme à but non lucratif de recyclage de façon responsable des ampoules et tubes fluorescents contenant du mercure

Adresse : 105, West 3rd Avenue, Vancouver BC V5Y 1E6

Téléphones : 604 592-2972
1 877 592-2972
1 888 604-2624 (RecycFluo)

Télécopieur : 604 592-2982

Courriels : contact@productcare.org
info@recycfluo.ca

Sites Internet : regeneration.ca/fr/
www.recycfluo.ca/fr/

Source : RecyFluo, 2015 et APR, 2015

Organismes et entreprises de récupération, de recyclage et de valorisation

Nom : **Acier Bouffard**
Adresse : Chemin de la Scierie, Baie-Comeau
Activités : Récupération
Matières visées : Métaux ferreux et non-ferreux
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **Baie-Comeau Métal inc.**
Adresse : 46, avenue William Dobell, Baie-Comeau G4Z 1T7
Téléphone : 418 296-5842
Télécopieur : 418 296-5843
Courriel : g.fournier@baiecomeaumetal.com
Activités : Récupération de ferraille avec chargeuse et recyclage de métaux de tous genres
Location de conteneurs pour matériaux de construction
Matières visées : Métaux ferreux et non-ferreux
Source : Fournier, Guylaine, 2015

Nom : **Coopérative de solidarité Gaia**
Adresse : 305, rue Labrie, Pointe-aux-Outardes G0H 1M0
Téléphone : 418 297-9887
Courriel : coop_gaia@yahoo.ca
Activité : Agriculture soutenue par la communauté avec des principes de production écologique
Valorisation
Matières visées : Feuilles mortes

Nom : **Excavation HD**

Adresse : 1645, rue Papineau, Baie-Comeau G5C 2J7

Téléphone : 418 293-2894

Activité : Exploitation d'un centre de stockage et conditionnement de béton et d'asphalte en vigueur depuis août 2015 jusqu'en avril 2025

Matières visées : Béton et asphalte

Nom : **Dépannage de l'Anse**

Adresse : 858, rue de Puyjalon, Baie-Comeau G5C 1N1

Téléphone : 418 589-7881

Télécopieur : 418 295-1707

Activité : Récupération, recyclage et réemploi

Matières visées : Textiles : vêtements, literie et linges de maison Articles de sport et jouets
 Chaussures et accessoires de mode Petits électroménagers
 Vaisselles Petits meubles
 Accessoires de maison

Source : Émond, Isabelle, 2015

Nom : **Entreprises Léonard Gendron**

Adresse : 2535, rang 2, Ragueneau G0H 1S0

Téléphone : 418 567- 4640

Activité : Récupération

Matières visées : Carcasses d'automobile Batteries
 Métaux ferreux et non-ferreux Bonbonnes de propane

Source : Gendron, 2015

Nom : **Ferme aux Jardins des Prés**
Adresse : 1068, rue Granier, Pointe-Lebel G0H 1N0
Téléphone : 418 589-5681
Activité : Agriculture locale et autocueillette
Valorisation
Matières visées : Feuilles mortes

Nom : **Pièces d'auto Yvon Lessard**
Adresse : 500, chemin de la Scierie, Baie-Comeau G5C 1B7
Téléphone : 418 589-9222
Activité : Récupération
Matières visées : Carcasses d'automobiles
Source : MEEDLCC, 2015

Nom : **RapidGaz**
Adresse : 241, rue Saint-Charles Sud, Granby J2G 7A7
Téléphone : 1 877 990-4249
Site Internet : www.rapidgaz.net
Activités : Récupération et restauration
Matières visées : Bouteilles de propane
Source : RapidGaz, 2015

Nom : **Recyclage Desgagné inc.**
Adresse : 780, Granier, Pointe-Lebel G0H 1N0
Téléphone : 418 293-6031
Courriel : info@recyclagedesgagne.com
Site Internet : www.recyclagedesgagne.com
Activités : Recyclage de métaux de tous genres
Recyclage de transformateurs
Matières visées : Véhicules usagés Acier d'armature
Électroménagers hors d'usage Transformateurs
Plomb et cuivre
Source : Recyclage Desgagné Inc., 2015

Nom : **Réfrigération Gagnon**
Adresse : 2743, Lafleche, Baie-Comeau G5C 1E6
Téléphone : 418 589-9165
Courriel : info@refrigerationgagnon.com
Site Internet : www.refrigerationgagnon.com
Activités : Récupération de gaz de réfrigération
Matières visées : Gaz des appareils de réfrigération et de climatisation
Source : Gagnon, 2015

Nom : **Sani-Manic Côte-Nord inc.**

Adresse : 37, chemin de la Scierie, Pointe-aux-Outardes
C.P.2006, Baie-Comeau G5C 2S8 (adresse postale)

Téléphone : 418 589-2376

Télécopieur : 418 295-2492

Courriel : info@sanimaniccotenord.com

Site Internet : www.sanimaniccotenord.com

Activités : Vidange de fosses septiques
Récupération de sols contaminés
Traitement de sols contaminés et d'eaux huileuses
Récupération et traitement de matières dangereuses et d'huiles usées

Matières visées : Boues de fosses septiques
Sols contaminés
Huiles usées

Source : Sani-Manic Côte-Nord inc., 2015

Nom : **Transformation des métaux du nord**

Adresse : Site : 1800, rang 2, Ragueneau G0H 1S0
Correspondance : 857, rue Guay, Baie-Comeau G5C 2K9

Téléphone : 418 567-2575

Télécopieur : 418 567-2580

Courriel : trans.mn@hotmail.com
trans.mn@globetrotter.net

Site Internet : www.tmninc.ca

Activités : Triage et valorisation des débris de construction et de démolition
Préparation de biomasse
Fabrication de matériel de recouvrement
Fabrication de paillis de bois
Revente de matériaux usagés

Matières visées : Bardeaux d'asphalte et asphalte Brique et pierre
Béton et ciment Carton, verre plat et plastique (à l'exception de polythène)
Bois de peinture ou naturel et bois traité Isolant, céramique, porcelaine
Plaque de plâtre ou de gypse Métaux ferreux et non-ferreux

Source : Transformation des Métaux du Nord, 2015 et Lévesque, Marie-Claude, 2015.

Points de dépôt

Nom : **Canadien Tire – Baie-Comeau**
Adresse : 650, rue de Parfondeval, Baie-Comeau G5C 3R3
Téléphone : 418 589-9924
Télécopieur : 418 295-2002
Courriel : info.baie-comeau-mingan04261@rona.ca
Programme : Écopeinture
Matières visées : Peinture résidentielle ou à usage industriel
Source : Écopeinture, 2015a

Nom : **Distribution électronique F.C.**
Adresse : 721, rue Bossé, Baie-Comeau G5C 1L5
Téléphone : 418 589-8745
Programme : ARPE
Matières visées : Matériel électronique et informatique
Source : ARPE, 2015a

Nom : **RONA N°4261**
Adresse : 740, boulevard Lafèche, Baie-Comeau G5C 2X7
Téléphone : 418 589-3761
Site Internet : rona.ca/fr
Courriel : info.baie-comeau-mingan04261@rona.ca
Programme : RecycFluo
Écopeinture
Matières visées : Ampoules contenant du mercure
Peinture résidentielle ou à usage industriel
Source : RecyFluo, 2015a et Écopeinture, 2015a

Nom : **RONA N° 16403**
Adresse : 19, avenue Dollard-des-Ormeaux, Baie-Comeau G4Z 1L3
Téléphone : 418 296-4944
Site Internet : rona.ca/fr
Courriel : Info.baie-comeau-marquetest15403@rona.ca
Programme : RecycFluo
Matières visées : Ampoules contenant du mercure
Source : RecyFluo, 2015a

Nom : **Arsenault Pneus et Mécanique**
Adresse : 930, rue Comtois, Baie-Comeau G5C 2A4
Téléphone : 418 589-8280
Télécopieur : 418 589-3106
Site Internet : www.arsenaultpneu.com/
Courriel : info@arsenaultpneu.com
Programme : SOGHU
Matières visées : Antigels Filtres
Aérosols Huiles
Contenants
Source : SOGHU, 2015a et Arsenault Pneus et Mécanique, 2015

Nom : **Garage Pierre Lavoie inc.**
Adresse : 104, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A8
Téléphone : 418 296-4880
Programme : SOGHU
Matières visées : Antigels Filtres
Aérosols Huiles
Contenants
Source : SOGHU, 2015a

Nom : **GM – Carrefour Chevrolet Pontiac Buick**

Adresse : 838, boulevard Lafèche, Baie-Comeau G5C 2X7

Téléphone : 418 589-4242

Site Internet : www.carrefourgm.com

Programme : SOGHU

Matières visées : Antigels Filtres
Aérosols Huiles
Contenants

Source : SOGHU, 2015a

Nom : **Toyota – Manic Toyota Inc.**

Adresse : 264, boulevard La Salle, Baie-Comeau G4Z 1S9

Téléphone : 418 296-9555

Site Internet : www.manictoyota.com

Programme : SOGHU

Matières visées : Antigels Filtres
Aérosols Huiles
Contenants

Source : SOGHU, 2015a

Entreprises de collecte et transport de matières résiduelles

Nom : **Baie-Comeau Métal inc.**

Adresse : 46, avenue William-Dobell, Baie-Comeau G4Z 1T7

Téléphone : 418 296-5842

Télécopieur : 418 296-5843

Courriel : g.fournier@baiecomeaumetal.com

Activités : Location de conteneurs
Collecte, transport et disposition

Matières visées : Matériaux de construction, rénovation et démolition
Ferraille

Source : Fournier, Guylaine, 2015

Nom : **Enviro-Tech Manicouagan 2013**

Adresse : 2264, avenue du Labrador, Baie-Comeau G4Z 3C4

Téléphone : 418 296-9684

Télécopieur : 418 296-9845

Courriel : bureau@envirotechmanic.com

Site Internet : www.envirotechmanic.com

Activités : Collecte, transport et disposition de matières résiduelles
Excavation, transport et traitement de sols contaminés
Entreposage et disposition de matières dangereuses résiduelles

Matières visées : Matières recyclables Sols contaminés aux hydrocarbures
Déchets ultimes Huiles usées

Source : Lévesque et Enviro-Tech Manicouagan 2013 inc., 2015

Nom : **Groupe Bouffard**

Adresse : Chemin de la Scierie, Baie-Comeau G5C 1C2

Site Internet : www.groupebouffard.com

Activités : Collecte, transport et disposition de matières résiduelles
Location et vente de conteneurs et de bacs roulants

Matières visées : Déchets ultimes Résidus de CRD, notamment les produits
Matières recyclables ferreux et non-ferreux

Nom : **Les Entreprises Laurien Jean Inc**

Adresse : 1851, rue Vincent, Baie-Comeau G5C 1C2

Téléphone : 418 589-9009

Télécopieur : 418 589-1679

Courriel : yolande.jean@entrepriseslajan.com

Activités : Transport et disposition de matières résiduelles
Location de conteneurs

Matières visées : Déchets ultimes Résidus de CRD
Matières recyclables

Source : Jean, Yolande, 2015

Nom : **Michel Miller inc.**

Adresse : 2264, avenue du Labrador, Baie-Comeau G4Z 3C4

Téléphone : 418 296-0064

Télécopieur : 418 296-3385

Courriel : boby.miller@michelmillerinc.com

Site Internet : www.michelmillerinc.com

Activités : Location de conteneurs à déchets
Service de collecte et disposition

Matières visées : Matière recyclable
Déchets ultimes

Source : Miller, Sonia et Miller, Bobby, 2015

Nom : **Recyclage Desgagné inc.**
Adresse : 780, rue Granier, Pointe-Lebel G0H 1N0
Téléphone : 418 293-6031
Courriel : info@recyclagedesgagne.com
Site Internet : www.recyclagedesgagne.com
Activités : Location de conteneurs
Déplacement de transformateurs
Matières visées : Transformateurs Plomb et cuivre
Électroménagers hors d'usage Acier d'armature
Source : Recyclage Desgagné inc., 2015

Nom : **Roland Munger inc.**
Adresse : 153, route 138, Baie-Comeau G4Z 2L6
Téléphone : 418 296-2133
Télécopieur : 418 296-2454
Courriel : marc.munger@rmungerinc.com
Site Internet : www.rmungerinc.com
Activités : Transport et disposition de matières résiduelles
Location de conteneurs
Matières visées : Résidus de CRD secs principalement, rarement des rebuts domestiques
Source : Munger, Marc, 2015

Nom : **Sani-Manic Côte-Nord inc.**

Adresse : 37, chemin de la Scierie, Pointe-aux-Outardes
C.P.2006, Baie-Comeau G5C 2S8 (adresse postale)

Téléphone : 418 589-2376

Télécopieur : 418 295-2492

Courriel : info@sanimaniccotenord.com

Site Internet : www.sanimaniccotenord.com

Activités : Transport et récupération de déchets dangereux
Vidange, transport et disposition de boues de fosses septiques

Matières visées : Boues de fosses septiques Huiles usées
Sols contaminés

Nom : **Transport Baie-Comeau inc.**

Adresse : 62, avenue William-Dobell, Baie-Comeau G4Z 1T7

Téléphone : 418 296-5229

Télécopieur : 418 296-0206

Courriel : info@transportbaiecomeau.ca

Site Internet : www.transportbaiecomeau.ca

Activités : Transport et disposition de matières résiduelles
Location de conteneurs

Matières visées : Déchets ultimes Résidus de CRD
Matières recyclables Matières dangereuses, notamment sols contaminés

Source : Fournier, Guylaine, 2015

Nom : **Véolia ES Canada Services Industriels**

Adresse : 51, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A7

Téléphone : 418 296-3967

Télécopieur : 418 296-0504

Courriel : jonathan.martel@veolia.com
pascal.raymond@veolia.com

Site Internet : www.si.veoliase.com/Accueil

Activités : Collecte et transport de boues sanitaires
Transport et disposition de matières dangereuses résiduelles
Location de contenants

Matières visées : Boues sanitaires d'origine résidentielle et industrielle
Matières dangereuses résiduelles

Source : Morin, Édouard, 2015

ANNEXE 9**INSTALLATION D'ÉLIMINATION****Lieux d'enfouissement en territoire isolé**

Nom : **Dépotoir à ciel ouvert**
Adresse : Millage 49, chemin C-901
Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Description : Dépotoir à ciel ouvert
Source: MDDELCC, 2015

Nom : **LETI – Camp lac Saint-Pierre**
Propriétaire : Abitibi-Consolidated du Canada Inc.
Description : Lieu d'enfouissement en territoire isolé (fosse à déchets)
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **LETI – Coopérative forestière La Nord-Côtière**
Propriétaire : Coopérative forestière La Nord-Côtière
Description : Lieu d'enfouissement en territoire isolé (fosse à déchets)
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **LETI – Camp lac des Passes**
Propriétaire : Kruger inc.
Description : Lieu d'enfouissement en territoire isolé (fosse à déchets)
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **LETI – Relais Gabriel inc.**
Propriétaire : Relais Gabriel inc.
Description : Lieu d'enfouissement en territoire isolé (fosse à déchets)
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **LETI - Abitibi-Consolidated du Canada inc.**
Adresse : Rivière-aux-Outardes
Propriétaire : Abitibi-Consolidated du Canada inc.
Description : Lieu d'enfouissement en territoire isolé (fosse à déchets)
Source: MDDELCC, 2015

Nom : **Lieu d'enfouissement privé - Abitibi-Bowater**
Adresse : Baie-Trinité
Propriétaire : Abitibi-Bowater
Description : Lieu d'enfouissement de matières ligneuses
Clientèle : Industrie
Source : MDDELCC, 2015

Nom : **Lieu d'enfouissement de résidus ligneux – Kruger inc. Div.forêt et produits forestiers Scierie Manic**
Adresse : Rang V et rang VI, Canton de Ragueneau, G0H 1S0
Propriétaire : Kruger inc. Div.forêt et produits forestiers Scierie Manic
Description : Lieu d'enfouissement de résidus ligneux
Clientèle : Industrie
Source : MDDELCC, 2015

ANNEXE 10

GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR EN 2015



GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNÉE 2015 – RÈGLEMENT N° 14-01

	LET 5101 Ch. Scierie – Ragueneau 567-3118	800, av. Léonard-E.-Schlemm Baie-Comeau 418 589-4557	800, av. Léonard-E.-Schlemm Baie-Comeau 418 589-4557
	Ordures **	Recyclage	Écocentre
Municipalités membres	Quotepart	Quotepart	Quotepart
Autres municipalités - non membres (entente préalable)	90,00 \$	110,00 \$	125,00 \$ Ordinateurs, écrans, photocopieurs, imprimantes, lampes : gratuit Pneu : 5,00 \$/unité Résidus domestiques dangereux : Toxiques et combustibles : 9,00 \$/kg Autres : 5,00 \$/kg
Autres municipalités - non membres (sans entente)	135,00 \$		
Commerces et institutions	98,80 \$		
Extérieur *	148,20 \$		
Industries	124,80 \$		
Extérieur *	187,20 \$		
Construction et démolition	130,00 \$		
Extérieur *	195,00 \$	N/A	
Sols et produits spéciaux	223,60 \$		
Extérieur *	335,40 \$	N/A	Gratuit 80,00 \$/t. (0,08 \$/kg) au-delà de 3 tonnes par année
Particuliers (≤0,5 t.m.)	40,00 \$/accès		
Particuliers (>0,5 t.m.)	80,00 \$		

Prix à la tonne métrique (t.m.)

- ★ Pour les clients provenant de l'extérieur des municipalités membres, le coût est majoré de 50 % pour les ordures.
- ★★ Les prix n'incluent pas les redevances gouvernementales au montant de 21,65 \$/tonne à partir du 1^{er} janvier 2015, sauf pour les « Particuliers »

Règlement de tarification n° 14-01 adopté par la résolution n° 2014-104 lors de la séance ordinaire publique du 18 novembre 2014.

ANNEXE 11

LISTES DES MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES ET HORAIRES EN 2015

Matières acceptées aux écocentres

- Appareils électroniques usagés
- Appareils électroménagers et autres (appareil électrique, équipement informatique, meuble, réfrigérateur, sècheuse)
- Articles de loisirs (vélo, poussette, article de sport)
- Bois (bois peint, madrier, palette, poutre)
- Matériaux de construction (bardeaux d'asphalte, béton, brique, granulats, fenêtre, lavabo, luminaire, porte)
- Métaux (aluminium, cuivre, fer, fil, gouttière)
- Pneus avec ou sans jantes
- Résidus verts (arbre de Noël naturel, feuille, restant d'émondage)
- Bardeaux d'asphaltes

RDD acceptés à l'écocentre de Baie-Comeau**Cuisine**

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Ammoniaque | - Cire pour meubles |
| - Combustible à fondue | - Liquide débouche-tuyau |
| - Nettoyants pour four et métaux | - Poudre à récurer |

Sous-sol et placard

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| - Colle à base de solvant | - Décapant |
| - Peintures à l'alkyde et au latex | - Préservatifs pour bois |
| - Pile | - Solvant |
| - Teinture | - Vernis |
| - Adoucissant | - Cirage |
| - Détachant et détersif | - Eau de javel |

Garage ou remise

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| - Acide muriatique (chlorhydrique) | - Aérosol |
| - Antigél | - Batterie d'automobile |
| - Bonbonne de propane | - Engrais chimiques |
| - Huile usagée et filtre | - Pâte à souder |
| - Pesticide | - Polis à métal |
| - Produits pour piscine | - Tube fluorescent |

Salle de bain

- Alcool à friction
- Dissolvant de vernis à ongles
- Nettoyant pour toilettes
- Vernis à ongles
- Colorant capillaire
- Fixatif
- Peroxyde d'hydrogène

Salle de lavage

- Adoucissant
- Cirage
- Détachant et détersif
- Eau de javel

RDD acceptés aux écocentres satellites

- Ampoules fluocompactes
- Alcool à friction, colorants capillaires et fixatifs
- Antigél, batteries d'automobile
- Colle à base de solvant, cirage
- Huiles usées et filtres
- Peinture à l'alkyde, au latex ou en aérosol, teinture et vernis
- Préservatifs pour bois
- Solvant, dissolvant et décapant

Horaires des écocentres en 2015

Écocentre de Baie-Comeau : 7 jours sur 7, de 8 h à 17 h

Écocentre de Baie-Trinité : Mercredi et samedi, de 8 h à 16 h

Écocentre de Godbout : Jeudi et dimanche, de 8 h à 16 h

ANNEXE 12

ESTIMATION DES CONTENANTS CONSIGNÉS SELON L'OUTIL DE RECYC-QUÉBEC

Contenants consignés 2013

	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant	Total MRC
VENTE			
Aluminium	16 654	0,00204	60,9
Plastique	7 604	0,00093	27,8
Verre	31 639	0,00388	115,8
Total	55 898		204,5

	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant	Total MRC
RÉCUPÉRATION			
Aluminium	11 829	0,00145	43,3
Plastique	5 948	0,00073	21,8
Verre	24 014	0,00294	87,9
Total	41 791		152,9

2013

Population MRC	29837
Population Québec (ISQ)	8 155 334

Directive

Compléter la cellule orangée

ANNEXE 13

ESTIMATION DES VÉHICULES HORS D'USAGE SELON L'OUTIL DE RECYC-QUÉBEC

GRILLE DE CALCUL - VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

Directive

Compléter la cellule orangée

29974	Population de la MR
46,8	Taux de récupération (kg/pers/an)
22	Taux d'élimination (kg/pers/an)
1402,7832	Quantité récupérée (tonne métrique)
659,428	Quantité éliminée (tonne métrique)
À noter	
Les quantités éliminées doivent être incluses dans le générateur ICI, puisque se sont des rejets de recycleurs (fluff)	

Attention! Lorsque vous séparer les données par générateurs (quantité récupérée dans le générateur résidentiel et quantité éliminée dans le générateur ICI) :

Quantité récupérée = quantité générée pour le secteur résidentiel

Quantité éliminée = quantité générée pour le secteur ICI

ANNEXE 14

RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE
RÉSIDENTIELLE ADMISES AU LET DE RAGUENEAU

Observations qualitatives lors des journées de caractérisation de juillet 2015
(Christof Deric Solution, 2015)

Catégories	Observations
Papier/fibres	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de papier blanc ou journaux • Présence d'emballage multicouches (papier/plastique/aluminium) de type tétrapack • Principalement des tissus absorbants ou emballages alimentaires en carton souillés et très humides • Présence de tissus en fibres naturelles (principalement vêtement usés tels que « jean » et « tee-shirt »)
Matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement composées de déchets de table de type végétal (retailles et produits périmés) • Quelques os, peu de viande ou matière fécale
Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de matières recyclables ou consignée • Principalement composés de sacs utilisés pour contenir les déchets • Présence de tissus ou objets en fibres synthétiques (principalement vêtements usés, peluches (« toutous »), souliers, sacs d'école) • Présence de tous les types de plastiques en quantité très variable (y compris PVC).
Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement sous forme de petites branches • Petite quantité de bois issus de travaux de rénovation (parfois avec peinture et bois traités) avec clous, vis et agrafes
Résidus de jardins	Principalement composé de gazon frais (humide) et de feuilles
Métaux ferreux	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement composés de conserves alimentaires légèrement contaminées de matières organiques (avec étiquettes) • Peu de cuivre (tuyau ou autres objets)
Aluminium	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement cannettes de bières légèrement contaminées de matières organiques • Peu de papier d'aluminium très contaminés de matières organiques • Bouteilles de produits de beauté sous pression (vides)
Verre	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de verre, sous forme de verre cassé • Bouteille ayant contenu un produit ou liquide (ont été vidées)
Inertes	Principalement litière de chat et terre (présumée entraînée lors d'un nettoyage de jardin/surfaces avec présence de déchets)
Liquides libres	Présent dans les quelques bouteilles (eau, vin) et parfois dans des emballages en plastiques (sauce)
Bardeaux d'asphalte	Quelques produits goudronnés (tissus et bardeaux)
Autres	Peu présents mais observés (seringues, matériel électroniques, petites bouteilles de propane, piles et fils)

Résultats quantitatifs des caractérisations de juillet 2015 (Christof Deric Solution, 2015) et estimations selon les quantités annuelles reçues au LET

Catégories	% moyens (caractérisations)	Estimations annuelles (tonnes)				Catégories correspondant dans le chiffrier
		MO valorisables	CRD valorisables	Autres valorisables	Déchets ultimes	
Papier/fibres	13,57			1 072		Matières recyclables (collecte sélective)
Métaux ferreux	2,53			200		
Aluminium	1,77			140		
Verre	0,88			69		
Plastiques	23,47			1 853		Textiles
Matières organiques	15,77	1 245				Matières organiques putrescibles
Résidus de jardins	27,86	2 200				
Bois	3,5		276			Résidus de construction, rénovation et démolition
Bardeaux d'asphalte	1,5		118			
Autres	0,89			70		RDD
Inertes	7,24				572	Matières enfouies (déchets ultimes et autres)
Liquides libres	1,03				81	
Total	7 898	3 446	395	3 404	653	
Pourcentage	100 %	43,63 %	5,00 %	43,11 %	8,27 %	

ANNEXE 15

RAPPORT ANNUEL 2014 DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2004

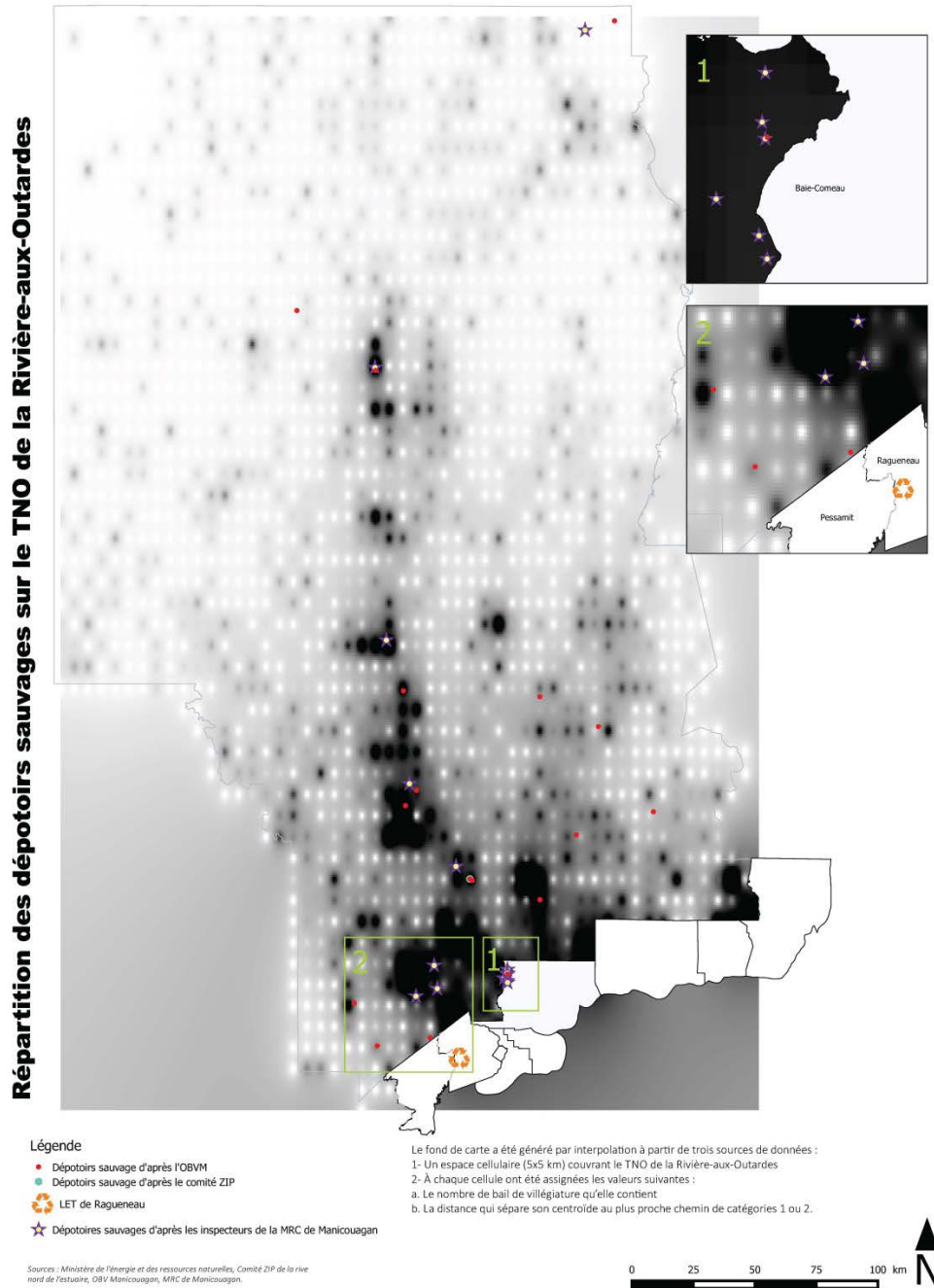
N°	Objectif	Action	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Informé et sensibiliser la population pour favoriser des changements quant à leurs habitudes de consommation.	Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Actions mises en œuvre.	Activités de sensibilisation (agents de sensibilisation 2014 en collaboration avec la Ville de Baie-Comeau). Informations dans le site Internet, les calendriers de collectes et les réseaux sociaux.
1.2	Informé et sensibiliser la population et les ICI sur les services de réemploi, de recyclage, de récupération et de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC Manicouagan.	Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Actions mises en œuvre.	Activités de sensibilisation (agents de sensibilisation 2014 en collaboration avec la Ville de Baie-Comeau), communiqués de presse, présentations dans les entreprises à la demande et publicités. Informations dans le site Internet, les calendriers de collectes et les réseaux sociaux. Visites organisées de l'écocentre régional.
1.3	Favoriser une implication soutenue de la population et des ICI dans leurs efforts de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation.	Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Actions mises en œuvre.	Communication personnalisée et observation terrain. Informations dans le site Internet, les calendriers de collectes et les réseaux sociaux. Visites organisées de l'écocentre régional.
1.4	Impliquer le milieu scolaire dans diverses activités de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation.	Réaliser un plan d'action pour identifier les actions d'éducation, de sensibilisation ainsi que des moyens concrets d'impliquer les jeunes du primaire, du secondaire et du niveau collégial.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003	Modifié.	Collaboration avec une agente d'animation de vie spirituelle et communautaire de la commission scolaire (collecte spéciale, appui aux événements). Informations dans le site Internet, les calendriers de collectes et les réseaux sociaux.
		Proposer différentes activités dans le milieu scolaire.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Modifié.	
1.5	Informé et sensibiliser la population sur les alternatives à l'enfouissement des résidus verts.	Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	En cours.	Informations dans le site Internet, réseaux sociaux et les calendriers de collectes.
1.6	Offrir des programmes favorisant la valorisation des résidus verts.	Offrir des programmes de formation sur le compostage domestique et sur la gestion écologique des pelouses.	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 à 2005.	En cours.	Formation à la demande des organismes (en continu). Formation dispensée par d'autres organismes. Ex.: Société des parcs.
		Offrir des programmes de distribution de composteurs domestiques.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 à 2005.	Suspendu.	Action qui pourrait être reconduite.
		Offrir un programme favorisant l'achat de tondeuses déchiqueteuses.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 à 2005.	Suspendu.	Action qui pourrait être reconduite.
1.7	Inciter le milieu municipal et les ICI à démontrer clairement leurs engagements à contribuer à la réduction à la source des matières résiduelles.	Pour le milieu municipal: Concevoir et adopter une politique locale qui démontre clairement les engagements des décideurs.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	Modifié.	Initiatives entreprises par certaines municipalités. Ex.: Politique de développement durable de la ville de Baie-Comeau, forum "Ma ville, Ma voix".
		Offrir les moyens et outils de sensibilisation pour les employés municipaux.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Suspendu.	
2.1	Compléter les services de collecte des ordures ménagères, de manière à assurer une participation de toutes les municipalités de la MRC Manicouagan.	Collecte des ordures ménagères.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Toute la population de la MRC de Manicouagan bénéficie de collecte des ordures ménagères.	
		Collecte sélective.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	En continu.	Toute la population de la MRC de Manicouagan bénéficie de collecte sélective.	
2.2	Compléter le service de récupération des RDD, de manière à favoriser la participation de l'ensemble de la population de la MRC Manicouagan.	Récupération des RDD.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 - 2004.	Toute la population de la MRC Manicouagan a accès gratuitement à l'écocentre pour la disposition de ses RDD.	Point de dépôt officiel pour ARPE-Québec et Recyc'Fluo depuis 2013 (Baie-Comeau).

N°	Objectif	Action	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.3	Compléter le service de récupération des matériaux secs et des encombrants, de manière à favoriser la participation de la population et des ICI de la MRC Manicouagan.	Collecte spéciale.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 - 2004.	La collecte des encombrants est offerte à toute la population de la MRC Manicouagan. Partenariat et promotion des services de l'entreprise Transformation des métaux du Nord (en continu depuis 2011). La collecte des encombrants n'est pas offerte aux ICI.	
		Mettre en place des écocentres.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004 - 2005.	Un écocentre régional (à Baie-Comeau) et des écocentres satellites (à Godbout, Baie-Trinité et Ragueneau (Transformation des métaux du Nord)) sont en exploitation.	Point de dépôt officiel pour ARPE-Québec et RecycFluo depuis 2013 (Baie-Comeau).
2.2 et 2.3		Pour le TNO: Installer des conteneurs aux trois (3) principaux accès pour la récupération des matières recyclables et des déchets.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	Non débuté.	Les résidents des TNO ont accès à tous les services des écocentres selon la tarification en vigueur.
		Assurer la participation des détaillants de la région pour la récupération de certains RDD (peinture, huile, piles).	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan		Non débuté.	
2.4	Assurer la récupération et le compostage des résidus verts et des boues municipales dans un premier temps et la collecte à trois (3) voies dans un deuxième temps.	Créer un site de compostage centralisé des résidus verts et des boues municipales, au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan		Non débuté.	Le projet est temporairement en arrêt pour réévaluation.
		Phase 1				
		Aménagement du site et acquisition d'équipements.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Les plans et devis de construction sont à 67 % d'avancement.	Le projet est temporairement en arrêt pour réévaluation.
		Mettre en place un service de collecte de résidus verts (feuilles, pelouse, branchages) pour la Ville de Baie-Comeau. Ce service serait offert de mai à octobre pour le secteur résidentiel, sur une base hebdomadaire.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	Ce service doit être offert en parallèle avec la 3 ^e voie.
		Apport volontaire au site de compostage des fruits et légumes en provenance des marchés d'alimentation.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	Le site de compostage n'est pas encore en exploitation.
		Apport volontaire au site de compostage des feuilles, pelouse et branchage issus des opérations d'entretien municipales (parcs, espaces verts, terrains).	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	Le site de compostage n'est pas encore en exploitation.
		Apport volontaire de la population des feuilles, de la pelouse et des branchages dans les écocentres.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	La population peut déposer ses feuilles et ses branchages aux écocentres.	Un voyage entier de pelouse ne sera pas accepté à l'écocentre.
		Acheminer les boues municipales au site de compostage.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	Le site de compostage n'est pas encore en exploitation.
		Phase 2				
		Réaliser la collecte à trois (3) voies à Baie-Comeau (secteur résidentiel et ICI).	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2007 - 2008.	Non débuté.	Le site de compostage n'est pas encore en exploitation.
Phase 3						
		Site de compostage communautaire situé à plus de 50 km du site central.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2007 - 2008.	Non débuté.	Ce volet est présentement en réévaluation.
2.5	Contribuer à la consolidation et au développement des efforts de récupération et de traitement déjà en place dans le secteur du textile.	Accroître les efforts de récupération et de traitement des textiles dans la MRC Manicouagan et permettre l'entreposage dans les écocentres.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Le principal organisme oeuvrant dans le domaine du textile dispose d'un entrepôt sur le site de l'écocentre régional.	Appui financier, en biens et services à l'organisme Dépannage de l'Anse.
3.1	Mettre en place un mécanisme de coordination régionale de gestion des matières résiduelles.	Créer un service ou désigner un organisme qui assurera la coordination régionale de la gestion des matières résiduelles.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	La Régie de gestion des matières résiduelles a été créée à la suite d'une entente intermunicipale en 2009.	Création du Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan, inauguré en 2013.
		Mettre à la disposition des municipalités différentes avenues pour créer des ententes de gestion avec l'organisme ou la structure qui sera responsable de la coordination.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	Terminé.	
		Utiliser la structure de coordination pour la mise en place d'outils et de moyens favorisant une action intégrée et régionale.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	Terminé.	
		Évaluer la possibilité pour les municipalités de déléguer leurs compétences en matière de gestion des matières résiduelles à l'organisme ou la structure qui sera responsable de la coordination.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003.	Terminé.	

N°	Objectif	Action	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.2	Favoriser l'harmonisation et l'intégration des actions des intervenants en gestion des matières résiduelles.	Créer un réseau d'intervenants en gestion des matières résiduelles dans la MRC Manicouagan.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 - 2004.	Non débutée	
		Créer des liens avec les autres MRC et intervenants de l'Est-du-Québec.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2003 - 2004.	En cours	Entente de services avec la MRC Haute-Côte-Nord et le Conseil des Innus de Pessamit.
3.3	Identifier un mécanisme pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles.	Créer un comité de travail pour assurer l'implication du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	
3.4	Favoriser la compilation et l'intégration des données relatives à la réduction, le réemploi, le recyclage, la collecte sélective, la valorisation et l'enfouissement de l'ensemble des matières résiduelles.	Identifier et mettre en place un mécanisme de cueillette et d'intégration des données, de façon à pouvoir dresser un portrait précis des efforts collectifs et pour faciliter l'évaluation des résultats.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Actions mises en œuvre.	L'estimation des données relatives à la réduction à la source et réemploi par l'intermédiaire du magasin de réemploi Phase 2 a été possible pour 2014.
4.1	Établir une tarification qui s'inspire du principe "utilisateur-payeur".	Proposer un modèle de tarification (enfouissement, écocentre).	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Terminé.	Revisé annuellement.
		Réaliser un projet pilote dans un quartier de la Ville de Baie-Comeau et dans un village de la MRC Manicouagan afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'établir une tarification adaptée au volume (poids) de déchets produits pour le citoyen et pour les commerces et les institutions. Évaluer les résultats et prises de décisions concernant le projet pilote.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2005.	Modifié.	Ajustement des quoteparts des membres de la Régie et de la grille tarifaire chaque année.
4.2	Assurer la viabilité financière des organismes sans but lucratif œuvrant dans la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.	Accorder une valeur monétaire à la tonne ou au volume de matières non enfouies pour appuyer les efforts des organismes sans but lucratif qui œuvrent dans la réduction, le réemploi, le recyclage et dans la valorisation. Ex.: Écobois, Dépannage de l'anse.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Modifié.	Appui en biens et services aux organismes. Appui financier au Dépannage de l'Anse. Tarification préférentielle
		Identifier les modalités de gestion et les mécanismes de contribution.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	En cours.	
5.1	Développer un mécanisme de gestion régionale des boues municipales.	Harmoniser la gestion des boues municipales par appels d'offres régionaux pour la vidange et le transport des boues après séchage jusqu'au lieu de compostage centralisé.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	Le site de compostage n'est pas encore en exploitation.
6.1	Créer un fonds régional de recherche et d'expérimentation en partenariat avec le secteur public et privé.	Mettre en réserve des sommes pour réaliser de la recherche, expérimenter de nouvelles technologies et innover des projets pilotes pouvant mener notamment à: réutiliser, recycler, valoriser des ressources problématiques pour la région; donner de la valeur ajoutée à certaines ressources; développer de nouveaux marchés pour certaines ressources; innover dans le traitement de certains résidus; créer de nouveaux partenariats pour la prise en charge de certaines ressources.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2005.	Suspendu.	
7.1	Impliquer les industries, les commerces et les institutions pour l'identification de moyens et d'actions favorisant leur participation à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction.	Créer des comités de travail par secteurs d'intérêt: industriel, commercial, institutionnel, de construction, rénovation et démolition.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2004.	Non débuté.	
7.2	Rendre obligatoire la réalisation d'un plan de réduction des matières résiduelles ainsi que la mise en œuvre.	Créer une obligation par un processus réglementaire. Identifier des mécanismes de suivi et d'évaluation de rendement. Identifier des incitatifs fiscaux à la participation des ICI.	MRC Manicouagan/Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	2005.	Non débuté.	

ANNEXE 16

RÉPARTITION DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS SUR LE TNO



ANNEXE 17

FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES

Orientation 1 : Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies							
M 1 – Promouvoir les services de réemploi et de récupération							
Défis	Initier un changement d'habitude de consommation et de disposition des objets qui ne servent plus						
Actions	DEV 1	Accroître l'achalandage au Magasin de réemploi Phase 2					En continu
	DEV 2	Diminuer le taux de rejet des écocentres					En continu
	DEV 3	Contribuer à la consolidation des efforts de récupération du textile					En continu
	ISE 1	Améliorer la connaissance des services disponibles aux écocentres					En continu
	MOS 1	Uniformiser la réglementation en gestion des matières résiduelles sur le territoire					2016
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1 <input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O2 <input checked="" type="checkbox"/> O5	<input type="checkbox"/> O3 <input checked="" type="checkbox"/> O6				
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD				
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO				
Cible	Réduire de 15 kg/habitant/année les matières enfouies (288 g/habitant/semaine*)						
Indicateur	Taux d'élimination du secteur résidentiel						
Responsables	RGMRM – Responsable des communications RGMRM – Responsable du magasin			RGMRM – Responsable de l'écocentre Escouade Verte			
Partenaires	Municipalités						
Budget (\$)		DEV 1	DEV 2	DEV 3	ISE 1	MOS 1	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	101 297	252 791		12 818	1 980	368 886
	Ressources matérielles	3 000	3 500	92 500	16 250		115 250
	Revenus	15 750	19 000				34 750
	Total (\$)	88 547	237 291	92 500	29 068	1 980	449 386
Sources de financement	Redistribution des redevances à l'élimination						
Échéancier							
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020		
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020		

* 288 g correspondent à environ: 8 bouteilles en plastique (500 ml) ou de carton de lait (1 litre) vides

1 bouteille en verre de 330 ml (bière ordinaire)

4 pelures de bananes de dimension moyenne

Orientation 1 : Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies						
M 2 – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche en GMR pour les secteurs ICI et CRD						
Actions	ACC 1	Offrir un accompagnement dans une démarche en GMR auprès des autorités locales et régionales et des entreprises*				2017
	ISE 2	Faire connaître la PQGMR et son plan d'action				En continu
	ISE 3	Sensibiliser les secteurs ICI et CRD quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR				En continu
	ISE 4	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en GMR				2018
Défis	Démontrer les gains économiques d'une bonne GMR Surmonter la résistance aux changements en milieu de travail Implanter de façon permanente les bonnes habitudes de GMR					
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input checked="" type="checkbox"/> O2	<input type="checkbox"/> O3	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD			
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO
Cibles	5 entreprises dotées d'un programme de GMR d'ici 2020 4 municipalités locales ayant la reconnaissance ICI ON RECYCLE! ou une politique d'achat responsable					
Indicateur	Nombre d'entreprises ayant élaboré et mis en œuvre un PGMR					
Responsables	RGMRM – Responsable des communications		RGMRM – Responsable en environnement			
Partenaires	Chambre de commerce de Manicouagan Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord					
Budget (\$)		ACC 1	ISE 2	ISE 3**	ISE 4	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	5 204	5 948		2 020	13 172
	Ressources matérielles	3 000			1 500	4 500
	Revenus					
	Total (\$)	8 204	5 948		3 520	17 672
Sources de financement	Redistribution des redevances à l'élimination					
Échéancier						
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020	

* Reconnaissance ICI ON RECYCLE!, politique d'achat responsable (en se basant sur le modèle de la Ville de Baie-Comeau).

** Budget inclus dans ACC 1.

Orientation 2 : Augmenter la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées					
M 3 – Améliorer la participation à la collecte sélective					
Actions	DEV 4	Encourager les apports volontaires à l'écocentre de Baie-Comeau			En continu
	ISE 5	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par des campagnes de sensibilisation personnalisées effectuées par l'Escouade verte Manicouagan			En continu
	DEV 5	Développer un plan de communication pour mieux faire connaître les matières acceptées dans les bacs bleus et le circuit suivi par ces matières en ciblant spécifiquement le papier/carton			2016
Défis	Défaire l'habitude du « dans le doute, on met à la récupération » Inciter à fournir des efforts personnels pour un bien collectif Transmettre la bonne information à la personne responsable des MR des secteurs ICI et CRD				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1 <input type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O2 <input checked="" type="checkbox"/> O5	<input type="checkbox"/> O3 <input checked="" type="checkbox"/> O6		
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO		
Cible	Sensibiliser personnellement 600 citoyens et 30 entreprises par année				
Indicateur	Nombre de citoyens et de responsable d'entreprises ayant reçue une sensibilisation personnalisée				
Responsables	RGMRM – Responsable des communications Escouade Verte Manicouagan				
Partenaires	Municipalités de la MRC de Manicouagan				
Budget (\$)		DEV 4	DEV 5	ISE 5	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	5 948	644	5 948	12 541
	Ressources matérielles		6 000	2 250	8 250
	Revenus	7 800	5 000	5 000	17 800
	Total (\$)	(1 852)	1 644	3 198	2 991
Sources de financement	Régime de compensation pour la collecte sélective				
Échéancier					
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

Orientation 2 : Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées						
M 4 – Offrir un service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques du TNO						
Actions	DEV 6	Identifier les contenants d'ordures et de récupération adaptés aux besoins				2016
	DEV 7	Organiser les collectes et transports des ordures et des matières récupérées des secteurs ciblés du TNO vers le LET et le centre de transfert de Baie-Comeau				2017
	DEV 8	Mettre en place le financement du service de collecte et transport				2017
	ISE 6	Développer des outils de communication personnalisés				2017
Défis	Évaluer les besoins sur le terrain et l'intérêt de la population à desservir Offrir un service impliquant un transport sur une grande distance Trouver l'équilibre entre les besoins en équipements, en véhicule de collecte et la fréquence des levées					
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1 <input type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O2 <input type="checkbox"/> O5	<input type="checkbox"/> O3 <input checked="" type="checkbox"/> O6			
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Secteur ICI	<input type="checkbox"/> Secteur CRD			
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO			
Cible	Augmenter 2 % par année la quantité de matières recyclables récupérées					
Indicateur	Quantité de matières recyclables récupérées					
Responsable	MRC de Manicouagan					
Partenaires	RGMRM – Responsable des communications			RGMRM – Responsable en environnement		
Budget (\$)		DEV 6	DEV 7	DEV 8	ISE 6	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	870	870	870	569	3 179
	Ressources matérielles	500	100 000		1 100	101 600
	Revenus		8 000			8 000
	Total (\$)	1 370	92 870	870	1 669	96 779
Sources de financement	Régime de compensation pour la collecte sélective					
Échéancier						
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020	

Orientation 3 : Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques					
M 5 – Développer et promouvoir les alternatives à l'enfouissement des résidus verts					
Actions	DEV 9	Développer le service offert à l'écocentre de Baie-Comeau afin d'y accepter le rouleau de pelouse et la terre noire			2016
	ISE 7	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage			En continu
	ISE 8	Sensibiliser les citoyens à disposer de leurs résidus verts aux écocentres			En continu
Défis	Convaincre les citoyens de changer les habitudes d'entretien de leurs terrains Contre la croyance que les branches et résidus d'émondage en dépôt dans la nature ne constituent pas de nuisance				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input type="checkbox"/> O2	<input checked="" type="checkbox"/> O3	<input type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input type="checkbox"/> Responsabiliser CRD
	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO			
Cible	Augmenter de 5 tonnes par année la quantité de résidus verts reçus aux écocentres				
Indicateur	Quantité de résidus verts admis aux écocentres				
Responsables	RGMRM – Responsable des communications RGMRM – Responsable en environnement		RGMRM – Responsable de l'écocentre		
Partenaires	Municipalités de la MRC de Manicouagan				
Budget (\$)		DEV 9	ISE 7	ISE 8	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	620	5 948	5 948	12 516
	Ressources matérielles	1 000	1 300		2 300
	Revenus				
	Total (\$)	1 620	7 248	5 948	14 816
Sources de financement					
Échéancier					
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

Orientation 3 : Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques					
M 6 – Mettre en place un système régional de gestion des matières organiques					
Actions	ACC 2	Encourager la pratique du compostage domestique			2016
	DEV 10	Identifier un système de traitement des matières organiques			2017
	DEV 11	Se doter d'une infrastructure de traitement des matières organiques			2018
	DEV 12	Définir l'organisation de la collecte municipale et auprès des grands générateurs du secteur ICI			2018
	DEV 13	Offrir le service de collecte et transport des matières organiques			2019
	DEV 14	Évaluer l'uniformisation du service de vidange des boues de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales, à l'exception du TNO			2019
	ISE 9	Élaborer un plan de communication			2018
Défis	<p>Traiter les MO selon les conditions climatiques de la Côte-Nord</p> <p>Offrir un service uniforme à tous les citoyens de la Manicouagan à un coût raisonnable</p> <p>Solliciter des changements logistiques auprès des ICI</p> <p>Dissiper les craintes (odeur et insalubrité) quant à la récupération de MO</p> <p>Inclure les frais d'un service municipal de vidange des fosses septiques dans les taxes</p>				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input type="checkbox"/> O2	<input checked="" type="checkbox"/> O3	<input type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input type="checkbox"/> Responsabiliser CRD
	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO			
Cibles	<p>60 % des matières organiques sont recyclés d'ici 2020</p> <p>8 municipalités sont desservies par la collecte des matières organiques</p> <p>8 municipalités ont évalué la prise en charge de la gestion des vidanges des fosses septiques</p>				
Indicateur	<p>Taux de recyclage des matières organiques</p> <p>Nombre de municipalités desservies par la collecte des matières organiques</p> <p>Nombre de municipalité ayant évalué la prise en charge de la gestion des vidanges des fosses septiques</p>				
Responsables	RGMRM – Direction générale		RGMRM – Responsable en environnement		
	RGMRM – Contremaître général		RGMRM – Responsable des communications		
Partenaires	<p>Municipalités de la MRC de Manicouagan</p> <p>Entreprises de vidange et de traitement des boues de fosses septiques</p>				
Budget (\$)		DEV 10	DEV 11	DEV 12	DEV 13
	Ressources humaines	5 280	3 300	1 320	1 320
	Ressources matérielles		1 551 638	807 000	460 000
	Revenus		825 819	268 819	
	Total (\$)	5 280	729 119	539 347	461 320

Orientation 3 : Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques					
M 6 – Mettre en place un système régional de gestion des matières organiques					
Budget (\$) (suite)		ACC 2	DEV 14	ISE 9	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	3 710	1 320	2 785	19 035
	Ressources matérielles	2 500		1 000	2 822 138
	Revenus				1 094 792
Total (\$)		6 210	1320	3 785	1 746 381
Sources de financement	Redistribution des redevances à l'élimination Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)				
Échéancier					
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

Orientation 4 : Promouvoir les filières de recyclage et de valorisation des résidus de béton, brique et asphalte						
M 7 – Promouvoir la disposition par les citoyens de leurs résidus de CRD aux écocentres						
Actions	ISE 10	Inciter les citoyens à profiter des services disponibles aux écocentres			En continu	
	ISE 11	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour lutter contre les dépôts clandestins			En continu	
Défis	Contrôler les dépôts dans la nature sur un grand territoire Contraindre les citoyens à trier leurs résidus de CRD, le déchargement des matières à l'écocentre devant se faire à la main par les usagers					
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input type="checkbox"/> O2	<input type="checkbox"/> O3	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Secteur ICI	<input type="checkbox"/> Secteur CRD			
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO
Cible	Augmenter de 5 % par année la quantité de résidus de béton, brique et asphalte reçue aux écocentres					
Indicateur	Quantité annuelle de résidus de béton, brique et asphalte reçue aux écocentres					
Responsables	RGMRM – Responsable des communications RGMRM – Responsable en environnement RGMRM – Responsable de l'écocentre		RGMRM – Responsable du LET Escouade Verte			
Partenaires	Municipalités de la MRC Manicouagan					
Budget (\$)		ISE 10	ISE 11	TOTAL (\$)		
	Ressources humaines	5 948	1 821	7 770		
	Ressources matérielles					
	Revenus					
	Total (\$)	5 948	1 821	7 770		
Sources de financement						
Échéancier						
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020	

Orientation 4 : Promouvoir les filières de recyclage et valorisation des résidus de béton, brique et asphalte					
M 8 – Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus de CRD dans les installations de recyclage et de valorisation					
Actions	ACC 3	Rediriger du LET vers les installations de recyclage et de valorisation les chargements de résidus de béton, brique et asphalte			En continu
	ISE 12	Informé et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages, économiques et environnementaux, de trier les résidus durant les travaux			En continu
Défis	Initier un changement dans la logistique des chantiers de construction				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input type="checkbox"/> O2	<input type="checkbox"/> O3		
	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6		
Générateurs visés	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP		
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO		
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte				
	<input type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO				
Cible	Augmenter de 3 % par année les résidus de CRD mis en valeur				
Indicateur	Taux de mise en valeur des résidus de CRD				
Responsables	RGMRM – Responsable des communications		RGMRM – Responsable du LET		
	RGMRM – Responsable en environnement		RGMRM – Responsable de l'écocentre		
Partenaires	Entreprises privées exploitant des installations de recyclage et de valorisation de résidus de béton, brique et asphalte				
Budget (\$)		ACC 3	ISE 12	TOTAL (\$)	
	Ressources humaines	651	651	1 301	
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total (\$)	651	651	1 301	
Sources de financement					
Échéancier					
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

Orientation 5 : Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment					
M 9 – Favoriser l'application du principe des 3RV-E durant les travaux touchant les bâtiments					
Actions	DEV 15	Identifier les résidus les plus fréquents à gérer lors des travaux de construction/rénovation		2017	
	ISE 13	Concevoir des outils de communication spécifiques aux travaux touchant les bâtiments en priorisant les résidus de bois		2017	
Défis	Inciter les citoyens qui rénovent à incorporer la gestion des résidus dans leur planification Rejoindre les personnes clés chez les entrepreneurs en construction				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input checked="" type="checkbox"/> O2	<input type="checkbox"/> O3		
	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6		
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP		
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO		
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte				
	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO				
Cible	Diffuser un outil de communication traitant des résidus les plus fréquents à gérer lors des travaux touchant les bâtiments d'ici 2020				
Indicateur	Nombre de matières visées				
Responsables	RGMRM – Responsable des communications		RGMRM – Responsable en environnement		
Partenaires	Municipalités et MRC de Manicouagan				
Budget (\$)		DEV 15	ISE 13	TOTAL (\$)	
	Ressources humaines	350	1 443	1 793	
	Ressources matérielles		700	700	
	Revenus				
	Total (\$)	350	2 143	2 493	
Sources de financement					
Échéancier					
Planification	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

Orientation 5 : Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment						
M 10 - Offrir des services uniformes dans toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan						
Actions	DEV 16	Dresser un portrait des services disponibles en récupération des résidus CRD				2017
	DEV 17	Assurer la traçabilité des résidus CRD provenant des bâtiments par l'intermédiaire des permis de construction (montant consigné en échange d'une preuve de disposition)				2018
	ISE 14	Diffuser une liste des installations et les matières qui y sont acceptées				2017
	MOS 2	Mettre en place les modifications réglementaires et administratives nécessaires				2018
Défis	Éviter la lourdeur administrative Uniformiser le service sur tout le territoire					
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input checked="" type="checkbox"/> O2	<input type="checkbox"/> O3	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD			
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO
Cible	Recevoir des preuves de disposition de 25 % des demandeurs de permis d'ici 2020					
Indicateur	Nombre de demandeur de permis ayant démontré leurs preuves de disposition					
Responsable	RGMRM – Responsable en environnement					
Partenaires	Municipalités et MRC de Manicouagan Entreprises de récupération et de valorisation des résidus de CDR					
Budget		DEV 16	DEV 17	ISE 14*	MOS 2**	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	350	700			1 050
	Ressources matérielles					
	Revenus					
	Total (\$)	350	700			1 050
Sources de financement						
Échéancier						
Planification	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020	

* Budget inclus dans DEV 14.

** Inclus dans budget de fonctionnement de la MRC et des municipalités.

Orientation 6 : Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats							
M 11 – Effectuer un suivi des indicateurs de performances							
Actions	MOS 3	Améliorer la compilation des données en GMR				En continu	
	MOS 4	Solliciter les entreprises en GMR et les ICI ayant des systèmes de GMR privés à partager leurs données				2016	
	MOS 5	Identifier un support de diffusion et publier les données				2016	
	MOS 6	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles destinées à l'enfouissement au LET de Ragueneau et reçues au centre de transfert de Baie-Comeau				2020	
Défis	Convaincre les entreprises à partager leurs données Traiter les données de compilation						
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input checked="" type="checkbox"/> O2	<input checked="" type="checkbox"/> O3	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O5	<input checked="" type="checkbox"/> O6	
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD				
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP				
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO				
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte						
	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO						
Cible	Toutes les mesures mises en œuvre font l'objet d'un suivi de performance						
Indicateur	Nombre de mesures faisant l'objet d'un suivi						
Responsable	RGMRM – Responsable des communications		RGMRM – Responsable de l'écocentre				
	RGMRM – Responsable en environnement						
Partenaires	Entreprises et organismes en GMR Grands ICI Municipalités et MRC Manicouagan						
Budget (\$)		MOS 3	MOS 4	MOS 5	MOS 6	TOTAL (\$)	
	Ressources humaines	1 821	1 687	5 872	3 600	12 980	
	Ressources matérielles		200		3 000	3 200	
	Revenus						
	Total (\$)	1 821	1 887	5 872	6 600	16 180	
Sources de financement							
Échéancier							
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020		
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020		

Orientation 6 : Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats					
M 12 – Suivre les niveaux d'atteinte des objectifs du PGMR					
Actions	MOS 7	Réaliser un bilan annuel de GMR			En continu
	MOS 8	Rédiger un rapport annuel de suivi de mise en œuvre du PGMR			En continu
	MOS 9	Mettre à jour le PGMR de la MRC de Manicouagan			2020
Défis	Convaincre les entreprises à partager leurs données Traiter les données de compilation				
Objectifs du PGMR	<input checked="" type="checkbox"/> O1	<input checked="" type="checkbox"/> O2	<input checked="" type="checkbox"/> O3	<input checked="" type="checkbox"/> O4	<input checked="" type="checkbox"/> O6
Générateurs visés	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur CRD		
Éléments de conformité avec la PQGMR et son plan d'action	<input type="checkbox"/> Intégrer les 3RV-E	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % PCVMP	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer l'ISE	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser CRD
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'élimination des papier/carton, bois et MO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des MO		
Cible	80 % des objectifs du PGMR sont atteints				
Indicateur	Nombre d'objectifs atteints				
Responsables	RGMRM – Responsable des communications		RGMRM – Responsable en environnement		
Partenaires	Entreprises et organismes en GMR Grands ICI Municipalités et MRC de Manicouagan				
Budget (\$)		MOS 7	MOS 8	MOS 9	TOTAL (\$)
	Ressources humaines	5 872	1 821	14 000	21 693
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total (\$)	5 872	1 821	14 000	21 693
Sources de financement					
Échéancier					
Planification	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

ANNEXE 18

LISTES DES ACTIONS SELON LEURS CATÉGORIES

Accompagnement		
M 2	ACC 1	Offrir un accompagnement dans une démarche en GMR auprès des autorités locales et régionales et des entreprises*
M 6	ACC 2	Encourager la pratique du compostage domestique
M 8	ACC 3	Rediriger du LET vers les installations de recyclage et de valorisation les chargements de résidus de béton, brique et asphalte
Développement des connaissances et des services		
M 1	DEV 1	Accroître l'achalandage au Magasin de réemploi Phase 2
M 1	DEV 2	Diminuer le taux de rejet des écocentres
M 1	DEV 3	Contribuer à la consolidation des efforts de récupération du textile
M 3	DEV 4	Encourager les apports volontaires à l'écocentre de Baie-Comeau
M 3	DEV 5	Développer un plan de communication pour mieux faire connaître les matières acceptées dans les bacs bleus et le circuit suivi par ces matières en ciblant spécifiquement le papier/carton
M 4	DEV 6	Identifier les contenants de déchets ultimes et de récupération adaptés aux besoins
M 4	DEV 7	Organiser les collectes et transports des ordures et des matières récupérées des secteurs ciblés du TNO vers le LET et le centre de transfert de Baie-Comeau
M 4	DEV 8	Mettre en place le financement du service de collecte et transport sur le TNO
M 5	DEV 9	Développer le service offert à l'écocentre de Baie-Comeau afin d'y accepter le rouleau de pelouse et la terre noire
M 6	DEV 10	Identifier un système de traitement des matières organiques
M 6	DEV 11	Se doter d'une infrastructure de traitement des matières organiques
M 6	DEV 12	Définir l'organisation de la collecte municipale et auprès des grands générateurs du secteur ICI
M 6	DEV 13	Offrir le service de collecte et transport des matières organiques
M 6	DEV 14	Évaluer l'uniformisation du service de vidange des boues de fosses septiques sur le territoire
M 9	DEV 15	Identifier les résidus les plus fréquents à gérer lors des travaux de construction/rénovation
M 10	DEV 16	Dresser un portrait des services disponibles en récupération des résidus CRD
M 10	DEV 17	Assurer la traçabilité des résidus CRD provenant des bâtiments par l'intermédiaire des permis de construction (montant consigné en échange d'une preuve de disposition)

Information, sensibilisation et éducation		
M 1	ISE 1	Améliorer la connaissance des services disponibles aux écocentres
M 2	ISE 2	Faire connaître la PQGMR et son plan d'action
M 2	ISE 3	Sensibiliser les secteurs ICI et CRD quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR
M 2	ISE 4	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en GMR
M 3	ISE 5	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par des campagnes de sensibilisation personnalisées effectuées par l'Escouade verte Manicouagan
M 4	ISE 6	Développer des outils de communication personnalisés pour le TNO
M 5	ISE 7	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage
M 5	ISE 8	Sensibiliser les citoyens à disposer de leurs résidus verts aux écocentres
M 6	ISE 9	Élaborer un plan de communication
M 7	ISE 10	Inciter les citoyens à profiter des services disponibles aux écocentres
M 7	ISE 11	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour lutter contre les dépôts clandestins
M 8	ISE 12	Informier et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages, économiques et environnementaux, de trier les résidus durant les travaux
M 9	ISE 13	Concevoir des outils de communication spécifiques aux travaux touchant les bâtiments en priorisant les résidus de bois
M 10	ISE 14	Diffuser une liste des installations et les matières qui y sont acceptées
Mise en œuvre et suivi		
M 1	MOS 1	Uniformiser la réglementation en gestion des matières résiduelles sur le territoire
M 10	MOS 2	Mettre en place les modifications réglementaires et administratives nécessaires
M 11	MOS 3	Améliorer la compilation des données en GMR
M 11	MOS 4	Solliciter les entreprises en GMR et les ICI ayant des systèmes de GMR privés à partager leurs données
M 11	MOS 5	Identifier un support de diffusion et publier les données
M 11	MOS 6	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles destinées à l'enfouissement au LET de Ragueneau et reçues au centre de transfert de Baie-Comeau
M 12	MOS 7	Réaliser un bilan annuel de GMR
M 12	MOS 8	Rédiger un rapport annuel de suivi de mise en œuvre du PGMR
M 12	MOS 9	Mettre à jour le PGMR de la MRC de Manicouagan

ANNEXE 19

RÉPARTITIONS DES ACTIONS SELON LES ÉCHÉANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

En continu	
ACC 3	Rediriger du LET vers les installations de recyclage et de valorisation les chargements de résidus de béton, brique et asphalte
DEV 1	Accroître l'achalandage au Magasin de réemploi Phase 2
DEV 2	Diminuer le taux de rejet des écocentres
DEV 3	Contribuer à la consolidation des efforts de récupération du textile
DEV 4	Encourager les apports volontaires à l'écocentre de Baie-Comeau
ISE 1	Améliorer la connaissance des services disponibles aux écocentres
ISE 2	Faire connaître la POGMR et son plan d'action
ISE 3	Sensibiliser les secteurs ICI et CRD quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR
ISE 5	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par des campagnes de sensibilisation personnalisées effectuées par l'Escouade verte Manicouagan
ISE 7	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage
ISE 8	Sensibiliser les citoyens à disposer de leurs résidus verts aux écocentres
ISE 10	Inciter les citoyens à profiter des services disponibles aux écocentres
ISE 11	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour lutter contre les dépôts clandestins
ISE 12	Informier et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages, économiques et environnementaux, de trier les résidus durant les travaux
MOS 3	Améliorer la compilation des données en GMR
MOS 7	Réaliser un bilan annuel de GMR
MOS 8	Rédiger un rapport annuel de suivi de mise en œuvre du PGMR

2016	
ACC 2	Encourager la pratique du compostage domestique
DEV 5	Développer un plan de communication pour mieux faire connaître les matières acceptées dans les bacs bleus et le circuit suivi par ces matières en ciblant spécifiquement le papier/carton
DEV 6	Identifier les contenants d'ordures et de récupération adaptés aux besoins
DEV 9	Développer le service offert à l'écocentre de Baie-Comeau afin d'y accepter le rouleau de pelouse et la terre noire
MOS 1	Uniformiser la réglementation en gestion des matières résiduelles sur le territoire
MOS 4	Solliciter les entreprises en GMR et les ICI ayant des systèmes de GMR privés à partager leurs données
MOS 5	Identifier un support de diffusion et publier les données

2017	
ACC 1	Offrir un accompagnement dans une démarche en GMR auprès des autorités locales et régionales et des entreprises*
DEV 7	Organiser les collectes et transports des ordures et des matières récupérées des secteurs ciblés du TNO vers le LET et le centre de transfert de Baie-Comeau
DEV 8	Mettre en place le financement du service de collecte et transport sur le TNO
DEV 10	Identifier un système de traitement des matières organiques
DEV 15	Identifier les résidus les plus fréquents à gérer lors des travaux de construction/rénovation
DEV 16	Dresser un portrait des services disponibles en récupération des résidus CRD
ISE 6	Développer des outils de communication personnalisés pour le TNO
ISE 13	Concevoir des outils de communication spécifiques aux travaux touchant les bâtiments en priorisant les résidus de bois
ISE 14	Diffuser une liste des installations et les matières qui y sont acceptées

2018	
DEV 11	Se doter d'une infrastructure de traitement des matières organiques
DEV 12	Définir l'organisation de la collecte municipale et auprès des grands générateurs du secteur ICI
DEV 17	Assurer la traçabilité des résidus CRD provenant des bâtiments par l'intermédiaire des permis de construction (montant consigné en échange d'une preuve de disposition)
ISE 4	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en GMR
ISE 9	Élaborer un plan de communication
MOS 2	Mettre en place les modifications réglementaires et administratives nécessaires

2019	
DEV 13	Offrir le service de collecte et transport des matières organiques
DEV 14	Évaluer l'uniformisation du service de vidange des boues de fosses septiques sur le territoire

2020	
MOS 6	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles destinées à l'enfouissement au LET de Ragueneau et reçues au centre de transfert de Baie-Comeau
MOS 9	Mettre à jour le PGMR de la MRC de Manicouagan

ANNEXE 20

ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LES INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

Description	Ordures et encombrants	Matières recyclables	Matières organiques	Collecte et transport	Écocentres/ Magasin
Dépenses	Administration et ISE Enfouissement Immobilisation Redevances	Administration et ISE Conditionnement au centre de transfert Immobilisation Transport vers le centre de tri Traitement	Administration et ISE Immobilisation Traitement	Administration et ISE Encombrants Matières recyclables Matières organiques Ordures	Administration et ISE Écocentres Immobilisation Magasin Redevances pour rejets d'écocentres
Revenus	LET de Ragueneau	Matières recyclables reçues au centre de transfert			Écocentres
Subventions	Redistribution des redevances	Compensation pour la collecte sélective (tri et conditionnement)	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	Compensation pour la collecte sélective (collecte et transport)	APR ARPE

ANNEXE 21

VENTILATION ANNUELLE DES COÛTS

Ventilations sur cinq ans des coûts des fiches des mesures (annexe 17)

Mesures	Description des coûts	2016	2017	2018	2019	2020
M 1	Ressources humaines	72 484 \$	71 914 \$	73 352 \$	74 819 \$	76 316 \$
	Ressources matérielles	23 050 \$	23 050 \$	23 050 \$	23 050 \$	23 050 \$
	Revenus	6 950 \$	6 950 \$	6 950 \$	6 950 \$	6 950 \$
Total	449 386 \$	88 584 \$	88 014 \$	89 452 \$	90 919 \$	92 416 \$
M 2	Ressources humaines	2 143 \$	2 186 \$	2 890 \$	2 947 \$	3 006 \$
	Ressources matérielles	1 000 \$	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
	Revenus					
Total	17 672 \$	3 143 \$	2 686 \$	3 890 \$	3 947 \$	4 006 \$
M 3	Ressources humaines	2 636 \$	2 403 \$	2 451 \$	2 500 \$	2 550 \$
	Ressources matérielles	2 450 \$	1 450 \$	1 450 \$	1 450 \$	1 450 \$
	Revenus	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	1 100 \$	700 \$
Total	2 991 \$	(2 914) \$	(1 147) \$	901 \$	2 850 \$	3 300 \$
M 4	Ressources humaines	870 \$	2 090 \$	71 \$	73 \$	74 \$
	Ressources matérielles	500 \$	25 500 \$	25 200 \$	25 200 \$	25 200 \$
	Revenus		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total	2 991 \$	1 370 \$	25 590 \$	23 271 \$	23 273 \$	23 274 \$
M 5	Ressources humaines	2 906 \$	2 332 \$	2 378 \$	2 426 \$	2 474 \$
	Ressources matérielles	1 500 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
	Revenus					
Total	14 816 \$	4 406 \$	2 532 \$	2 578 \$	2 626 \$	2 674 \$
M 6	Ressources humaines	3 630 \$	4 620 \$	5 293 \$	4 717 \$	775 \$
	Ressources matérielles	500 \$	500 \$	1 552 638 \$	1 037 800 \$	230 700 \$
	Revenus				836 186 \$	258 606 \$
Total	1 746 381 \$	4 130 \$	5 120 \$	1 557 931 \$	206 331 \$	(27 131) \$
M 7	Ressources humaines	1 493 \$	1 523 \$	1 553 \$	1 584 \$	1 616 \$
	Ressources matérielles					
	Revenus					
Total	7 770 \$	1 493 \$	1 523 \$	1 553 \$	1 584 \$	1 616 \$
M 8	Ressources humaines	250 \$	255 \$	260 \$	265 \$	271 \$
	Ressources matérielles					
	Revenus					
Total	1 301 \$	250 \$	255 \$	260 \$	265 \$	271 \$
M 9	Ressources humaines		700 \$	357 \$	364 \$	371 \$
	Ressources matérielles		300 \$	200 \$	100 \$	100 \$
	Revenus					
Total	2 493 \$		1 000 \$	557 \$	464 \$	471 \$

Mesures	Description des coûts	2016	2017	2018	2019	2020
Mesures	Description des coûts	2016	2017	2018	2019	2020
M 10	Ressources humaines		350 \$	700 \$		
	Ressources matérielles					
	Revenus					
Total	1 050 \$		350 \$	700 \$		
M 11	Ressources humaines	3 100 \$	1 524 \$	1 554 \$	1 585 \$	5 217 \$
	Ressources matérielles	200 \$				3 000 \$
	Revenus					
Total	16 180 \$	3 300 \$	1 524 \$	1 554 \$	1 585 \$	8 217 \$
M 12	Ressources humaines	2 100 \$	1 357 \$	1 384 \$	1 412 \$	15 440 \$
	Ressources matérielles					
	Revenus					
Total	21 693 \$	2 100 \$	1 357 \$	1 384 \$	1 412	15 440 \$
PGMR	Ressources humaines	91 612 \$	91 253 \$	92 245 \$	92 693 \$	108 112 \$
	Ressources matérielles	29 200 \$	51 500 \$	1 603 738 \$	1 088 800 \$	284 700 \$
	Revenus	14 950 \$	13 950 \$	11 950 \$	846 236 \$	268 256 \$
Coûts annuels		105 862 \$	128 803 \$	1 684 033 \$	335 258 \$	124 555 \$
Grand total		2 378 511 \$				

Ventilations sur cinq ans des coûts selon la catégorie des actions

Accompagnement

Mesures	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
M 2	ACC 1	2 000 \$	1 520 \$	1 540 \$	1 561 \$	1 582 \$
M 6	ACC 2	1 490 \$	1 160 \$	1 173 \$	1 187 \$	1 200 \$
M 8	ACC 3	125 \$	128 \$	130 \$	133 \$	135 \$
Total		3 615 \$	2 808 \$	2 844 \$	2 881 \$	2 918 \$
Grand total		15 065 \$				

Développement des connaissances et des services

Mesures	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
M 2	DEV 1	16 915 \$	17 304 \$	17 701 \$	18 106 \$	18 520 \$
M 6	DEV 2	45 476 \$	46 448 \$	47 438 \$	48 449 \$	49 480 \$
M 8	DEV 3	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$
M 3	DEV 4	(2 857)\$	(834) \$	189 \$	713 \$	937 \$
M 3	DEV 5	350 \$	(429) \$	73 \$	774 \$	876 \$
M 4	DEV 6	1 370 \$				
M 4	DEV 7		23 870 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$
M 4	DEV 8		870 \$			
M 5	DEV 9	1 620 \$				
M 6	DEV 10	2 640 \$	2 640 \$			
M 6	DEV 11		1 320 \$	1 552 958 \$	(566 553)\$	(258 606) \$
M 6	DEV 12			660 \$	538 687 \$	
M 6	DEV 13				231 320 \$	230 000 \$
M 6	DEV 14				1 320 \$	
M 9	DEV 15		350 \$			
M 10	DEV 16		350 \$			
M 10	DEV 17			700 \$		
Total		84 014 \$	110 389 \$	1 661 220 \$	314 317 \$	82 706 \$
Grand total		2 252 647 \$				

Information, sensibilisation et éducation

Mesures	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
M 1	ISE 1	5 713 \$	5 762 \$	5 813 \$	5 864 \$	5 916 \$
M 2	ISE 2	1 143 \$	1 166 \$	1 189 \$	1 213 \$	1 237 \$
M 2	ISE 3*					
M 2	ISE 4			1 160 \$	1 173 \$	1 187 \$
M 3	ISE 5	(407) \$	116 \$	639 \$	1 363 \$	1 487 \$
M 4	ISE 6		850 \$	271 \$	273 \$	274 \$
M 5	ISE 7	1 643 \$	1 366 \$	1 389 \$	1 413 \$	1 437 \$
M 5	ISE 8	1 143 \$	1 166 \$	1 189 \$	1 213 \$	1 237 \$
M 6	ISE 9			3 140 \$	370 \$	275 \$
M 7	ISE 10	1 143 \$	1 166 \$	1 189 \$	1 213 \$	1 237 \$
M 7	ISE 11	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$
M 8	ISE 12	125 \$	128 \$	130 \$	133 \$	135 \$
M 9	ISE 13		650 \$	557 \$	464 \$	471 \$
M 10	ISE 14**					
Total		10 853 \$	12 726 \$	17 031 \$	15 063 \$	15 274 \$
Grand total		70 946 \$				

* Budget inclus dans ACC 1.

** Budget inclus dans DEV 14.

Coûts de mise en œuvre – Mise en œuvre et suivi

Mesures	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
M 1	MOS 1	1 980 \$				
M 10	MOS 2*					
M 11	MOS 3	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$
M 11	MOS 4	1 200 \$	167 \$	170 \$	173 \$	177 \$
M 11	MOS 5	1 750 \$	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$
M 11	MOS 6					6 600 \$
M 12	MOS 7	1 750 \$	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$
M 12	MOS 8	350 \$	357 \$	364 \$	371 \$	379 \$
M 12	MOS 9					14 000 \$
Total		7 380 \$	2 881 \$	2 938 \$	2 997 \$	23 657 \$
Grand total		39 853 \$				

* Inclus dans le budget de fonctionnement de la MRC et des municipalités.

BIBLIOGRAPHIE

APR, 2015. Nous joindre, <http://www.regeneration.ca/fr/nous-joindre/>, page consultée le 13 avril 2015.

ARPE, 2015. À propos d'ARPE-Québec, <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/a-propos-de-nous/a-propos-de-larpe-quebec/>, page consultée le 10 avril 2015.

ARPE, 2015. Où recycler, <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/ou-recycler/>, page consultée le 13 avril 2015.

ARSENAULT PNEUS ET MÉCANIQUE, 2015. Nous joindre, <http://arsenaultpneu.com/>, page consultée le 13 avril 2015.

BERNIER, MARIANE, 2015. Information sur le lieu d'enfouissement industriel d'Alcoa, échanges courriels avec Janie Lezoma le 16 février 2015.

BISSONNETTE, NORMAND, 2015. Boîte à outils sur la gestion intégrée des installations sanitaires des résidences isolées, développé par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 18 février 2015.

BROCHU, NORMAND ET CARDINAL, DENIS, 2004. Plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté de Manicouagan, version finale, 302 pages.

CC MANIC, 2015. Chambre de commerce de Manicouagan, nous joindre, <http://www.ccmatic.qc.ca/index.php>, page consultée le 3 février 2015.

CEGEP DE BAIE-COMEAU, 2015. Cégep de Baie-Comeau, nous joindre, <http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/nous-joindre>, page consultée le 3 février 2015.

CHAMARD & ASSOCIÉS, 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, méthodologie et calculs, notes méthodologiques, page 17, 84 pages.

CÔTÉ, GERMAIN, 2015. Transformation des résidus d'émondage en paillis par la Société des parcs de la ville de Baie-Comeau, conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 27 avril 2015.

CRECN, 2015. Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, nous joindre, <http://www.crecotenord.qc.ca/pour-nous-joindre>, page consultée le 6 février 2015.

CRECN, 2015. Projets, ICI ON RECYCLE, <http://www.crecn.org/main.php?sid=m&mid=85&lng=2>, consultée le 23 mars 2015.

CS DE L'ESTUAIRE, 2015. Commission scolaire de l'Estuaire, nous joindre, <http://www.csestuaire.qc.ca/nous-joindre>, page consultée le 3 février 2015.

CS DE L'ESTUAIRE, 2015a. Commission scolaire de l'Estuaire, établissement, écoles primaires, <http://www.csestuaire.qc.ca/%C3%A9coles-primaires>, page consultée le 3 février 2015.

CS DE L'ESTUAIRE, 2015b. Commission scolaire de l'Estuaire, établissement, écoles secondaires, <http://www.csestuaire.qc.ca/%C3%A9coles-secondaires>, page consultée le 3 février 2015.

CS DE L'ESTUAIRE, 2015c. Commission scolaire de l'Estuaire, établissement, formation professionnelle, <http://www.csestuaire.qc.ca/formation-professionnelle>, page consultée le 3 février 2015.

DOUCET, LISE, 2015. Nombre d'élève fréquentant l'école Jean-Paul II, conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 3 février 2015.

ÉCO-PEINTURE, 2015. Mission, <http://www.ecopeinture.ca/eco-peinture/mission>, page consultée le 13 avril 2015.

ÉCO-PEINTURE, 2015a. Localiser un point de dépôt, <http://www.ecopeinture.ca/localiser>, page consultée le 13 avril 2015.

ÉMOND, ISABELLE, 2015. Liste des matières acceptées au Dépannage de l'Anse. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 24 mars 2015.

EMPLOI QUÉBEC, 2015. Information sur le marché du travail, trouvez une entreprise, http://imi.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?entScroll=0&PT4=53&empMaxEnt=49&pro=4021&PT2=17&lang=FRAN&Porte=4§xt=621&cregn=09&PT1=45&PT3=9§Ent=91§ypeprin=04®np4=09&municipalite=96020%24%2D%3A96005%24%2D%3A96035%24%2D%3A96030%24%2D%3A96025%24%2D%3A96040%24%2D%3A96015%24%2D%3A96010%24%2D%3A96990%24%2D&viensde=M&choirechent=01&empMinEnt=20, page consultée 24 juin 2015.

ENTENTE, 2009. Entente relative à la gestion des matières résiduelles de Manicouagan, 40 pages.

ENVIRO-TECH MANICOUAGAN 2013 INC, 2015. Centre de traitement – matières résiduelles, <http://www.envirotechmanic.com/centre-de-traitement-matieres-residuelles.html>, consultée le 18 mars 2015.

ESSB, 2015. Eastern Shores School Board, contact list, ESSB schools, <http://www.essb.qc.ca/resources/contacts/contacts.pdf>, page consultée le 3 février 2015.

ESSB, 2015. Eastern Shores School Board, contact us, <http://essb.qc.ca/contact.html>, page consultée le 3 février 2015.

FOURNIER, GUYLAINE, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Baie-Comeau Métal inc. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 29 janvier et 24 mars 2015.

GAGNON, JOSÉE, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Réfrigération Gagnon. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 7 mai 2015.

GENDRON, LÉONARD, 2015. Liste des matières récupérées au garage Marcel Jean. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 24 février 2015.

IDMANIC, 2015. Innovation et développement Manicouagan, nous joindre, <http://www.idmanic.ca/contactez-nous>, page consultée le 6 février 2015.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2013. Région, Bulletin statistique régional, édition 2013, Côte-Nord, 40 pages http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01608FR_RA09_2013A00F00.pdf, page consultée le 23 juin 2015.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2014. Démographie, Perspectives démographiques du Québec et ses régions, 2011-2061, 124 pages, Tableau 3.2, Évolution projetée, Scénario A – Référence, Québec, régions administratives et régions métropolitaines (RMR), 2011-2036, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>, page consultée le 23 juin 2015.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2014a. Région, Bulletin statistique régional, édition 2014, Côte-Nord, 37 pages http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01608FR_RA09_2013A00F00.pdf, page consultée le 23 juin 2015.

JEAN, YOLANDE, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par Les Entreprises Laurien Jean, échanges par courriel avec Janie Lezoma le 24 mars 2015.

LALONDE, ANNIE, 2015. Questionnaire sur la gestion des matières résiduelles chez Produits forestiers Résolu. Courriel reçu par Janie Lezoma le 16 mars 2015.

LAROUCHE, MARIE, 2015. Taux de ventilation des encombrants métalliques et non-métalliques. Courriel reçu par Janie Lezoma le 23 mars 2015.

LAVOIE, PATRICIA, 2015. Les initiatives en gestion des matières résiduelles réalisées dans les écoles de la Manicouagan, publiées dans le *Journal Le Pointvirgule*. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 23 avril 2015.

LEVESQUE, MARIE-CLAUDE, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Transformation des métaux du Nord, échanges par courriel avec Janie Lezoma les 24 et 30 mars 2015.

LÉVESQUE, NANCY, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Enviro-Tech Manicouagan 2013 inc, échanges par courriel avec Janie Lezoma le 24 et 25 mars 2015

MALTAIS, MARIE-KARINE, 2015. Dépotoirs clandestins, implication du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 13 février 2015.

MIMEAULT, CÉDRIC, 2015. Nombre d'étudiants provenant de l'extérieur de la MRC de Manicouagan au Cégep de Baie-Comeau. Conversation téléphonique avec Janie Lezoma le 13 février 2015.

MDDELCC, 2015. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, liste des lieux actifs en gestion des matières résiduelles dans la Manicouagan, fournie par Mireille Bélanger, par courriel le 30 avril 2015.

MDDEP, 2011. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Politique en bref, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015, Allier économie et environnement, 2 pages, www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/pol-enbref.pdf, page consultée le 30 juin 2015.

MILLER, SONIA ET MILLER, BOBY, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Michel Miller, échanges par courriel avec Janie Lezoma le 24 et 25 mars 2015.

MORIN, ÉDOUARD, 2015. Description des activités de Véolia, correspondance reçue le 30 mars 2015.

MUNGER, MARC, 2015. Services offerts en gestion des matières résiduelles par l'entreprise Roland Munger, échanges par courriel avec Janie Lezoma le 24 mars 2015.

PARC NATURE, 2015. Nous joindre, <http://parcnature.com/fr/nous-joindre>, page consultée le 3 février 2015.

Rapidgaz, 2015. Contact, <http://www.rapidgaz.net/fr/contact>, page consultée le 7 mai 2015.

RECYCFLUO, 2015. À propos de RecycFluo, <http://www.recycfluo.ca/fr/a-propos-de-recycfluo>, page consultée le 13 avril 2015.

RECYCFLUO, 2015a. À propos de RecycFluo, <http://www.recycfluo.ca/fr/trouver-un-point-de-depot?address=g5c+2e7>, page consultée le 13 avril 2015.

RECYCLAGE DESGAGNÉ INC, 2015. Services, <http://www.recyclagedesgagne.com/fr/services.html>, consultée le 10 mars 2015.

RECYCLAGE DESGAGNÉ INC., 2015. Services, <http://www.recyclagedesgagne.com/fr/services.html>, page consultée le 24 février 2015.

RECYCLAGE DÉSGAGNÉ INC., 2015. Sommaire, <http://www.recyclagedesgagne.com/fr/>, consultée le 29 janvier 2015.

RECYC-QUÉBEC, 2009. Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec, 24 pages, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/bilan_2002_de_la_gestion_des_materes_r.pdf, consultée le 2 juillet 2015.

RECYC-QUÉBEC, 2014. Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec, 32 pages, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Bilan2008.pdf, consultée le 30 juin 2015.

RECYC-QUÉBEC, 2015. Outils en lien avec les PGMR, calculateur pneus (fichier Excel), <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>, page consultée le 20 avril 2015.

REIS, CHRISTINE, 2015. Quantité de boues vidangées des étangs aérées de la ville de Baie-Comeau, échanges par courriel avec Janie Lezoma le 27 février 2015.

REIS, CHRISTINE, 2015a. Gestion des résidus de balayures de rues de la ville de Baie-Comeau, échanges téléphoniques avec Janie Lezoma le 15 avril 2015.

RGMRM, 2013. Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, formulaire de demande d'aide financière, étape 1 : Éligibilité.

RGMRM, 2014. Fichier de compilation des données, cumulatif recyclage 2014.

RGMRM, 2014a. Fichier de compilation des données, cumulatif écocentre 2014.

RGMRM, 2015. Rapport annuel d'exploitation 2014, lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, annexe A, formulaire du MDDEP, 83 pages.

RGMRM, 2015a. Fichier de compilation des données, transactions effectuées au LET de Ragueneau du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

RGMRM, 2015b. Rapport annuel d'exploitation 2014, lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, 3. Progression des opérations, page 5, 83 pages.

RIVIÈRE GODBOUT, 2015. Contact, <http://rivieregodbout.com/contact/>, page consultée le 3 février 2015.

ROBVQ, 2015. Boîte à outils sur la gestion intégrée des installations sanitaires des résidences isolées, https://www.robvq.qc.ca/guides/eaux_usees_domestiques, consultée le 18 février 2015.

SADC, 2015. Société d'aide au développement de la collectivité Manicouagan, nous joindre, <http://www.sadcmanic.ca/Nous-joindre/nous-joindre.html>, page consultée le 6 février 2015.

SANI-MANIC CÔTE NORD INC., 2015, Services, liste complète, <http://sanimaniccotenord.com/service/>, consultée le 10 mars 2015.

SOGHU, 2015. Mission, <http://soghu.com/fr/province.aspx?prov=11>, page consultée le 10 avril 2015.

SOGHU, 2015a. Points de récupération, zone 8 – Côte-Nord, <http://soghu.com/fr/loc.aspx?langue=fr&prov=11b>, page consultée le 13 avril 2015.

STATISTIQUES CANADA, 2015. Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, et subdivisions de recensement (municipalités), recensements de 2011 et 2006, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=Fra&T=302&PR=24&S=51&O=A&RPP=25>, consultée le 23 juin 2015.

STATISTIQUES CANADA, 2015a. Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, et divisions de recensement, recensements de 2011 et 2006, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=Fra&T=702&SR=51&S=51&O=A&RPP=25&PR=24&CMA=0>, consultée le 23 juin 2015.

TRANSFORMATION DES MÉTAUX DU NORD INC., 2015. Sommaire, <http://www.tmninc.ca/fr/>, consultée le 10 mars 2015.

VILLAGE FORESTIER D'ANTAN, 2015. Nous joindre, <http://www.villageforestierdantan.com/nous-joindre.html>, page consultée le 3 février 2015.

ZEC TRINITÉ, 2015. Nous joindre, <http://zectrinite.reseauzec.com/nous-joindre>, page consultée le 3 février 2015.

ZEC VARIN, 2015. Nous joindre, <http://zecvarin.reseauzec.com/nous-joindre>, page consultée le 3 février 2015.